

Troisième Partie. Un clergé en quête d'identité

p. 151-229

TEXTE INTÉGRAL

III. – 1. L'Église et l'État 614-687

Tentative de retour à l'ordre : le mythe unitaire

¹ La philosophie de l'édit de Clotaire de 614 s'opposait aux mesures prises par le concile. Dans l'esprit du monarque, il s'agissait de rétablir l'ordre, en imposant l'unité et la paix. Dans ce schéma, le clergé occupait la première place ¹. Les évêques pris parmi les officiers palatins étaient nommés par le roi. La reconnaissance de leurs compétences judiciaires et le respect des biens ecclésiastiques leur étaient garantis. Pour s'assurer la mainmise, le roi interdisait les pratiques simoniaques et l'immision de grands à la tête des abbayes ou même des paroisses, en qualité d'archiprêtres. Ces dispositions étouffaient les velléités d'indépendance du clergé, assimilées par le roi à celles des opposants aristocratiques. Le roi, désormais à la tête de l'Église et du Regnum, devait maintenir une harmonie idéale entre tous les membres et préserver, aux yeux de ses « sujets », la qualité spirituelle et administrative du nouvel évêque.

² Au concile de Bonneuil (616), l'entreprise fut poursuivie, avec la réunion des grands et des évêques de Burgondie ². A travers quinze canons, l'autorité épiscopale fut réaffirmée sur les monastères. Les moines ne pouvaient pas se livrer au ministère paroissial, sans l'accord préalable de l'évêque. C'était une manière d'empêcher les grands de faire appel à des moines pour leurs oratoires privés ³. Par ailleurs, fut réitérée la mise en garde aux laïcs qui cherchaient à s'arroger des fonctions cléricales.

³ L'objectif avoué de Clotaire II de disposer d'un clergé d'État n'eut pas de conséquence immédiate. Ainsi, en Neustrie et en Austrasie, le corps épiscopal, déjà en place en 614, demeura dans l'ensemble inchangé jusque vers 625/630. Cependant, certains signes laissaient présager des effets de cette volonté politique. A Metz, le siège, vacant en 614, fut occupé par le *domesticus atque consiliarius regis*, Arnulfus. C'était, avec Pépin l'Ancien, l'un des chefs de l'aristocratie austrasienne hostile à Brunehaut. Sa nomination intervenait en récompense des services rendus à Clotaire II ⁴.

⁴ A Tours, après la mort de Leupacharius en 614, le siège fut vivement convoité et servit de sinécure à des courtisans et des fonctionnaires âgés. La stabilisation s'effectua avec Medigisilus, attesté en 627 ⁵. Cologne connut une situation similaire jusqu'à l'installation d'Honoberthus (Cunibert), conseiller de Dagobert. A Strasbourg, aucun candidat royal ne parvint à s'imposer et la charge épiscopale tomba entre les mains du comte Lantpertus ⁶. Ces quelques exemples sont révélateurs des tensions entre le pouvoir royal et les aristocraties désireuses d'installer leurs représentants.

Lors de la réunion du concile à Clichy (627/28)⁷, Clotaire II profita du renouvellement de la plupart des sièges épiscopaux pour rappeler, dans le préambule et les canons 4 et 27, les dispositions prises à Paris, en 614, et qui étaient mal ou peu appliquées⁸. Dans l'argumentation, d'ordre théologique, était perceptible le dessein d'Audioenus⁹. Le roi agissait sous l'inspiration de Dieu, qui lui avait donné son royaume¹⁰, comme jadis Saül et David. Il accomplissait dans le gouvernement de son *Regnum* un ministère prophétique. Les évêques lui reconnaissaient ce charisme extraordinaire dont la seule source, Dieu, dispensait la sagesse et la force au roi dans l'accomplissement de sa tâche. En revanche, les évêques en attendaient la confirmation, par son *auctoritas*, des règles établies par les anciens et les nouveaux canons.

Ce fut dans ces conditions qu'à la fin des décisions conciliaires (c.28) fut rappelé discrètement le principe : *quem universalis totius populi elegerit votus ac conprovincialum voluntas adsenserit*. D'autre part, il était stipulé que le candidat devait être originaire du lieu. Dans le cas contraire, le prélat était considéré comme un *pervasor* et un *necator pauperum*. De telles mesures visaient à s'aligner sur le processus, défini dès 614, de nomination des autres fonctionnaires royaux.

La remise à l'honneur à Clichy de l'*electio a clero et populo* reposait sur un compromis entre le roi, le clergé et l'aristocratie¹¹. Le choix devait s'effectuer à l'unanimité¹². En cas de désaccord, le roi, inspiré par Dieu, imposait son candidat. Ensuite, venait la rédaction d'un consensus, sollicitant l'approbation du prince¹³. La confirmation était donnée par lui¹⁴ et l'on pouvait alors procéder à l'ordination par les comprovinciaux, sous l'autorité du métropolitain. Néanmoins, pour éviter « une mauvaise décision », les conciles avaient fixé que l'on ne pouvait pas imposer aux populations un candidat non voulu par elles. Le luxe de précautions qui entourait l'*unanimitas* dans l'*electio* laisse augurer une application pleine d'incertitudes. Le roi, les clercs et les laïcs pouvaient, chacun leur tour, au gré des événements, faire basculer ce fragile équilibre.

Dans la pratique, les élections/nominations reflètent une nette influence du courant luxovien. A Thérouanne, Acharius de Noyon, ancien moine de Luxeuil, présenta la candidature d'odomarus sur le siège, restauré en la circonstance par le roi. Pour Audioenus et Eligius, ordonnés le jour des Rogations (13 mai 641) la vita précise que ce fut *jusso regali*¹⁵. L'hagiographe de Remacle utilise une circonlocution pour indiquer un processus identique¹⁶. Par contre, l'*electio* et l'*unanimitas* paraissent avoir prévalu pour Nivardus de Reims¹⁷, Romanus de Rouen¹⁸, Paulus de Verdun¹⁹, Modoaldus de Trèves²⁰, Landbertus de Tongres²¹ et Drauscius de Soissons²² qui remplaça le simoniaque Bettolenus. Il semble donc que le système de l'élection/nomination ait assez bien fonctionné et contribué à l'unité du *Regnum*, au moins sous Clotaire II et la régence de Bathilde.

Lors du concile de Clichy (627/28), le roi Clotaire veilla à contrôler le recrutement du

clergé. Il renouvela (c.8) l'interdiction d'entrer dans le clergé, sauf avec son aval ou celui du comte, aux personnes soumises au *census publius*. Il aborda le problème des ressources fiscales et de l'intégrité des biens ecclésiastiques. Il importait de pourvoir les évêques de revenus suffisants pour exercer leurs fonctions. Malgré les décisions prises en 614, le concile empêcha à nouveau de s'emparer, à la mort d'un évêque, de ses biens et il insista sur le respect des dons et des legs testamentaires faits précédemment à cette église²³. En effet, la tentation était grande pour un clerc de jouir des rémunérations affectées à sa charge comme d'un bien propre²⁴, surtout lorsqu'il considérait que la *possessio* n'avait pas été concédée par une charte de précaire²⁵.

Crise autour des biens ecclésiastiques

L'œuvre entreprise par Clotaire II, se trouva en partie ruinée par son fils Dagobert, à partir de 630, lors de son installation en Neustrie. Pour y asseoir son autorité, il n'hésita pas à redistribuer les biens des églises à quelques uns de ses fidèles, tout en favorisant de nouvelles rentrées fiscales à son trésor²⁶. Cela suscita un certain émoi chez Pépin et ses amis, jusque là ses conseillers privilégiés. Ils regrettaien d'avoir été évincés par Aega et d'autres aristocrates, parmi lesquels Dagobert avait pris ses épouses de second rang²⁷, et surtout ils redoutaient une reprise de la guerre entre Neustrie et Austrasie.

Ce fut à cette époque qu'Arnulfus de Metz, conseillé par un autre déçu de la politique, Romaricus, demanda à Dagobert son approbation pour se retirer au Mont-Habend²⁸. Wandregiselus, d'une noble famille verdunoise, quitta tout pour des raisons similaires mais il fut rappelé à l'ordre par le roi auprès duquel il dut faire amende honorable²⁹. Paulus, compagnon d'Eloi à la cour, se réfugia dans le fort abandonné de Tholey (diocèse de Trèves). Dagobert le nomma alors évêque de Verdun³⁰. Enfin, le roi intima à Dado-Ouen de rester dans ses fonctions au palais³¹.

De son côté, l'évêque Amandus *osa ce qu'aucun autre n'avait osé avant lui*, reprendre le roi pour ses crimes capitaux. Dagobert entra dans une folle colère et décida son expulsion³². Devant le concert de protestations des Austrasiens inquiets, il se rendit à Metz et installa vers 634 son fils, Sigebert, sur le trône d'Austrasie, confiant la régence à Honoberthus (Cunibert) de Cologne et au duc Adalgisel. D'autre part, il autorisa Dado-Ouen à fonder sur ses terres patrimoniales le monastère de Rebais et il confirma, par chartes séparées, de nombreuses donations³³.

Le baptême de Sigebert fut une occasion de se rapprocher de saint Amand et des Luxoviens. *Il manda ses ministres et leur ordonna de rechercher le saint*. Ce dernier alla à Clichy où le roi l'accueillit en lui disant : *je me repens d'avoir agi avec folie envers toi, oublie cette injure que je t'ai faite et ne dédaigne pas de conférer le baptême à mon fils*. Amand refusa et se retira. Dagobert lui envoya alors Dado-Ouen ainsi qu'Eloi et le baptême put enfin avoir lieu, à Orléans³⁴. Par la suite, le roi apporta toute son aide à

l'œuvre missionnaire menée par le saint sur l'Escaut³⁵.

A l'issue de cette grave crise, Dagobert reprit la politique unitaire de son père, en s'appuyant sur les conseillers palatins proches du courant luxovien. L'évêché de Thérouanne fut restauré. Plusieurs procès visèrent à restituer des biens, notamment entre les évêques de Reims, Angelbertus et Lando, contre l'abbé Félix de Saint-Julien de Brioude et l'évêque Gallus de Clermont³⁶.

Dagobert fit des dotations fiscales importantes avec concessions d'immunités aux monastères. Il s'agissait³⁷ d'éviter les exactions des agents locaux du fisc et de pourvoir le Trésor de rentrées sûres puisque les églises disposaient de leurs propres services et payaient régulièrement leurs impôts. Dagobert tenta même de tout rattacher à la basilique de Saint-Denis³⁸ dans un souci d'unité, d'ordre et de paix. Il eut même la volonté, par des exemptions de tonlieu, de donner une certaine prospérité aux possessions des monastères et des églises, répandues au nord et au sud de la Gaule, en favorisant leurs échanges. En effet, l'Église du Mans achetait du poisson à Bordeaux³⁹. Saint-Denis s'approvisionnait en huile à Marseille⁴⁰. Elnone organisait des charrois pour transporter le vin. A l'époque de Bathilde, les moines de Corbie, contraints d'acheter des *cappae*, bénéficiaient de l'exemption de tous les tonlieux, *portaticum* et *rotaticum* dans les ports et sur tout le territoire⁴¹. Les monastères royaux et certaines églises, par les priviléges dont ils disposaient, participaient à l'essor économique du *Regnum*. C'était aussi, sur le plan politique, un moyen de tenir en respect les aristocraties locales.

Ce bel échafaudage pouvait être anéanti par les évêques dont l'autorité s'était renforcée sur les monastères. La méfiance royale, nourrie par la critique des luxoviens, s'accentua à leur encontre et conduisit Dagobert, s'inspirant de la charte d'Eloi pour Solignac, à assortir les immunités, d'exemption. Ainsi, le 1er octobre 635, il accorda à Rebais un privilège. Il confirmait l'usage des terres du fisc à la congrégation naissante et empêchait toute usurpation ou empiétement des évêques⁴². L'objectif, comme dans le privilège de Bobbio, était de soutenir la vie solitaire des moines afin qu'ils puissent se recueillir en toute quiétude, loin des tracas séculiers, prier pour le salut de l'âme du roi et la félicité éternelle du royaume⁴³. Pour justifier cette révolution, le roi s'appuyait sur les constitutions d'Agaune, Lérins et Luxeuil⁴⁴ qui limitaient la *potestas* de l'évêque et garantissaient la libre élection de l'abbé. A l'exemption de l'ordinaire s'ajoutait l'immunité de la puissance judiciaire publique, la concession de tout le *fredum* destinée au luminaire et au « salaire » des serviteurs de Dieu⁴⁵.

Le désir de faire des monastères des centres de prières pour le roi et le royaume se retrouve dans les autres priviléges et le formulaire de Marculf : *ut quatenus monachi, qui solitarii nuncupantur, de perfecta quiete valeant, duce Domino, per tempora exultare, et sub sancta régula viventes, et beatorum patrum vitam sectantes, pro statu Ecclesiae et salute Régis vel Patriae, valeant plenius Dominum exorare*⁴⁶. La permanence de cette

conception dans l'esprit de Dagobert est tangible à Saint-Denis, avec l'instauration de la *laus perennis* sur le modèle d'Agaune, afin de développer un culte autour de la dynastie mérovingienne qui participait désormais, par l'intermédiaire des saints, au royaume céleste et à la vie éternelle. Clovis II compléta le dispositif pour faire obstacle à toute usurpation et permettre à la sainte congrégation, d'organiser des groupes de chants, nuit et jour *pro stabilitate regni nostri*⁴⁷.

Les perspectives dégagées par Dagobert survécurent, avec une fortune diverse, après sa disparition. Le partage du royaume qui s'ensuivit entre des enfants mineurs laissa libre cours à la puissance des maires du palais et alimenta les rivalités internes à l'aristocratie. Les « vieux » conseillers quittèrent le palais et se firent nommer à la tête de diocèses qui avaient tendance à échapper à l'autorité royale. Audoenus fut installé dans la province de Rouen où l'activité des évêques était particulièrement terne. Eligius confortait, à Noyon-Tournai⁴⁸, l'œuvre entreprise à Thérouanne et Arras-Cambrai par les moines de Luxeuil. Desiderius gagna Cahors où la révolte grondait⁴⁹.

Très vite, en Neustrie, Clovis II tomba dans la débauche et les deux fonctionnaires burgondes, le maire du palais Flaachat et le patrice Willibald, en profitèrent pour pratiquer de nouvelles confiscations sur les biens ecclésiastiques. Le pseudo-Frédégaire stigmatisa la situation et jugea l'affaire comme une conséquence de la *cupiditas des necatores pauperum*⁵⁰. Un concile se réunit à Chalon, en 647/53, à l'initiative d'Aega et au nom de Clovis II pour enrayer les excès et remémorer aux clercs et aux laïcs les principes de la vie religieuse⁵¹. Conséquence des récompenses accordées aux fidèles, deux évêques ou abbés siégeaient dans un même lieu et se partageaient les biens (c. 12). Lors d'un décès, les revenus des paroisses, hospices et monastères étaient enlevés (c.7).

Les *saeculares* administraient les paroisses (c.5). Les *judices publici* parcouraient les terres immunistes et se faisaient accorder le droit de gîte (c.11). Des abbés et des moines recouraient à la protection de patrons et soustrayaient leurs monastères à la puissance épiscopale (c.15). Dans les oratoires, créés sur les grands domaines, l'archidiacre restait impuissant devant le laisser-aller des clercs (c.14). La simonie avait réapparu (c.16) et les nouveaux évêques conservaient leur femme chez eux (c.3). Les dispositions prises révélaient la gravité de la situation et l'ampleur de l'installation des laïcs au sein de la hiérarchie.

Dans le *Sermo ad regem*, attribué à Eligius ou à Audoenus⁵², l'un des deux prélates rappela à Clovis II que la royauté était un sacerdoce. En conséquence, le souverain devait suivre le modèle de David et Salomon et imiter Clotaire II dont la gloire *a été de vivre dans le siècle comme un prêtre. Il a gouverné les Francs et bâti des églises. Il a conseillé d'écouter les évêques, les vieillards stables et pleins de dignité, d'aimer ses conseillers et de se méfier des jeunes gens et des leudes ambitieux et flatteurs. Un roi doit être juste et droit, ne pas être changeant, mais chercher à s'instruire et réfléchir avant de prendre une décision. Il convient de rappeler que tout pouvoir vient de Dieu que le roi doit*

craindre et punir fermement les malfaiteurs. Enfin, le sermon s'achevait sur l'obligation de conserver la chasteté d'un seul lit conjugal et de traiter les Francs avec une paternelle affection⁵³.

La conjonction de ces protestations, adressées par le clergé, la famine et la peste qui ravageaient le royaume⁵⁴, incitèrent Clovis II à réagir. Il chargea l'abbé Aigulfus de Saint-Denis de redistribuer aux pauvres une partie des largesses faites à l'abbaye par son père. Il concéda à l'archidiacre de Paris, Blidegisilus, un *castrum* en ruines, situé dans une presqu'île de la Marne où il fonderait un monastère. Ce fut le monastère de Fosse (Saint-Maur des Fossés), dédié à saint Pierre, dont le premier abbé fut Babolenus. Il remit aussi à Frodebertus une terre marécageuse appartenant au fisc, dans les environs de Troyes, pour un usage identique. Enfin, il accorda des faveurs à Philibert, ancien abbé de Rebais, pour Jumièges.

De son côté, Erchinoald, avec le concours de Clovis II, proposa à Fursy la villa de Lagny. Le maire du palais avait vendu sa *possessio* de Fontenelle à Gond. Wandrille, par la suite, y éleva un monastère pour lequel le roi donna des revenus du fisc. Il semblerait donc que le souverain ait mené une double politique à l'égard du clergé. Il pratiqua une reprise en main des évêchés, compensée par de maigres donations aux monastères. L'échec du coup d'Etat de Grimoald, visant à faire adopter son fils, Childebert, la disparition de conseillers importants (Erchinoald en 659, Eloi en 660) et enfin la mort du roi (en 657) alertèrent la régente Bathilde, quant à la menace d'éclatement du *Regnum*.

Bathilde et l'élaboration d'un clergé d'Etat

Pour mener à bien sa tâche, Bathilde s'inspira de l'œuvre de Clotaire II et de Dagobert, ainsi que des décisions prises à Chalon et, sans doute, du *Sermo ad regem*. Elle s'entoura de conseillers ecclésiastiques : Chrodobertus de Paris et Audoenus de Rouen⁵⁵. Ebroïn, non sans hésitations⁵⁶, fut choisi et accepté par les grands comme maire du palais de Neustrie. Afin de maintenir l'unité du *Regnum*, d'instaurer la paix et le rayonnement de l'Église, elle donna aux Austrasiens Childéric II, le second de ses fils, qui fut placé sous la tutelle de Vulfoald. Elle prit ensuite des mesures en faveur des esclaves et du peuple. Suivant le canon 9 de Chalon, elle interdit de vendre des chrétiens et pratiqua elle-même, le rachat de nombreux captifs, offrant aux libres de s'en aller ou d'entrer dans un monastère⁵⁷. Par la libération des chefs de famille emprisonnés pour dette fiscale, elle dénonçait le poids de l'impôt payé, en fonction du nombre de personnes, qui avait pour effet de laisser mourir les nouveaux-nés⁵⁸.

Par le secours de Dieu et les conseils des bons évêques, dit son hagiographe, *la reine combattit l'hérésie simoniaque qui souillait l'Église de Dieu, car on obtenait l'épiscopat par des présents*. Elle défendit de faire des dons pour la réception des ordres sacrés⁵⁹. Elle écrivit aux évêques et aux abbés pour les inviter à vivre avec zèle pour Dieu et suivre la règle de leur ordre. D'autre part, elle multiplia les bienfaits aux basiliques des saints

Denis, Germain, Médard, Aignan et Martin, aux monastères de Jumièges, Fontenelle, Luxeuil et Jouarre. Elle contribua à la fondation de Chelles et à l'agrandissement de Corbie. Elle accorda encore des priviléges d'exemption et des immunités aux communautés qui lui obéissaient et auxquelles elle recommandait de prier le Christ pour le roi et la paix du royaume⁶⁰.

Bathilde n'innovait pas. Depuis 614, les souverains avaient cherché à trouver appui dans le réseau des monastères qui se développaient, sous l'impulsion des Colombaniens. Dagobert s'était inspiré du privilège d'Agaune pour mettre en place la *laus perennis* à Saint-Denis et rédiger celui de Rebais, en 635. Sa décision avait soulevé des réserves au sein de l'épiscopat, comme précédemment la libération du monastère du Jura de la tutelle de l'évêque avait entraîné une conspiration burgonde conduite par Amatus, évêque de Sion. C'est pourquoi, le privilège royal ne fut confirmé qu'en 637, à l'issue d'un concile, par Burgondofaron de Meaux. De même, Landericus n'attribua l'exemption à Saint-Denis que sous la pression royale⁶¹.

Le mouvement, associant immunité, exemption et introduction de la règle mixte, reprit avec Bathilde. *Les communautés se multiplièrent, sous la règle de Benoît et Colomban, dans les campagnes, les villas, les bourgs, les villes fortes et jusque dans les profondeurs des déserts*⁶². Le privilège de Saint-Pierre-le-Vif, concédé en 660 par Embo de Sens et signé par les évêques d'une grande partie de la Neustrie, reflète la volonté de la régente. D'autres furent accordés par Audomarus, en 663, puis, le 6 septembre 664, par Berthefriedus d'Amiens, en faveur de Corbie⁶³. Nous ignorons le contenu du précepte royal mais, d'après le formulaire de Marculf⁶⁴, sa finalité ne s'était guère modifiée. Par contre, au vu des chartes épiscopales, un compromis avait été trouvé entre le roi, les moines ou moniales et l'évêque, quant au partage des responsabilités religieuses, liturgiques ou à l'indépendance de l'abbé⁶⁵.

La royauté parvenait ainsi à tisser un véritable réseau de communautés de prières, liées entre elles par la règle combinée de Benoît et Colomban. Les signataires aux différentes chartes illustrent cette géographie des fidèles du roi. Ces prélats étaient, soit d'anciens fonctionnaires, convaincus de cette nécessité (Eligius et Audoenus), soit des évêques, influencés ou formés par le monachisme luxovien (Berthefridus, Mummolenus ou Audobertus). D'autres enfin, par la position géopolitique de leur diocèse, manifestèrent une sensibilité plus grande à l'intégrité du royaume. Ce fut le cas de Drauscius de Soissons, Embo de Sens et Abbo de Troyes. Le concile de Saint-Jean de Losne (673/75), en ratifiant tous les priviléges d'exemption « accordés aux monastères vivant selon les règles des saints pères, afin d'assurer leur propre stabilité » (c.14)⁶⁶, fut le dernier acte de cette période unificatrice.

L'opposition des évêques soutenus par les familles aristocratiques et hostiles à la généralisation des chartes d'exemption se réveilla très vite. Sigobrandus de Paris, successeur de Chrodobertus comme conseiller de la régente, éveilla le courroux des grands en raison, nous dit-on, de sa morgue et de sa suffisance à leur égard. C'était

en réalité la politique ferme de la reine qui irritait. Sigobrandus en fit les frais puisqu'il fut massacré. La régente, qui avait pris fait et cause pour lui, n'eut la vie sauve qu'en acceptant de se retirer à Chelles, vers 665⁶⁷. *Au moment de se séparer des palatins, elle leur reprocha leur injustice, leur rappela qu'elle les avait nourris au palais et qu'ils lui devaient le rang et les dignités où ils étaient élevés, regrettant leur peu de reconnaissance pour le bien qu'elle leur avait fait*⁶⁸.

Son éviction s'explique aussi pour avoir écarté des sphères du pouvoir les ecclésiastiques, trop liés aux aristocraties locales. Parmi eux Leodegarius, abbé de Saint-Maixent et archidiacre de Poitiers, qu'elle avait nommé à l'évêché d'Autun (663)⁶⁹, ou Ennemundus de Lyon, remplacé par l'abbé Genés comme archichapelain. Ebroïn attisa peut-être, en sous-main, les rancœurs contre la reine mais, sous la protection de Clotaire III, il poursuivit la même politique jusqu'en 667. Date à laquelle, il encouragea Drauscius à accorder l'exemption à sa fondation de Notre-Dame de Soissons. L'hagiographe de la *vita Ragneberti* nous éclaire sur ses méthodes de gouvernement : *Tous ses soins allaient à éloigner des dignités les Francs qui étaient de famille aristocratique et capables de quelque bien, soit en les faisant mourir, soit en les chassant, soit en les écartant. A leur place, il mettait des hommes faibles, de peu de sens ou de basse extraction, impuissants à s'élever contre ses volontés*⁷⁰.

A la mort de Clotaire III (673), Ebroïn s'empressa d'introniser, sans convoquer les grands, le dernier fils de Clovis II, Thierry III. Aussitôt, les Bourguignons, auxquels Ebroïn avait interdit l'accès au palais, se regroupèrent derrière Leodegarius et s'allierent aux Austrasiens pour proposer à Childéric II la couronne de Neustrie. L'invasion qui s'ensuivit entraîna l'enfermement d'Ebroïn à Luxeuil et celui de Thierry III à Saint-Denis⁷¹. Childéric II, sous la pression de ses alliés, rétablit les comtes et les administrateurs dans leur pays d'origine. Il promit que chacun aurait droit aux dignités suprêmes dans l'Église et exigea que personne ne s'empare du pouvoir, au détriment de ses pairs⁷². Par ces décisions, il ruinait toute l'œuvre politique conduite depuis 614.

Ce coup fatal put être donné, en raison du décès de tous les illustres *nutriti* du palais de Clotaire II et du départ, en pèlerinage à Rome, d'Audoenus, seul capable de s'opposer à une telle mesure. A son retour, il afficha son inquiétude mais Childéric II fut assez habile pour le gagner à sa cause. Il l'accueillit en grande pompe et multiplia les libéralités envers son diocèse de Rouen⁷³. Audoenus s'évertua, au sein du palais, de rétablir la concorde et inspira peut-être le concile de Losne (673/75) dont les canons étaient hostile à l'infiltration des laïcs dans la hiérarchie. De telles dispositions coïncidaient avec le désir du roi de ne pas s'en laisser imposer par les grands qui l'avaient porté au pouvoir et de revenir à la politique de ses prédécesseurs.

Sa démarche suscita l'animosité et la critique de Leodegarius dont il parvint à se débarrasser par un concours de circonstances. L'évêque avait reçu le patrice de Marseille, Hector, en procès contre Prix de Clermont. Il fut alors accusé de comploter

contre le roi. Hector fut tué et Leodegarius exilé à Luxeuil. La flagellation du noble Bodilo, contrairement aux dispositions de la loi salique, fut le signal de la révolte. La famille royale fut massacrée et Audoenus, selon la *vita Lambertii*, recueillit les dépouilles et les ensevelit solennellement à l'abbaye Saint-Vincent⁷⁴. Le duc Vulfoald retourna en Austrasie et rétablit sur le trône Dagobert II, exilé par Grimoald. En Neustrie, Thierry III sortit de Saint-Denis, mais les partisans de Leodegarius imposèrent Leudesius, fils d'Erchinoald, pour exercer les fonctions de maire du palais. Méthodiquement, Ebroïn réussit à reconquérir le pouvoir. Il exila Leodegarius à Fécamp, auprès de l'Aquitaine Hildemarque, et il le fit exécuter par le comte Chrodobert, le 2 octobre⁷⁵. Puis il rétablit Thierry III sur le trône.

Une épuration suivit la disparition de Leodegarius. En fut victime l'abbé Philibertus de Jumièges, venu au palais vers 675/76 pour protester contre les méthodes cruelles employées par Ebroïn. Le 1er juillet 677, il s'enfuit dans le Poitou auprès de son ami Ansoald, parent de Leodegarius. Audoenus, qui avait tenté de conserver l'abbé de Jumièges, dut le remplacer par un moine complaisant, Chrodobertus, mais ce dernier mourut de la gangrène au bout d'un an. L'évêque de Rouen installa alors d'autorité son archidiacre, Ragentramnus, comme abbé, afin d'empêcher que l'abbaye ne glisse dans l'opposition.

Après la bataille indécise que se livrèrent Neustriens et Austrasiens près de Langres, le 15 septembre 677, Thierry III réunit, selon les vœux d'Audoenus, une assemblée dans l'intérêt de l'Église et de la paix⁷⁶. L'assassinat de Dagobert II, en Austrasie le 23 décembre 679, remit tout en cause et signifia la reprise des hostilités⁷⁷. Pépin II obtenait l'occasion de s'emparer du pouvoir et Ebroïn celui de renouer avec son dessein d'intégrité du *Regnum*. L'affrontement eut lieu à Bois-du-Fays, près de Laon, Pépin échappa au carnage mais son frère Martin fut assiégé dans Laon. Ebroïn lui envoya deux émissaires, Aglibertus de Meaux et le comte-évêque de Reims, Reolus. Malgré les promesses faites de lui garder la vie sauve, Martin fut exécuté⁷⁸.

Après le meurtre d'Ebroïn, par un Franc (680), son successeur au palais, Waratton, rétablit momentanément la paix. Son fils, Ghislemar, de tempérament plus aventureux, bouleversa de nouveau les équilibres. Sa disparition prématurée permit à son père de reprendre le pouvoir et d'établir la paix, à l'issue de négociations tenues à Cologne, entre Audoenus et Pépin⁷⁹. Berchaire, nouveau maire du palais, ne cultiva pas la même diplomatie. Ses maladresses envers les seigneurs et les évêques incitèrent ces derniers à se rallier à Reolus de Reims, qui offrit son soutien à Pépin. La victoire austrasienne de Tarry, en 687,acheva cette longue période d'incertitudes.

A l'exception d'Audoenus qui essaya jusqu'à la fin de conjuguer l'unité du *Regnum* et la paix de l'Église, les autres évêques et les abbés, liés aux leudes régionaux, se vendirent au plus offrant. L'évolution du clergé peut se résumer dans l'exemple du diocèse de Reims et dans le revirement opéré par son chef. L'échec de la politique

neustrienne, qui bénéficiait du soutien de certains éléments du clergé, entraîna dans sa ruine l'Église mérovingienne.

La politique religieuse des Pippinides

La politique unificatrice des Neustriens se heurta, à partir de la mort de Sigebert III (1er février 656) à l'autonomie farouche de l'Austrasie, incarnée par la famille Pippinide qui contrôlait en permanence la mairie du palais⁸⁰. L'attachement profond d'Arnulfus de Metz et de sa parenté aux moines luxoviens facilita l'installation de monastères dans des zones peu occupées, telles que les Ardennes, les Vosges ou les bords de la Meuse et du Rhin⁸¹.

La fondation de Stavelot-Malmédy traduit cette orientation et dévoile les arrière-pensées politiques. Sigebert III envisageait de créer un monastère à Cugnon, dans l'un des méandres de la Semoy. Sa décision fut prise sur le conseil de nombreux ecclésiastiques et laïcs⁸². Il adressa l'acte nominalement à Grimoald, sous forme de lettre. Le roi s'inspirait des mesures prises alors en Neustrie puisqu'il prévoyait comme abbé Remacle, placé par Eloi à la tête de Solignac (632). Cependant, il projetait de construire *juxta traditionem cenobium* et stipulait que l'on devrait vivre *secundum ordinem et monita antiquorum patrum*, termes analogues à ceux employés dans le préambule de la règle des moniales de Césaire⁸³. Ces précisions laissent entendre que le roi voulut prescrire d'autorité une règle désuète, comprenant des éléments disparates, tirés de Césaire et des coutumes de Lérins qui ne répondaient pas au zèle de Remacle, héritier de Luxeuil. Ce fut un échec, en raison de l'anachronisme des volontés royales⁸⁴ et du choix peu accessible du site.

Vers 648, Grimoald reprit l'expérience à son compte. Il fit construire, de ses deniers, le monastère de Stavelot-Malmédy, sur une terre concédée par le roi⁸⁵. Sigebert ajouta au domaine primitif une zone protectrice d'un rayon de douze lieues⁸⁶. Il accorda la concession des tonlieux et des revenus de la navigation pour le luminaire et le salaire des moines. Il agissait *pro stabilitate regni nostri* mais nullement pour le salut de son âme. A sa mort, Grimoald entreprit de donner tout son sens à la fondation qu'il avait initiée. Le 1er août 659, il céda à Stavelot-Malmédy la villa de Germigny, deux moulins à Suisse et un domaine, acheté à un certain Gotetrud. Sa motivation était d'ordre religieux et les bienfaits contribuaient à sa propre rédemption⁸⁷. Les Pippinides se trouvaient, à cette date, dans une perspective nouvelle, celle de l'installation sur le trône de Childebert l'Adopté.

Des événements survenus en Neustrie renforcèrent encore, les liens des Pippinides avec les « *peregrini* ». Clovis II et le maire Erchinoald avaient attiré l'Irlandais, Fursy, en lui donnant le domaine de Lagny. Mais le saint refusa l'offre et partit. Décédé à Mezerolles, Erchinoald se précipita pour prendre possession de son corps qu'il transporta à Péronne⁸⁸. Feuillan et Ultan, victimes de persécutions en Angleterre, se réfugièrent auprès de la sépulture de Fursy, avec leurs reliques, leurs livres et leurs

vases sacrés. Pour d'obscures raisons, ils furent chassés par Erchinoald et trouvèrent refuge en Austrasie. Ils furent accueillis à Nivelles par Idulberge, veuve de Pépin, sa fille, Gertrude, et son fils, le maire Grimoald. Ce dernier leur fit construire le monastère de Fosses-la-Ville⁸⁹. Après l'assassinat des deux moines dans la forêt de Soigne, Grimoald et Didon, évêque de Poitiers, présidèrent leurs funérailles⁹⁰.

Saint Amand et d'autres irlandais influèrent aussi sur l'orientation de la politique religieuse des Pippinides⁹¹. Cela contribuait à l'exaltation mystique de la dynastie des maires du Palais austrasien. Les Neustriens prirent conscience du danger d'une telle concurrence. L'assassinat de Grimoald par les Neustriens, l'élimination de Childebert l'Adopté puis l'installation de Childéric II en Austrasie mirent un terme à cette évolution⁹². La femme de Grimoald fut confiée à Chrodebertus de Tours qui la désirait, sous prétexte de l'enfermer dans un monastère⁹³. Vulfetrude, abbesse de Nivelles, fut elle aussi poursuivie par la haine des rois, des reines et des évêques, à cause de son père. Comme elle refusait de déposer sa charge, ils s'emparèrent des biens dont la vierge avait la garde⁹⁴.

La venue de Childéric II en Austrasie bouleversa la situation. La *possessio* de Stavelot-Malmédy fut réduite de moitié. L'évêque Theodardus de Tongres fut chargé avec le *domesticus* Hadon de délimiter le nouveau domaine. Il fut assassiné peu après, dans la forêt de Bienwald, près de Spire, alors qu'il se rendait à la résidence royale. Son successeur, Landebertus⁹⁵, qui appartenait au groupe des *optimales* et *virii illustrissimi* fut, après l'assassinat de Childéric II (+ 675), exilé sept ans à Stavelot⁹⁶. Pépin, s'appuyant à nouveau sur le siège métropolitain de Cologne, longtemps occupé par Honobertus, plaça sur celui de Tongres un clerc de Cologne, Pharamundus. Les ressentiments demeurèrent entre les deux sièges, malgré un retour en grâce, opéré vers 682. Landebertus eut les pires difficultés pour ramener à Liège les reliques de son prédécesseur, vite considéré comme un martyr. En 701, il fut assassiné par le *domesticus* de Pépin d'Herstal⁹⁷.

Incertitudes aux frontières de l'Austrasie

Le diocèse de Reims, par sa position géographique, était un enjeux considérable. L'évêque Nivardus, formé au palais en compagnie du fils de Bathilde, aurait été installé, selon l'hagiographe du IX^e siècle, sur le siège de Reims lorsque Childéric II gagna l'Austrasie⁹⁸. En réalité, entre 656 et 662, il reçut de Clovis II des terres à Mailly-s/Vesle, confisquées à des leudes infidèles, de Childebert l'Adopté, des tonlieux et des tributs pour son église et de Grimoald deux *villae*⁹⁹. Les raisons de la nomination de ce Neustrien sur un siège épiscopal austrasien pourraient surprendre si nous ne prenions en compte, avec L. Dupraz, les sympathies neustriennes dont bénéficia Grimoald pour exiler Dagobert II¹⁰⁰.

Nivardus, favorable à l'unité, apposa sa signature au bas des priviléges de Berthefriedus d'Amiens, de Drauscius de Soissons et dans un acte relatif à Fontenelle

(673). Il accorda un privilège d'exemption au monastère de Saint-Basle et plaça les moines sous la direction de l'abbé de Péronne ¹⁰¹. Il favorisa les entreprises de l'ermite aquitain Bercarius ¹⁰², pour construire l'église du monastère de Villers, détruite par des Neustriens, accompagnant Childéric II en Austrasie.

Bercarius préféra, cependant, remonter la Marne et s'implanter à l'intérieur du diocèse, à Hautvillers. Il se heurta alors à Teodoramnus, membre d'une faction austrasienne hostile au comte Reolus ¹⁰³. Nivardus apaisa les tensions en proposant un échange de *possessiones*. Les nombreuses fondations de Bercarius furent autant de points d'avancée de l'influence neustrienne. Ce fut le cas en particulier avec la concession de Puteolus ¹⁰⁴ dans la forêt de Der. Nivardus, dans l'imbroglio politique, joua l'avenir de ses fidèles. Il plaça Hautvillers sous sa juridiction et acquit du roi un privilège d'immunité. Il fut enterré dans ce monastère dans lequel Gédéon, fils de Reolus, devint moine ¹⁰⁵.

Le successeur de Nivardus, Reolus, s'engagea avec le duc Waimer ¹⁰⁶ plus nettement en faveur de la politique d'unification d'Ebroïn, au cours des troubles survenus en 675/676. Grâce à l'intervention du maire du palais, Thierry III lui concéda le domaine d'Orbais. Le monastère qui y fut bâti, accueillit six moines de Rebais pour y établir la règle en vigueur à Luxeuil et, comme abbé, Landemar ¹⁰⁷. Sa fille se retira au monastère Notre-Dame de Soissons, fondé par Ebroïn. Reolus prit part à la bataille de Lucofao et reçut la reddition de Martin, frère de Pépin, enfermé dans Laon. Le maire Waratton offrit à son tour plusieurs domaines à l'église de Reims ¹⁰⁸.

Vers 686, sous Berchaire, second successeur d'Ebroïn, l'évêque passa du côté des Pippinides, excédé par l'attitude arrogante du nouveau maire ¹⁰⁹. Il joua alors un rôle décisif dans le revirement de situation en faveur de l'Austrasie. Une telle volte-face indigna les Neustriens qui lui avaient chèrement payé leur soutien par des concessions de terres. Ce geste fut interprété comme l'aveu de son opportunisme. Pépin, en investissant Drogon du duché de Champagne, ne fut pas dupe de ce soutien et ne manifesta à Reolus aucune reconnaissance particulière.

L'Alsace fut elle aussi l'objet de convoitises. Rattachée, à la fin du VI^e siècle, à la Bourgogne, elle avait été réintégrée, sous Clotaire II et Dagobert I, à l'Austrasie. Sous Sigebert III, le premier duc, Gondoin, céda la terre de Grandval à Walbert de Luxeuil pour permettre la construction d'un monastère. Il fut dirigé, vers 647, par Germain ¹¹⁰. Ce personnage pourrait être le père de Salaberge et de Leuduinus-Bodo, évêque de Toul, que rencontra l'abbé Walbert dans sa *villa de Mosa*, aux sources de la Meuse.

Salaberge, à défaut de pouvoir se retirer au Mont-Habend, émit le souhait d'établir un monastère sur une propriété familiale, sise dans l'Ornois, à la frontière de la Bourgogne et de l'Austrasie. Elle abandonna rapidement son projet au profit d'un autre site, aux limites de la Neustrie, le monastère double de Saint-Jean de Laon ¹¹¹.

Son hagiographe, embarrassé, ne parvient pas à justifier ce renoncement. Il pourrait se situer peu avant 662, date de l'élimination de Childebert l'Adopté qui laissait présager une reprise en main neustrienne. La ville de Laon était une place forte, favorable aux Pippinides. Lorsqu'elle tomba aux mains d'Ebroïn, Anstrude, qui avait succédé à sa mère à la tête du monastère, eut fort à faire avec les hommes d'Ebroïn. Les démêlés perdurèrent avec l'évêque Madelgarius face auquel Anstrude utilisa ses relations familiales, le comte Vulfoald de Verdun, proche de Pépin II¹¹². Le frère de Salaberge, Leuduinus-Bodo¹¹³, après une carrière publique, devint évêque de Toul et se consacra à trois fondations : Bonmoutier, confiée à sa fille Teutberga, Etival et Offonis-Villa, près de Badonviller¹¹⁴, dont la dédicace fut faite à saint Léger (après 680). Son épiscopat fut assez bref (post 650-661). A sa mort, son corps fut transféré à Laon par sa sœur.

Par la suite, la position des ducs d'Alsace demeura délicate. Le successeur de Gondoin, Boniface, fit une donation à Wissembourg, à l'époque de Childebert. Puis, il resta sur une prudente expectative, lors des concessions de terres fiscales faites par Childéric II sur les conseils de la reine Himnechilde, en faveur du Val-Saint-Grégoire, et de l'immunité du *fredum* et de l'hériban dans les *curtis* tenues par les églises Sainte-Marie et Saint-Etienne de Spire¹¹⁵. Le duc Adalric-Eticho parait avoir été davantage lié aux Neustriens¹¹⁶. C'est ce qui ressort d'un précepte de Thierry III, du 4 septembre 676, par lequel le roi confisqua les biens du duc pour les donner au monastère de Bèze. La raison invoquée fut son infidélité et sa collusion avec les Austrasiens¹¹⁷ qui rétablirent sur le trône Dagobert II l'Exilé (676-679). Le duc qui avait perdu ses biens propres en Neustrie et en Bourgogne les recouvra, après sa réconciliation avec Thierry III, en 683¹¹⁸.

On peut penser que ce fut au cours de cette période de disgrâce que le duc détruisit le monastère de Granval, qu'il tua Germain et Randoald et chassa la population environnante, à la tête d'une troupe d'Alamans¹¹⁹. La légende de sainte Odile, fille d'Adalric, porte le souvenir de cet épisode. Le duc, par pénitence, fonda Hohenbourg auquel vint s'adoindre Niedermünster où il se retira, en compagnie de sa fille. La communauté devait se composer de nombreuses moniales, venues d'Irlande, et de « peregrini », de passage, remontant le Rhin vers Honau¹²⁰.

La politique religieuse restait subordonnée aux relations entre Neustrie et Austrasie. A l'exception de Grimoald qui tenta de donner une dimension mystique à la dynastie qu'il rêvait d'établir, les fondations monastiques relevèrent de la stratégie d'aristocrates locaux ou d'évêques qui œuvraient, en sous-main, pour la Neustrie et l'unification du Regnum. Même Amand, momentanément compromis avec les Pippinides dans la fondation de Nivelles, fut ramené dans le jeu politique de Bathilde par les terres fiscales, concédées à Barisis par Childéric II, où il put installer des moines¹²¹.

Les créations austrasiennes conservèrent un côté archaïque, dans la mesure où les

chartes d'immunités prévalurent sur les exemptions de l'ordinaire. Ainsi, les évêques de Spire devinrent naturellement abbé de Wissembourg et ceux de Strasbourg, abbé du Val-Saint-Grégoire. Entre les actions menées par Grimoald et Childéric II, une grande liberté d'action fut laissée aux familles aristocratiques. La fondation de Wissembourg fut possible grâce à l'appui d'alliés comme Adalgisulus à Tholey, Irmina à Oeren et Dragobodus à Spire ¹²². Saint-Michel fut patronné par Garibaldus de Toul et sa parentèle ¹²³. Bien que la récupération politique ne soit guère absente, la conversion personnelle et désintéressée marqua nombre de fondations : Romaricus à Remiremont, Deodatus à Saint-Dié, Hidulfus à Moyenmoutier ¹²⁴ et Gundelbertus à Senones.

Les relations de l'épiscopat austrasien avec le pouvoir connurent une lente dégradation. A l'époque de Dagobert, plusieurs officiers palatins étaient à la tête des évêchés : Honoberthus à Cologne, Modoaldus à Trèves ¹²⁵, Paulus-Godo à Verdun ¹²⁶, Chainoaldus à Laon et son frère Faron à Meaux. Cependant, Arnulfus de Metz se retira au Mont-Habend, sous l'influence de Romaricus. Paulus, avec l'aide et le conseil de son diacre Grimo, se rendit fréquemment dans les *loca sanctorum* établis par celui-ci dans les environs du castrum en ruine de Tholey où des solitaires vivaient auprès d'une église dédiée aux saints Pierre et Maurice ¹²⁷. Modoaldus tenait une école dans laquelle il forma Germain, futur abbé de Granval, et dont il admirait le désir de vivre en ermite. L'évêque lui refusa pourtant son accord et se retrancha derrière l'autorisation royale ¹²⁸. Même Honoberthus de Cologne, conseiller principal, fut tenté par la retraite. Il obtint de Dagobert la permission de partir en Frise. Il fonda, à Utrecht, la première église chrétienne mais cette expérience n'eut pas de suite, comme le nota plus tard Boniface dans une lettre à Etienne II ¹²⁹. Cette volonté de rompre avec le monde fut partagée encore, à Trèves, par Numerianus, frère de Germain de Granval, et Basinus, retiré à Saint-Maximin durant ses dernières années. Chez ces anciens *nutriti*, elle fut peut-être provoquée par une certaine déception, face à la politique suivie en Austrasie depuis le départ de Dagobert I pour la Neustrie.

Par la suite, les évêques furent peu marquants. Quelques uns manifestèrent leur sympathie ou leur hostilité envers Ebroïn et les Neustriens, tels Gisloaldus et son neveu, Gerebertus, qui se succédèrent à Toul et à Verdun. Les aristocraties locales, en s'arrogeant les sièges épiscopaux, jouèrent leur va-tout mais ne contribuèrent pas à renforcer l'image de l'évêque comme guide du peuple chrétien.

Un cri d'alarme : le concile de Losne

A l'initiative de Childéric, roi d'Austrasie, se tint vingt ans après le concile de Chalon celui de Losne (673/75) ¹³⁰. Les pères, conduits par Audoenus, constatèrent la désagrégation du clergé et le risque de dislocation du Regnum. Avec fermeté, ils abjurèrent les évêques d'abandonner les affaires du siècle (c.1), de ne pas porter d'armes (c.2), ni d'aller à la chasse (c. 15), de ne pas plaider au tribunal (c.3), de ne pas avoir de femmes chez soi (c.4) ni de se choisir un successeur (c.16 et 22). On récusa

aux laïcs portant *l'habit séculier* le droit d'exercer la charge d'archiprêtre dans les paroisses (c.9). Pour compléter le sens de ces dispositions et déjouer la mainmise des aristocraties, le concile réclama le respect de l'âge canonique et de l'élection, requis pour être évêque (c.5). On exigea que *les évêques, qui à présent ne vivent pas en hommes spirituels, aient à se corriger et amender dans le délai fixé, sinon qu'ils soient dégradés de leur office* (c.10). Conscients des abus, les pères dénoncèrent, comme à Chalon, la négligence des métropolitains, peu soucieux de réunir des synodes annuels ¹³¹. L'organisation des églises en était maintenant affectée. Chaque évêque, en lien avec les milieux aristocratiques, était le seul maître dans son diocèse et cherchait à faire évoluer sa fonction dans un sens héréditaire ¹³².

Le climat se détériora après 673, surtout en Neustrie, à la suite de la victoire de Pépin **II**. Un peu partout, les listes épiscopales furent bousculées et des cumuls eurent lieu. Dans la province de Tours, Aiglibertus du Mans contrôla Angers ; les comtes Agatheus et Amitto, sans être clerc, dominèrent Nantes et Rennes. A Tours même, sept prélats se suivirent, sans laisser de souvenirs. Dans la province de Rouen, le siège métropolitain résista quelques temps aux laïcs, grâce au moine Ansbertus. Par contre, Lisieux, Bayeux, Avranches et Coutances ne mentionnent plus d'évêques, malgré une timide restauration entreprise par des prélats de formation monastique : Aquilinus d'Evreux, Gerebaldus de Bayeux et Ragertrannus d'Avranches.

Dans la province de Sens, Vigilius d'Auxerre fut assassiné par le maire Waratton (vers 684). L'anarchie régnait à Chartres, Nevers et Troyes, diocèses qui par leur position stratégique, devaient faciliter l'expansion austrasienne. Il en était de même de Laon, alors que le comte Reolus occupait le siège de Reims. En revanche, dans le nord-est ¹³³, des personnalités se détachaient : Vindicianus à Cambrai, Landebertus à Tongres, Liutwinus à Trèves, Abbo à Metz, Gisloaldus et Gerebertus à Verdun. Dragobertus se maintint à Spire.

Une mutation profonde s'était opérée au sein de l'épiscopat, dans le courant du **VII^e** siècle, où l'emportaient les préoccupations politiques et militaires. Aucun évêque, à l'inverse de ceux du **VI^e** siècle, ne parvint à imposer la défense de l'intégrité du *Regnum*, à l'exception d'Audioenus.

III. – 2. Essor et retombée d'une réforme du clergé

Dans son effort de remise en ordre, Clotaire II fit reculer un peu la simonie. Mais le mal était profond, de sorte que les laïcs, attirés par la vie religieuse, préférèrent souvent s'engager sur les voies de la solitude ou entrer dans les monastères tenus par des « *Scotti* ». C'est ainsi que Luxeuil, à l'instar de Lérins, devint une pépinière d'évêques et qu'un nouveau clergé put voir le jour.

Les premiers disciples colombaniens

Au groupe des « *peregrini* » qui accompagnait Colomban, s'ajouta Valéry, originaire d'Auvergne et formé successivement aux monastères d'Issoire et d'Auxerre. Il

séjourna à Luxeuil, après 595, du vivant de Colomban, et dirigea le monastère vers 614¹³⁴, à une époque où Eustase retrouva Colomban à Bobbio. Au bout de quelques temps, il fut autorisé à se retirer en Neustrie, dans le diocèse d'Amiens, pour y prêcher. Nous ignorons si Berachundus d'Amiens intervint auprès de Clotaire pour cet accord.

Léobard, autre disciple de Colomban, ayant rejoint Luxeuil, choisit comme retraite les ruines de *Très Tabernae* (Saverne), point de départ d'une communauté de solitaires qui se déplaça à Marmoutier et se fixa autour d'une église dédiée aux saints Pierre et Martin. Léobard mourut à Lochwiller (Leobardi Cella), en 618. Le troisième disciple connu est Romaric, lié dans sa jeunesse à Arnulfus et à la cour de Théodebert II (595-612). Il fut victime de la lutte de son roi contre Thierry II de Bourgogne. Il sollicita l'appui d'Aridius de Lyon pour convaincre Brunehaut de lui restituer les biens qui lui avaient été confisqués. En guise de réponse, il reçut le pied de l'évêque à la figure¹³⁵. Romaric ne récupéra ses biens qu'en échange de l'aide fournie à Brunehaut, en 613, à la mort de Thierry II, pour fuir la ville de Metz. Clotaire II, par souci d'apaisement, l'autorisa à regagner la cour où il n'occupa pas de fonction précise¹³⁶.

De retour d'Italie (après 614), l'abbé Eustase s'arrêta à Agaune et en ramena l'ermite Amé, d'origine grecque, afin d'évangéliser les villes d'Austrasie¹³⁷. Hébergé chez Romaric, à Metz, il le persuada de tout abandonner et de se retirer à Luxeuil. Après y avoir vécu quelques temps, il eut l'aval d'Eustase et le soutien d'Amé pour fonder un monastère de femmes sur l'une de ses propriétés¹³⁸. Amé y fit office de directeur spirituel. Il y développa la « règle » de Colomban¹³⁹ et la *laus perennis*¹⁴⁰. Salaberge s'inspira plus tard pour Laon de cette association. L'afflux de moniales – il en fallait au moins 84 pour l'organisation de la *laus* – expliquerait le déplacement de la communauté féminine du Mont-Habend vers un *castrum* inoccupé de la vallée¹⁴¹ alors que Romaric, rejoint par bon nombre de ses esclaves préalablement affranchis¹⁴² prenait possession du site initial.

Des officiers palatins rallièrent aussi Romaric : Agrestius, ancien notaire de Thierry, Germanus, Randoaldus, Numerianus et Arnulfus qui, après avoir hésité avec Lérins¹⁴³ sur le choix de sa retraite, opta pour Remiremont. L'originalité de ces premiers disciples fut de mener à bien une conversion en profondeur mais aussi de s'intéresser aux plus démunis : les femmes et les esclaves. La méthode luxovienne était suffisamment convaincante pour que Dagobert plaçât des moines à la tête des évêchés missionnaires : Acharius à Noyon-Tournai, Audomarus à Thérouanne, Audebertus à Arras-Cambrai, Remaclus à Tongres, Numérianus à Trèves, Paulus à Verdun, Audoenus à Rouen et Chagnoaldus à Laon.

Jonas fait état d'autres disciples. Après l'échec de son départ en exil, Colomban traversa la Brie¹⁴⁴. Il trouva l'hospitalité chez deux familles. L'une d'elles, celle d'Authaire, comptait trois fils (Ado, Dado et Rado), tous *nutriti* à la cour de Clotaire II sous la direction de l'ermite Boetharius, devenu évêque de Chartres. Ils y

rencontrèrent Rusticus, Syagrius, Didier, Arnoul, Philibert et Germer du Flay¹⁴⁵. Le récit de Jonas indique qu'après avoir été bénis par le saint, l'un fonda un monastère et l'autre devint évêque. Ce brutal raccourci d'une trentaine d'années masque la poursuite des carrières administratives par les trois frères. Ils ne partagèrent nullement le souhait de rupture de Romaric. Nous en voulons pour preuve la fondation tardive de Rebais (633), née du contact entre Agilus, moine à Luxeuil, parti en mission chez les Alamans avec Eustase¹⁴⁶ et du référendaire Dado.

Toutes les fondations d'Audioenus relevèrent du même processus. Geremarus, officier à la cour, fut orienté vers Pentale qu'il quitta pour gagner la grotte de Samson sur la Risle. Wandregiselus, autre officier à la cour, retiré à l'ermitage de Montfaucon après une vie pérégrinante jusqu'à Bobbio, fut placé à la tête de Fontenelle. Son neveu, Gond, rompit avec lui pour vivre dans d'autres solitudes. Le palatin Philibert se réfugia d'abord à Rebais où il souleva l'hostilité des moines. Il séjourna ensuite à Jumièges puis se joignit aux solitaires de l'île de Belciniac¹⁴⁷. La fondation de Jouarre, réalisée par Ado, fut postérieure à Faremoutiers d'où provenaient des moniales, sous la direction de Theodechilde, sœur de l'évêque Agilbertus de Paris. En recevant des filles de l'aristocratie, le monastère s'éloigna très vite de son idéal.

La seconde famille visitée par Colomban en Brie fut celle de Chagnéric. On ignore si ce fut à l'issue de cette rencontre que le fils, Chagnoald, devint disciple de l'Irlandais et gagna avec lui sa retraite de Bregenz où il lui révéla la bataille de Tolbiac qui opposerait Thierry et Théodebert 11¹⁴⁸. Rentré à Luxeuil, il accompagna Eustase qui rendait visite à Clotaire II pour les affaires de la communauté¹⁴⁹. Chagnéric consentit alors à la *velatio* de sa fille Fare, effectuée par Gundoaldus de Meaux¹⁵⁰, et à la fondation d'*Evoriacum* (Faremoutiers). Chagnoald et Walbert demeurèrent sur place, comme directeurs spirituels, et ils encadrèrent des frères, venus de Luxeuil, chargés de la construction du monastère. Walbert poursuivit seul cette tâche¹⁵¹ après la rapide nomination/élection de Chagnoald à Laon, comme successeur de Rigobertus (attesté en 614). Seule nous est connue sa souscription au concile de Clichy (627) et à la charte de fondation de Solignac (632)¹⁵².

La règle suivie à Faremoutiers est mal connue. L'inspiration spirituelle était sans aucun doute celle de Colomban, ainsi désignée improprement, car elle se préoccupait peu de l'organisation matérielle et administrative. Il est vraisemblable que des éléments de celle de Césaire d'Arles furent également en vigueur. La combinaison de ces courants se retrouve dans la *Régula Patris ad virgines*, attribuée à Walbert¹⁵³, chargé de la responsabilité morale de ce monastère (avant de diriger Luxeuil). Des aménagements furent apportés, notamment un allègement très net des punitions corporelles. *La percussio*, appliquée pour des fautes légères, se limitait à un coup sur la main¹⁵⁴. En raison de la *laus perennis* introduite par Amé, la *Régula Patris* accordait une grande importance à la liturgie, avec la psalmodie chorale, lors des trois offices du jour et de la nuit, ainsi qu'aux laudes, célébrées à l'aube. Ces détails sont confirmés

par la *vita Burgondofarae* au c. X, puisqu'on y voit Blihilde veillée par ses soeurs et réveillée par le chant des laudes.

L'accent fut mis aussi sur la *lectio divin a*. La *Regula* précise, au c. XII, que le travail manuel exécuté ne devait en rien porter préjudice à la lecture. La bonne connaissance des Ecritures est notoire dans les réponses adressées par Fare au schismatique Agrestius. Un tel souci fut valorisé à Faremoutiers par la présence d'autres moniales, issues de l'aristocratie (Gibitruude et Hercantrude, parentes de Fare) et par les princesses anglo-saxonnes de Northumbrie (Sethride, Earcgothe et Ethelberge)¹⁵⁵. Enfin, l'activité intellectuelle se prolongeait par l'éducation de petites filles¹⁵⁶. Ainsi, deux disciples, proches de Columban, contribuèrent à redonner vie au monachisme féminin, discrédiété par la crise du monastère Sainte-Croix de Poitiers. L'essor en fut assuré par les communautés doubles, dont les principes d'organisation étaient fixés en Gaule depuis le concile d'Agde de 506 (c. 28).

Du second frère de Fare, Burgondofaron, nous serions en droit d'attendre des réalisations tout aussi remarquables. Il reste peu de choses de l'étude critique¹⁵⁷ de la copieuse *vita* rédigée par Hildegare de Meaux, dans la seconde moitié du IX^e siècle (853/56-post 874)¹⁵⁸. Contrairement à son frère et à sa sœur, il ne fut pas béni par Columban. Il reçut l'épiscopat à la suite d'une carrière civile sous Dagobert. C'est alors, d'après des hagiographies tardives, qu'il aurait installé les deux *peregrini*, Fiacre et Kilian¹⁵⁹, sur des terres du fisc. Il fit édifier une basilique Sainte-Croix en vue de sa sépulture et concéda le privilège d'exemption de 637 à Rebais, deux ans après celui du roi. Ce dernier cas nous conduit aux limites de l'engouement pour la spiritualité columbanienne. Une grave crise interne devait menacer d'emporter le mouvement.

La crise du mouvement columbanien

La *vita Adelphi* rapporte qu'à ses derniers instants Romaricus (+ 8 décembre 653)¹⁶⁰ vint faire une confession solennelle de ses fautes devant l'assemblée des moines de Luxeuil. Cette démarche, évoquée dans d'autres *vita*¹⁶¹, prend ici un caractère exceptionnel en raison du schisme d'Agrestius qui affecta Remiremont¹⁶². L'affaire éclata au moment même où l'abbé Bertulfe était à Bobbio, confronté à l'hostilité de l'évêque Tortose.

Agrestius, ancien notaire de Thierry II, s'était retiré à Luxeuil à l'instar d'autres et fut autorisé à aller évangéliser les païens. Parvenu à Aquilée, il fut séduit par les arguments développés par le schisme des *Trois chapitres* et il tenta, à son tour, de convaincre Attale, abbé de Bobbio, puis Eustase à Luxeuil. Columban, alerté par cette affaire, mit en garde, dans une lettre, le pape Boniface IV¹⁶³ contre les théories propagées par la reine Théodelinde. Les prises de positions d'Agrestius le conduisaient inévitablement à remettre en cause l'autorité du saint irlandais et de sa

règle, comme l'indique Jonas.

Le problème, purement doctrinal, devint politique, en raison du soutien apporté à Agrestius par une ligue d'évêques à la tête de laquelle se trouvait l'un de ses parents, Abelinus de Genève. Avec l'aide du maire du palais, Warnachaire, ils contraignirent Clotaire à tenir à Mâcon un concile, présidé par Tetricus de Lyon¹⁶⁴, pour juger la règle et les disciples de Colomban. La mort inopinée de Warnachaire, interprétée par Jonas comme un châtiment divin, désorganisa le clan épiscopal.

Agrestius s'efforça alors de regrouper des adeptes, en renouant avec la critique des usages celtiques répandus par Colomban¹⁶⁵ (multiplication des signes de croix, prières, oraisons, tonsures...). Son argumentation ne manquait pas d'habileté car elle reposait, en ces temps d'unité, sur le souhait d'une recherche d'harmonisation liturgique. Faute de preuves décisives, un compromis s'établit entre Eustase et Agrestius qui continua toutefois à semer la discorde. Il profita d'une réprimande pour négligence, adressée par Eustase à Romaricus et Amé, pour entraîner le monastère du Mont-Habend dans la dissidence¹⁶⁶. Fort de ce succès, Agrestius s'attaqua à la seconde filiale de Luxeuil : Faremoutiers. Fara, nous dit le texte, *d'une manière toute virile*, tança et éconduisit le corrupteur qui périt, assassiné, à la fin de l'année 627. Tout rentra très vite dans l'ordre. Amé mourut, réconcilié avec Eustase, le 13 septembre 628¹⁶⁷, mettant ainsi fin à tout risque de schisme.

Du côté épiscopal, eut lieu un retournement complet de situation. *Abelinus et les autres évêques gaulois s'employèrent désormais à soutenir les institutions du bienheureux Colomban. Nombreux sont ceux qui, pour l'amour de Colomban, construisent des monastères et réunissent des communautés*¹⁶⁸. Parallèlement, le concile de Clichy (627), reprenant une demande du pape, avait attiré la vigilance des pasteurs sur la nécessité de faire régner la foi catholique dans toute la Gaule et il avait recommandé de rechercher les Bonosiaques et les hérétiques cachés¹⁶⁹. D'autre part, le concile reconnaissait la personnalité juridique des monastères, même des fondations royales¹⁷⁰.

Il fallut néanmoins encore attendre la fin des effets négatifs de la prise du pouvoir en Neustrie par Dagobert¹⁷¹ pour que le mouvement colombanien prenne réellement de l'ampleur. Les départs d'Arnulfus de Metz, Wandregiselus¹⁷², Godo, les fondations de Jouarre par Ado, de Solignac par Eloi et de Rebais par Dado furent de peu postérieures à ces événements. Le renouveau colombanien s'articula sur deux idées clefs. La première prévoyait une modification de la règle de Colomban – aux allures de pénitentiel – par des compléments tirés de celle de Benoît. L'auteur de cette combinaison, qui amena les historiens à parler de règle mixte, fut Walbert, abbé de Luxeuil. Il avait déjà montré ses aptitudes dans ce domaine avec la *Régula Patris ad virgines* de Faremoutiers. Par la suite, la reine Bathilde en accéléra la diffusion. Cette *regula modo luxoviensi*¹⁷³ ne visait pas seulement à atténuer la rigueur de la discipline. Elle répondait également à un souci d'unification liturgique et aux critiques

contre les usages celtiques.

Le second point prétendait mettre un terme aux tensions entre les évêques et les moines. Rebais fut, à cet égard, le prototype d'un nouveau genre de relations. Le roi voulut régler l'affaire à son profit et en faire un monastère spécifique pour les aristocrates du palais, touchés par la conversion des mœurs¹⁷⁴. Ce fut lors d'un concile, convoqué par Dagobert à Clichy le 1er mai 637, que le roi nomma Agilus, moine de Luxeuil, à la tête de l'abbaye¹⁷⁵. Le même jour, Burgondofaron accorda son privilège d'exemption, reposant sur la tradition d'Agaune, Lérins, Luxeuil et Saint-Marcel de Chalon. Les dispositions qui furent prises alors allaient au-delà du privilège royal de 635. Outre les évêques, on empêchait aussi les clercs et le roi d'usurper les biens d'un monastère¹⁷⁶.

Le droit d'élire l'abbé à l'unanimité fut reconnu aux moines. Pour les bénédicitions d'autel, la consécration du Chrême ou l'ordination, la communauté avait tout loisir de choisir un évêque. Aucun don ou cadeau ne pouvait alors être fait sur les paroisses ou autres cellules, au nom de la *potestas* de l'évêque ou de l'archidiacre. L'évêque n'était autorisé à entrer au monastère qu'à la demande de l'abbé ou de la congrégation. S'il venait pour célébrer la messe ou prier, il lui était interdit de requérir un don des moines, car ces derniers priaient pour tous : l'Église, le roi et la patrie. Seul l'abbé était habilité à corriger les moines et rien ne pouvait lui échapper. La peine de l'anathème menaçait les contrevenants¹⁷⁷.

L'autonomie du monastère était par conséquent assez large et l'autorité de l'abbé sur les moines complète. De tels priviléges étaient proches de ceux concédés à Bobbio, en 628¹⁷⁸ et s'inscrivaient dans la ligne droite des communautés irlandaises. Cette liberté d'action coïncidait, en gros, avec l'exemption accordée plus tard aux monastères de Vézelay, Pothières (863), Saint-Clément d'Aurillac (893) et Cluny (910)¹⁷⁹. La seule concession faite aux évêques était d'ordre sacramentaire. Cela témoignait de la méfiance, héritée de leur maître, des colombaniens, à l'égard du clergé séculier. L'autre type de privilège octroyé fut celui de la fondation royale de Saint-Denis (652), toujours inspiré d'Agaune, avec instauration de la *laus perennis*. Seul le privilège de Drauscius, en faveur de la fondation d'Ebroïn à Soissons, comporte des dispositions similaires, comme l'a fait observer E. Ewig.

La tâche à accomplir auprès des païens et des laïcs, soucieux de vivre parfaitement l'Evangile, était immense et urgente. Les Luxoviens purent compter alors sur l'aide précieuse d'Amand. Né en Herbauge, il avait séjourné au monastère de l'Ile d'Yeu et reçu la tonsure à Tours puis il s'était retiré durant une quinzaine d'années dans un réclusoir, situé près de la cathédrale Saint-Etienne. Après plusieurs voyages à Rome, Amand fut sans doute convaincu de la nécessité d'entreprendre une mission sous l'autorité pontificale, comme en témoignent ses relations épistolaires et la liste des créations d'églises dans les vallées de la Scarpe et de l'Escaut, sous le patronage des saints Pierre et Paul¹⁸⁰.

A l'instar de Grégoire-le-Grand, il eut une conception monastique de l'apostolat. En ce sens, il utilisa ses moines, recrutés parmi des libres ou des prisonniers de guerre rachetés, baptisés et instruits par lui ¹⁸¹. Son assise matérielle lui fut donnée grâce aux largesses de Dagobert, sous la forme du fisc d'Elnone (avant 639). Il bénéficia aussi de celles de Childéric II qui, le 1er août 663 ou 664, lui remit la villa de Barisis-au-Bois, *ad opus monachorum suorum*, pour qu'il en dispose, *sicut fiscus noster ibidem tenuit ac possedit*, c'est-à-dire avec les immunités afférentes ¹⁸².

Son action se développa dans les campagnes situées dans la zone frontalière entre la Neustrie et l'Austrasie, tout d'abord, en direction d'Anvers puis auprès des grandes familles aristocratiques régionales, notamment les femmes. C'est ainsi qu'il encouragea Itte, veuve de Pépin l'Ancien (+ 640) et sa fille, Gertrude, à se retirer dans leur villa de Nivelles et à la transformer en monastère pour mieux résister aux diverses menaces et pressions qui pesaient sur elles ¹⁸³. Il agit de même avec Rictrude, veuve du duc Adalbaud, et sa fille, Eusébie ¹⁸⁴, qui se consacrèrent à Dieu à Marchiennes et à Hamage. Quant au fils de Rictrude, Mauronte, il fut tonsuré par Amand à Marchiennes avant de se retirer à Breuil s/Lys, en compagnie d'Amé, évêque de Sion, exilé d'abord à Péronne et confié ensuite à Mauronte.

L'abbé d'Elnone intervint encore auprès des membres de la famille du *domesticus* Walbert, ses filles, Aldegonde, fondatrice de Maubeuge, Waudru, recluse à Castri-Locus (Mons) et son gendre, Vincent-Madelgaire, qui vécut à Hautmont puis à Soignies. Enfin, à Gand, saint Amand établit une église et un monastère dédié à saint Pierre, alors que Jean, l'un de ses disciples, créait l'abbaye de Saint-Bavon ¹⁸⁵.

Le courant amandinien, spirituellement voisin de celui de Luxeuil ¹⁸⁶, renforça l'élan monastique. Son succès était lié à la résolution de la problématique posée aux églises à la fin du VI^e siècle : propagation et approfondissement de la foi, en intégrant les femmes, les esclaves et de nouveaux espaces, en particulier dans les provinces de Reims et Trèves. L'auteur de la *vita Columbani*, à propos de l'abbé Eustase, nous décrit le processus engagé : *Il s'employa à susciter, aussi bien au sein de la communauté que dans la population environnante, une vie chrétienne vigoureuse. Nombreux furent ceux qu'il attira aux remèdes de la pénitence. Nombreux furent ceux d'entre eux qui devinrent par la suite pasteurs d'église* ¹⁸⁷.

ÉVÈQUES NEUSTRIENS VII^e siècle

CITÉS	NOMS	ORIGINE	FORMATION	N.E.	ACTIVITÉS	CONCILES	DURÉE	AGE, MORT
LE MANS	Bertechramnus	aquit, arist	archidiacre		past, monast, polit	Paris 614 Clichy 627, Châlons 6	7 ans 30 ans 23 ans 24 ans	87 ? + post 616 70 ? + 650 † 673 † 698
	Hadoindus	arist			monastique			
	Beracharius	aquit, arist			past, monastique			
	Aiglibertus	aquit, arist			archichapelain			
ANGERS	Licinius				monastique	Paris 614	environ 15 ans 2/3 ans 17 ans	post 601 vers 608 ? † 627
	Chaidulfus				politique			
NANTES	Magnobodus				past., monastique			
	Niulfus				archichapelain			
	Lupus							
	Aiglibertus							
	Godobertus							
NANTES	Gariarius						† 698	

RENNES	Eutromius Leobardus Salapius Pascharius Agatheus Amitto Taurinus	arist arist	comte comte	politique signature Solignac past, monastique politique politique sign. priv. Fontenelle	Paris 614 Clichy 627 Châlons 647/53		† 650 vers 670
	Haimoaldus Rioterus Agatheus Amitto	arist arist	archidiacre comte comte	politique politique	Paris 614		† post 616 † vers 650
ROUEN	Hidulfus Romanus Audoenus Ansbertus Grippo	arist	cour, monastique monastique	E	past, monast, polit past, monast, polit	Paris 614 pastorale Châlons 647/53	43 ans 8 ans
							83 ans † 684 † 692/3 vers 696/7

ÉVÈQUES NEUSTRIENS VII^e siècle (suite)

CITÉS	NOMS	ORIGINE	FORMATION	N.E.	ACTIVITÉS	CONCILES	DURÉE	AGE, MORT
LISIEUX	Chramnegisilus/ Launomundus Launobaudis Hincho				sign. priv. Emmo 660	Paris 614 Châlons 647/53		
	Leodeboldus				sign. priv. Bertefried 664			
EVREUX	Erminulfus Ragnericus Concessus				sign. priv. Elmimo 660 et Drauscius 667	Paris 614 Châlons 647/53		
	Aeternus Aquilinus	arist	militaire		ascèse, priv. Fontenelle 688/9		24 ans ?	† 693
SEEZ	Desiderius				Emmo 660	Châlons 647/53		
	Amlacarius				et Sithius Fontenelle 688			
BAYEUX	Aunobertus Lotharius				Corbier 664, Soissons Fontenelle 688	Clichy 627	40 ans	
	Regnobertus Gerebalodus					Paris 614, Clichy 647		
AVRANCHES	Hildaoldus Ragertrannus		archidiacre, moine			Châlons 647/53	vers 681/3	
	Charibonus Frodomundus				monastique	Châlons 647/53	vers 680/81	

ÉVÈQUES DE LA PROVINCE DE SENS VII^e siècle

CITÉS	NOMS	ORIGINE	FORMATION	N.E.	ACTIVITÉS	CONCILES	DURÉE	AGE, MORT
SENS	Lupus Mederius Hildegarius				exil politique	Paris 614 Clichy 627 Solignac 632, Rebais et Le Mans 637/8		
	Aumbertus				priv. St Pierre des Fossés priv. St Denis 654	Châlons 647/53	vers 655	
CHARTRES	Armentarius Arnulfus Emmo	Arist			monastique priv. Sens 660 et Corbie 664 Ass Marlay 680 evang Frisons			
	Landebertus Wulframnus	Arist	monastique		priv. Rebais 637/8 priv. Sens 660 Soissons 667	Paris 614 Clichy 627 Châlons 647/53	vers 691 abandon 696	† 704 Fontenelle
ORLÉANS	Theodoaldus Berhtigisilus Malarudus Gauciobertus		Diacre Paris					
	Grodobertus Deodatus Domo Promo Bertharius Berteigrannus Haigradus		monastique					
	Liudigiselus Ando	arist	abbé		priv. Fontenelle priv. 660, 664, 667	Rouen 688 Paris 614 Clichy 627 Châlons, 647	vers 696 31 ans	† 670

Vuado Sigobertus Suavaricus	arist	comte	politique	vers 693/97
-----------------------------------	-------	-------	-----------	-------------

ÉVÈQUES DE LA PROVINCE DE REIMS VII^e siècle

CITÉS	NOMS	ORIGINE	FORMATION	N.E.	ACTIVITÉS	CONCILES	DURÉE	AGE, MORT
AUXERRE	Desiderius Palladius	aquit, arist	eremétique abbas abbas comte aquitain	past, monast monast, S. Denis 654 past, monast, polit past, monast politique priv. Rebais 638 priv. Emmo 660 priv. Soissons 667 déposé 677 ?	Paris 614 Clichy 627 Châlons 647/53	18 ans 36 ans 25 ans 8 ans 15 ans vers 706	† 623 † 657 assassiné † 683 † 691 assassiné † 706	
	Vigilius Scopilio Tetricus Suavaricus	arist						
	TROVES							
	Modegisilus Ragnegisilus							
	Leuconius Berthoaldus Abbo							
	Wannmirus Vulfredus Ragembertus							
	Aldobertus Fredebertus							
	Ceraunius Leodoberthus							
	Audoberthus Landericus							
	Chrodoberthus Sigobrandus							
PARIS	Importunus Aigilbertus					Paris 614 Clichy 627 Châlons 647/53	milieu VII ^e	† 656 assassiné † 668 vers 680
	Sigofridus Turnoaldus							
	Raurecus							
	Leodebaudus							
NEVERS								

CITÉS	NOMS	ORIGINE	FORMATION	ACTIVITÉS	CONCILES	DURÉE	AGE, MORT			
REIMS (Austrasie)	Sonnatus Leudegisilus	frère Attelanus arist famil Nivard	diacre cour, luxeuil comte moine, abbé	gestion, synode gestion gestion gestion monast, P. 664, 667 polit, Fontenelle 688/9 past, polit, exil	P. 614, Clichy 627	14 ans	† 627 † 656 † 673 † post 689 † 745			
	Angelbertus Lando									
	Nivardus Reolus									
	Rigobertus Châlons									
	Leudomeris Felix									
	Ragnebaudus Landebertus I									
	Landebertus II									
	Arnulfus Bertoendus									
	Rigobertus Chainoaldus		aquitain	priv Soissons 667 priv Montier en Der 693						
	Attelanus									
LAON (Austrasie)	Vulfadus Peregrinus	frère Faron frère Leudegisilus	moine Luxeuil	sign Solignac cons Stavelot	Paris 614 Clichy 627	env 30 ans	† vers 632 † vers 666			
	Gifardus Serulfus									
	Madelgarius Sigoldus									
	Aigomaris Audobertus									
	Cranbertus Wilfredus									
SENLIS (Austrasie)	Amalsidus Bethelmus		ermite, prêtre	priv Sithiu, Corbie 664 charte Le Mans 683	Clichy 627	vers 687/714				

ÉVÈQUES AUSTRASIENS VII^e siècle

CITÉS	NOMS	ORIGINE	FORMATION	ACTIVITÉS	CONCILES	DURÉE	AGE, MORT
SOISSONS	Ansericus Bettolenus Drauscius		abbas S. Médard archidiacre	Priv Rebais 637/8 rel, simonie, Démission past, monast, priv 660/3/4/7	P. 614, C. 627	env. 50 ans 20 ans	† post 652 2 ans † 674

BEAUVAIS	Varinus Adalbertus				charte Mans 683		
	Maurinus Himbertus Clemens Constantinus	arist	Cantor cour	Sol 632, Rebais 637, Sens 660 priv Soissons 667 Chartes 692-706		env. 30 ans	† post 660
AMIENS	Berachundus Bertofredus Theodefredus Ursinianus		monast monast monast, abb Corbie	past, monast past, 660/3/4/7 past, monast chartes 692/97	Paris 614 Châlons 647/53	nv. 30 ans	† 644 † vers 670 † post 683
NOYON/TOURNAI	Bertmundus Acharius Eligius Mummolenus Gunduinus Guarulifus Transmarus	aquitain	moine Luxeuil cour, Luxeuil Luxeuil, abbé Sithiu	pat, priv Rebais past, polit, monas priv. 660/3/7	Paris 614 Clichy 627 Châlons 647/5	20 ans 26 ans	† 640 70 ans † 660 † 686
THÉROUANNE	Audomarus Drauscius Bainus		moine Luxeuil	past, p. 663/4/7		env. 25 ans	† post 667
ARRAS/CAMBRAI	Gaugericus Berthoaldus Ablebertus Audebertus Vindicianus		moine prêtre	monast, dem, abbé Fontenelle past, construct Chorepiscopus ? past, p. 660/2/4/7 past, monast, polit	Paris 614 Clichy 627/8	env. 40 ans	† 706 † 624 † 645 † vers 674 † 712

CITÉS	NOMS	ORIGINE	FORMATION	ACTIVITÉS	CONCILES	DURÉE	AGE, MORT
TOURS	Leupacharius Aigricus Gwalachus Sigilacius Leobaldus Medigisilus Latinus Choregisilus Rigoberthus Papolenus Chrodeberthus Berthus Peladius Ebarcius			accueil Columban		3 ans	† 614 † 618
MEAUX	Gundoaldus Burgondofaro Hildevertus Herlingus Ragnemundus	arist	cour Luxeuil prêtre	S. Solignac, Rebais Priv. S. Denis 654 corresp Importunus Paris partisans. Léger charte 697	Clichy 627 Châlons 647/53		
TONGRES	Bettulfus ? Gundulfus ? Johannes Amandus Remaculus Theodardus Lambertus	libre aquitain aquitain	érémitique érémitique monastique monastique	Rebais 637/660/4/7 pastorale priv. 683	P. 614, C. 627	env. 30 ans	† post 669 † 680
COLOGNE	Solacius Sunnoveus Remedius	arist	cour	past, démission past, monast past, monast past, exil	Paris 614	647/49	† 647 † 669 assassiné † 671 † 705

ÉVÈQUES AUSTRASIENS VII^e siècle (suite)

CITÉS	NOMS	ORIGINE	FORMATION	ACTIVITÉS	CONCILES	DURÉE	AGE, MORT
TRÈVES	Honoberthus Botadus Stephanus Gyso	arist	cour, archidiac	past, polit	Clichy 627	30 ans	† 660
						vers 690 vers 690/711	
METZ	Sabaudus Modoaldus Numerianus	aquitain frère Germain Granval	cour	polit, past, monast	Paris 614 Clichy 627	25 ans	† 614/5 † 640
	Basinus Liutwinus	arist	monast duc, moine	past, monast, démission			† 672 ? † 705
TOUL	Arnulfus Goericus/Abbo Godo Chlodulfus Abbo Aptatus	arist	cour cour	polit, monas, démis translat Arnulfus sign. Cugon	Clichy 627	15 ans	† 629 † vers 643 † vers 655 † 660 † post 694 † ante 707
	Eudila Teufridus Leudinus/Bodo	frère Salaberge	monastique	chartes 648 polit, monast	Paris 614	env. 25 ans	† 640 † 660

				charte S. Die			
VERDUN	Eborinus Ermenteus Magnardus Dodo				Paris 614		
MAYENCE	Harimeris Paulus Gislaoldus Gerebertus Leudegarius Lupoaldus	arist oncl. Gerebertus nev. Gislaoldus	cour, érémitique abbé	past, monast charte S. Die polit accueil Thierry II 612		18 ans 20 ans 24 ans	† 630 † vers 648 † vers 678 † ante 702

CITÉS	NOMS	ORIGINE	FORMATION	ACTIVITÉS	CONCILES	DURÉE	AGE, MORT
SPIRE	Hildericus Principius Dragobodus		moine abbé	charte 634/56 Sign. charte S. Die monast Wissembourg	Paris 614		† post 700
WORMS	Bertulfus Rupertus			past, monast Salzbourg, démission	Paris 614	vers 696	
STRASBOURG	Ansoaldus Biulfus Magnus Aldo Garoinus Landpertus Rotharius Rodobaldus Magnebertus Lobiolus	arist	abbé ? duc	polit, monast	Paris 614		† vers 675

Le mouvement luxovien, proche des grandes familles aristocratiques et de la cour, gagna dans les monastères de nouveaux évêques et facilita, dans la pratique, une réforme du clergé. Moines et évêques partagèrent alors, dans un certain nombre de diocèses, une conception analogue de la sainteté. A Amiens, Berachundus et Berthofredus nouèrent des relations avec Leuconau, Saint-Josse, Saint-Valéry, Foresmontiers, Sainte-Austreberthe, Saint-Riquier et Corbie. Acharius, Eligius et Mummolenus de Noyon-Tournai communiquèrent avec Saint-Pierre, Saint-Bavon, Saint-Martin, Elnone, Péronne, Sainte-Godeberte, Honnecourt, Mont-Saint-Eloi, Mont-Saint-Quentin, Homblières ; Audomarus et Bainus de Thérouanne avec Sithiu, Wormhout, Wierre-Samer, Auchy-les-mines, Blangy. Audebertus et Vindicianus d'Arras-Cambrai intervinrent à Hautmont, Maubeuge, Mons, Soignies, Condé, Hasnon, Wallers, Floyon, Lobbes, Maroilles ¹⁸⁸.

Remaclus et Landebertus de Tongres favorisèrent Stavelot, Aulnes, Saint-Trond, Susteren, Merbeke, Munsterbilsen, Fosses, Andennes, Nivelles. Dans les Vosges, Luxeuil et Remiremont firent des émules, encouragés par Modoaldus et Numerianus de Trêves, Arnulfus de Metz et Paulus de Verdun. Ce furent Saint-Symphonien, Tholey, Pfalz, Oeren, Saint-Maximin, Saint-Pierre, Sainte-Glossinde, Etival, Saint-Arnoul, Moyenmoutier, Senones ¹⁸⁹. Vers le sud, la prolifération monastique fut beaucoup moins sensible. Audoenus et Ansbertus de Rouen jouèrent un rôle décisif dans l'implantation de Fontenelle, Jumièges, Fécamp, Pavilly, Montivilliers, Duclair et Port-Maur ¹⁹⁰. A l'époque de Bathilde, quelques évêques soutinrent encore les monastères, tels Embo de Sens, Ando d'Orléans, Ragnegiselus de Troyes, favorable à Saint-Martin de Bossenay et Montier-la-Celle, Burgondofaron à Rebais et Drauscius de Soissons

dont l'hagiographe souligne l'ascèse ¹⁹¹.

Cependant, cet engouement, dont F. Prinz a montré les tenants et les aboutissants, s'est heurté à l'hostilité et à la passivité d'une partie du clergé. En effet, les exigences de la spiritualité luxovienne et la mystique absolue de certains abbés ou fondateurs de communauté susciterent la révolte, parfois jusqu'au meurtre. Ce fut le cas de Trudpert, tué par deux serviteurs pour qui le travail de défrichement était trop dur. Agilus, Germer, Philibert éveillèrent l'animosité de leurs moines. Rombaud périt sous les coups de deux disciples auxquels il avait reproché leurs libertés de mœurs ¹⁹². Bercarius d'Hautvillers fut poignardé par l'un de ses moines ¹⁹³. A Evoriacum, des moniales profitèrent de la nuit pour fuir l'enceinte du monastère et retourner chez elles ¹⁹⁴, à cause de leur attachement aux mœurs du siècle ¹⁹⁵.

Le biographe de saint Amand précise encore : *Chose inouïe ! Beaucoup de prêtres mêmes et de lévites, rejetant sa prédication, refusèrent de l'entendre* ¹⁹⁶. Le nouvel évêque de Tongres, découragé, s'adressa à Martin 1er. Le pape, dont nous connaissons la réponse, l'invita à demeurer en place : *On nous a dit que des prêtres, des diacres et d'autres personnes engagées dans l'office sacerdotal se souillent après leur ordination, par des actions coupables, et que cette conduite afflige outre mesure votre fraternité au point que vous voulez renoncer au devoir pastoral, à cause de leur désobéissance. Vous choisiriez volontiers d'être délivré des travaux de l'épiscopat et de vivre dans le recueillement et la solitude plutôt que de rester dans la charge qui vous a été confiée* ¹⁹⁷.

Le problème de fond était celui de la formation des prêtres. Faute de cursus réellement prévu, la meilleure garantie était le passage dans un des monastères luxoviens ou le contact avec des « peregrini ». Riquier, maître de la villa de Centula, accueillit deux prêtres irlandais, Caïdoc et Fuchor, qui le convertirent et lui permirent d'accéder à la prêtrise ¹⁹⁸. Judocus, venu d'Armorique avec des « Scotti », séduisit le duc Haymon qui lui fit gravir les divers degrés de la cléricature et le fit ordonner prêtre de sa chapelle ¹⁹⁹. Kilianus était prêtre du domaine d'Aubigny-en-Artois ²⁰⁰.

D'autres exemples peuvent être pris dans les diocèses de Reims (avec Amand et Baudri), de Trèves (avec Beat et Bantus), de Troyes (avec Victor et Winnebaud), de Tournai (avec Domlinus), de Tongres (avec Trudo), de Toul (avec Jean), de Soissons (avec Magnebert et Vodoaldus) ²⁰¹. Souvent, des grands, des rois et des évêques n'hésitèrent pas à profiter de l'aide de ces prêtres hors du commun et leur concédèrent des *villae*, dont les revenus favorisaient l'évangélisation des campagnes. Ainsi, Audomarus obtint la villa de Sithiu, après avoir converti un *quidam vir potens Adrovualdus nomine* ²⁰². Winoc reçut une villa d'Heremar ²⁰³, Bertin une autre du comte Walbert et Bertulfus, le domaine de Renty du comte Wambertus ²⁰⁴.

Dans la majorité des cas, les prêtres des *villae* étaient médiocres. Ils échappaient au contrôle de l'évêque qui ne leur conférait pas l'ordination sacerdotale et ne pouvait pas vérifier la manière dont ils célébraient l'office, ni leurs conditions d'existence.

Quant à l'archidiacre, il lui était impossible de les sanctionner²⁰⁵. En effet, le statut des clercs des *villae* avait suivi l'évolution des revenus et des grands dans le sens d'une appropriation personnelle et héréditaire des *honores*. Des laïcs, en dépit des interdictions conciliaires, plaçaient sous leur mainbour²⁰⁶ des clercs ou des moines gyro vagues ou bien ils choisissaient comme clerc une personne particulièrement dévouée parmi les *servi* de leurs domaines. La situation matérielle de ces derniers fut parfois désastreuse puisque le *dominus* contrôlait, quand il l'avait établie, la mense paroissiale réglementaire. Une autre conséquence pouvait être la rupture du célibat afin de trouver une épouse plus riche et avoir des enfants pour cultiver la terre sur laquelle il était « chasé ». Par ailleurs, le poste était enviable et encourageait la simonie. Enfin, au niveau doctrinal, tout restait à craindre de quelqu'un d'ignare. Ainsi donc, ce « serf-prêtre » n'était ni plus ni moins qu'un préposé à la distribution des sacrements.

Le mouvement réformateur luxovien se heurtait là à un obstacle majeur. Il tenta d'apporter des solutions en agissant par la persuasion auprès des grands et au niveau des décisions conciliaires, à Clichy, Bordeaux, Saint-Jean-de-Losne et Autun, pour y réaffirmer, sans succès, que le clerc et le moine devaient être des hommes de Dieu, attachés aux vertus et non à la gloire du siècle. La reine Bathilde, entre 655 et 664, dans les perspectives politiques qui étaient les siennes, entreprit de réformer le clergé d'une façon systématique. Elle disposait, pour ce faire, du soutien de ses conseillers (Audoenus, Eloi et l'*abbas Genesius*)²⁰⁷, des priviléges d'immunité et d'exemptions et encore de la règle de Luxeuil pour faire des monastères, des foyers de vie religieuse, politique, économique et sociale.

La concession de la charte d'exemption de Rebais avait suscité bien des réticences dans l'épiscopat ; aussi, l'expérience ne fut guère renouvelée. Celle de Landericus pour Saint-Denis redonnait à l'évêque sa place traditionnelle. Il procédait à l'ordination de l'abbé, élu par la communauté, et intervenait pour corriger les moines²⁰⁸. Il n'était plus question pour eux de se choisir un prélat. C'était une réponse aux pressions des aristocraties, maîtresses des sièges épiscopaux, dont Bathilde devait tenir compte.

L'exemption était accordée sur ordre du roi²⁰⁹. Selon le formulaire de Marculf, la demande était faite soit par l'évêque, soit par l'abbé du monastère, comme à Sainte-Colombe de Sens²¹⁰. Puis, le monarque confirmait la charte²¹¹. Ce privilège était, comme le suggère le préambule de Sainte-Colombe, une sorte de label de bonnes vies et moeurs des moines. Dans l'exemption d'Audomarus en faveur de Sithiu, dirigé alors par Bertin, il insiste à maintes reprises sur l'obligation faite aux moines de vivre sous la sainte règle²¹².

Pour réorganiser et unifier le service divin, plus spécialement dans les grandes basiliques de pèlerinage (Saint-Denis, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Médard de Soissons, Saint-Martin de Tours, Saint-Pierre de Sens, Saint-Aignan d'Orléans) où les clercs vivaient suivant des coutumes locales différentes, la reine imposa des moines

pratiquant « l'observance régulière » en vigueur à Luxeuil depuis Walbert. Ce *sanctus regularis ordo*, plus austère que la vie menée par le clergé basilical sous l'autorité d'un *abbas*, pouvait occasionner des réactions et des réticences. Aussi, pour en faciliter la mise en place, Bathilde concéda volontiers des priviléges d'immunité²¹³. Ils avaient également pour mérite, au même titre que l'exemption, de garantir la qualité de la vie régulière dans les diverses communautés vouées à la prière pour le roi et la prospérité du royaume. Cette transformation de la situation du clergé basilical, chargé du culte des saints patrons de la dynastie mérovingienne, devenait à son tour un modèle à suivre pour les autres clercs. Cette réforme radicale suscita une cabale contre la reine. Les nouveaux priviléges d'exemption conservaient la liberté d'élection de l'abbé, ce qui réduisait en réalité l'évêque à un rôle formel et secondaire. Selon E. Ewig, ce serait là une des causes des tensions entre les évêques et la reine²¹⁴ et de son exil.

L'épiscopat, dans la province de Tours, n'avait pas attendu pour réaffirmer son autorité sur les monastères²¹⁵. Hadoindus, Beracharius et Aiglibertus du Mans, tous issus de l'Aquitaine et de la tradition gallo-romaine, concevaient le monastère comme la paroisse idéale des fidèles, relevant directement de l'activité pastorale de l'évêque. Ce n'était en rien une manœuvre dilatoire pour réduire l'influence des monastères. En effet, Hadoindus, dans son testament, répartit équitablement ses dons entre les différentes fondations de ses prédécesseurs²¹⁶. La charte de Nivardus de Reims, en faveur d'Hautvillers, ne comportait pas d'exemption mais l'évêque demeurait dans l'esprit de la réforme puisque les biens qu'il attribuait au monastère devaient permettre de vivre suivant la règle de Luxeuil et prier pour le prélat, selon le rituel de la *laus perennis*²¹⁷.

Ailleurs, les évêques neutralisèrent les velléités de liberté monastique, en s'attribuant le titre d'abbé. Ce fut le cas pour les évêques de Spire et Wissembourg, ceux de Trèves et de Mettlach, puis, à l'époque Pippinide, ceux de Rouen et Fontenelle. Un certain nombre de communautés dont le prestige et la cohésion ne reposaient que sur la personnalité de l'abbé ou de l'abbesse, générateur d'un élan spirituel, retombèrent dans des préoccupations plus séculières, après la mort de leur fondateur (à Nivelles, Chelles, Péronne). En désespoir de cause et dans un sursaut unitaire, le canon 14 du concile de Losne confirmait solennellement tous les priviléges d'exemption du royaume²¹⁸. La réforme échouait lamentablement. La sphère géographique de l'audience luxovienne restait assez étroite, limitée aux espaces périphériques de la Neustrie et de l'Austrasie. Mais, dans les zones plus méridionales et anciennement christianisées, avec des structures bien en place, l'insuccès était patent.

Une typologie des évêques en Gaule du Nord fait ressortir un ensemble hétérogène. On remarque la permanence d'un modèle ancien, celui du fonctionnaire âgé qui, en fin de carrière, trouvait dans l'épiscopat une sinécure (ex. Tours). La tradition gallo-romaine ascétique perdurait avec quelques prélates, organisateurs et bâtisseurs²¹⁹, d'origine aquitaine (Tongres, Reims, Le Mans). Ils jouèrent un rôle actif dans le soutien

aux monastères, pèlerinages et transferts de reliques. Les églises de leurs diocèses bénéficièrent de larges dotations. L'un d'eux, Aiglibertus, fut *archicapellanus* et *princeps episcoporum tocius regni* et aurait disposé, dans sa tâche, d'un *chorepiscopus* et *adjutor*, Petrus, malheureusement bien incapable de défendre son diocèse des invasions et *injurias* des grands²²⁰. Un nouveau genre apparut, après la guerre civile, celui des laïcs, nommés dans la force de l'âge, au gré des circonstances politiques, exerçant longuement leur fonction. Ils appartenaient à l'aristocratie locale et avaient peut-être conservé leurs titres de comte ou de duc. Ces personnages étaient complexes. Les uns paraissaient pieux et honorables ; d'autres se servirent de leur nouvelle charge pour affermir la position de leur lignage (Tours, Rouen, Reims). Enfin, un dernier groupe minoritaire, qui a souvent retenu l'attention, était composé de *nutriti* et de moines luxoviens dont l'influence fut décisive dans la conduite de la politique religieuse.

Diversité, hétérogénéité, opposition politique permettent de comprendre partiellement l'impuissance du siècle des saints à créer un mouvement réformateur durable. Les dispositions conciliaires nous éclairent sur les causes profondes de cet échec. Partout et à tous les niveaux, la simonie avait repris, si tant est qu'elle ait jamais disparu²²¹. Il s'ensuivit que des abbayes et des évêchés étaient partagés entre deux titulaires et que les femmes demeuraient dans la *domus ecclesiae*²²². D'autre part, le clergé, volontairement ou non, venait se placer sous le maimbour d'un laïc, à l'instar des biens ecclésiastiques qui tombaient régulièrement sous la coupe du roi. La vassalité, en s'étendant, englobait de plus en plus les églises²²³. Ainsi, par le jeu des obligations réciproques, le clerc continuait à porter les armes, l'habit séculier²²⁴ et à pratiquer la chasse. Les appels pour inciter les clercs à s'instruire et les évêques à vivre en hommes spirituels, à prêcher et à assister aux conciles ne manquèrent pas²²⁵. Ils visaient à empêcher l'épiscopat de « tomber aux mains des laïcs ».

II. – 3. Clerc idéal et réalité du clergé

Le mouvement des réformateurs, tout au long du VII^e siècle, s'efforça de diffuser une image nouvelle du clerc. Pour tenter d'appréhender la réalité, il convient de dégager le modèle idéal et de le confronter à des exemples concrets.

L'évêque à la tête de son église

L'examen des conciles du VII^e siècle traduit la volonté de réaffirmer le grand principe selon lequel les affaires de l'Église ne devaient être réglées que par elle. Il incombait au métropolitain de juger les différends entre les évêques de sa province (Paris 614)²²⁶ et au synode annuel d'arbitrer les conflits entre l'évêque et ses clercs (Clichy 626)²²⁷ qui ne pouvaient pas, sauf accord préalable de l'évêque, saisir le tribunal public (c.20)²²⁸. Ces mesures, pour bien fonctionner, présupposaient l'unité du Regnum et l'intégrité des provinces ecclésiastique. Or, dès le milieu du siècle, des démantèlements eurent lieu à Tours, Reims et Meaux.

A l'époque des successeurs de Dagobert, le contexte politique était tel que l'on s'était cru obligé, à Saint-Pierre de Granon (662/675, c.4), de stipuler que seuls les évêques dirigeaient leurs églises respectives. Le siège ne pouvait en aucun cas être partagé (Chalon, 647/53, c.4), en particulier lorsque l'évêque se désignait un successeur (Losne, 673, c.22).

Leur mission était clairement définie. Ils étaient tenus de résider dans leur diocèse au moins à l'occasion des grandes fêtes solennelles de Pâques, La Nativité et Pentecôte (Losne, c.8). Ils devaient donner l'exemple à leurs fidèles par leur habit, leur conduite et leur parole, aimer et être aimés de leurs clercs, tels les Apôtres²²⁹. Enfin, ils avaient à se comporter en gardiens de la doctrine, en assistant aux conciles (c.21), en réunissant des synodes et surtout en prêchant (Losne, c. 18). En tout état de cause, l'évêque était tenu de vivre en homme spirituel (Losne, c.10) et de rejeter les affaires du siècle (Losne, c.1).

Ce portrait idéal avait deux sources d'inspiration : tout d'abord, le *De vita contemplativa* de Julien Pomère dont était manifestement présente la philosophie du bon prêtre, attentif à la doctrine, éloigné des affaires temporelles (c. XIII) et qui prêchait par la parole et par l'exemple (c. XX)²³⁰. La seconde était le *Liber pastoralis* de Grégoire-le-Grand²³¹, connu en Gaule au moins vers 650 par les contacts des moines de Luxeuil avec Bobbio et Rome, établis dès l'époque d'Eustase et de Jonas, et surtout par la foule des pérégrins se rendant *ad Limina*, entre 640 et 680. Le programme tracé par le moine-pape est très proche de l'attitude d'Amand, Audoenus, Eloi, et nous éclaire sur la signification profonde de leur démarche.

Les vertus avant d'entrer en charge

L'accession à l'épiscopat requérait beaucoup d'humilité, caractérisée par tout un rituel de refus symbolique dont le but était de récuser la simonie ainsi que le goût du pouvoir. A cela s'ajoutaient d'autres qualités que celles du pasteur mercenaire, car le ministère pastoral était une lourde charge redévable devant Dieu seul. Les pasteurs étaient des médecins et, par conséquent, ils ne pouvaient pas être malades. Ils devaient refuser la volupté, la chair, la cupidité et la prospérité parce que nul n'avait le droit de se croire assez pur pour être médiateur, en faveur de ses frères, auprès de Dieu. Pureté et sainteté, soutenues par une foi inébranlable, étaient les exigences du sacerdoce. Afin d'ordonner et de développer ses activités, le prêtre devait, sans oublier sa mission, étudier et étendre le cercle de ses connaissances²³².

La composition de la *Vita Eligii* par Audoenus reflète parfaitement cet état d'esprit. En effet, dans la première partie, Eligius apparaît dévot, humble et craintif devant Dieu. Dans sa jeunesse, il souhaita s'amender par la pénitence, après la confession de ses péchés²³³. Sa réflexion était guidée par l'amour de Dieu et la prière constante. Il s'adonnait également à la lecture, *sachant qu'elle augmente l'intelligence, ouvre le champ des connaissances et enseigne ce qu'il faut éviter*. Sa prédication était précédée

d'actions²³⁴. En toutes circonstances, il était affable, pieux de cœur et plein d'énergie pour combattre en faveur du Christ. Il se rendait dans les monastères pour fortifier les fondements de sa foi, favoriser les nourritures de l'âme et encourager la recherche de la route qui mène au salut²³⁵. Il s'occupait d'effectuer des distributions aux pauvres, de donner une sépulture aux condamnés à mort²³⁶. Consolateur des vieillards, des veuves et des orphelins, il soignait aussi les malades et prodiguait un total dévouement aux infirmes et aux malheureux. Charitable et miséricordieux, ce fut en persévérant dans une telle façon de vivre qu'il se présenta pour devenir évêque, prêt pour toutes sortes de bonnes œuvres²³⁷.

Nous retrouvons une conduite similaire chez saint Amand, très attaché à l'étude des lettres sacrées et à la prière²³⁸ ou chez Drauscius de Soissons qui pratiqua très tôt l'abstinence, l'aumône et d'autres vertus. L'évêque Ansericus le forma dans les sciences religieuses et celles du siècle²³⁹. Ansbertus de Rouen méprisait la vaine gloire du monde, s'instruisait et conservait la chasteté²⁴⁰. Audoenus, converti par Eligius, suivit un itinéraire semblable²⁴¹. La *vita Romani* précise encore que le saint, dans ses jeunes années et jusqu'à l'adolescence, resplendissait dans ses propos de la grâce de l'Esprit Saint et dans son comportement de la sagesse et de l'humilité. L'hagiographe termine en disant qu'il était *vita evangelica imitator*²⁴².

Des observations analogues peuvent être faites chez Nivardus de Reims et Landbertus de Tongres. Quant à Arnulfus de Metz, sa *conversio* témoignait du même désir de trouver en lui les qualités nécessaires à l'exercice de sa charge pastorale. Désespéré de ne pas les atteindre, il envisagea de tout abandonner. Si l'on peut objecter qu'il s'agit là de *topoï* hagiographiques, on prendra la peine de remarquer que les *vitae* sont de peu contemporaines de leur héros et que l'image d'un modèle connu et diffusé est souvent reproduit et correspond à la réalité.

Les qualités du pasteur

Selon Grégoire, les mérites du pasteur devaient ressortir dans la vie quotidienne²⁴³. Il importait que les jugements de Dieu servent de guide à sa pensée et l'incitent à agir comme un évangile vivant. Par sa parole, il apportait la vérité, c'est-à-dire qu'il révélait l'avenir en dénonçant, à l'instar des prophètes, l'instabilité des choses présentes. Homme de prière et de méditation, c'est par la vie contemplative qu'il transcendait son activité journalière au milieu de la misère humaine. Il suscitait la confiance des fidèles mais sa mansuétude n'était pas faiblesse ; sa sévérité était tempérée par la douceur et son indulgence par l'amour de la justice.

Le pape n'ignorait pas les charges publiques de l'évêque et reconnaissait volontiers qu'il n'y a presque pas d'affaires humaines qui ne soient conduites par des pasteurs²⁴⁴. Aussi, conseillait-il de ne vaquer aux choses extérieures que lorsqu'elles étaient

indispensables et de laisser les autres membres remplir leurs fonctions. La crainte du pape était que l'évêque, compte tenu de sa position sociale, ne prenne les vices pour des vertus afin de plaire aux hommes. Il arriva donc que l'évêque désignât le comte si tout le *census* avait été remis à l'Église. En revanche, comme à Reims, l'évêque continua le plus souvent de faire office de comte. Ce cumul résultait de l'obligation de recruter évêques et comtes parmi les aristocrates de la région.

La méditation de la loi divine restait la règle du bon pasteur pour traiter des affaires intérieures et extérieures. Il n'est donc pas étonnant que plusieurs évêques aient encouragé des ermites et soutenu des fondations monastiques où ils allaient se ressourcer, dans la prière. Berachundus d'Amiens se retirait, durant le Carême, auprès de saint Valéry²⁴⁵ et Berthefriedus à Corbie. Nivardus de Reims fréquentait Hautvillers où il rencontrait Berchaire²⁴⁶. Arnulfus de Metz recevait les moines et allait prier dans la cellule qu'il s'était aménagée dans la *villa de Dodiniaca*. Ses entrevues avec Romaric le conduisirent au Mont-Habend²⁴⁷. Cette communion avec les anges et les ermites sous-tendait toute l'activité charitable. Depuis Césaire d'Arles, le rachat des captifs était l'œuvre pie par excellence. Amand, Audeonus et d'autres s'y livrèrent. Eloi en racheta *vingt, trente et même cinquante à la fois, des Romains, des Gaulois, des Bretons et des Maures qu'on débarquait des vaisseaux, mais principalement des Saxons qu'à cette époque on arrachait en grand nombre à leur pays*.

La distribution d'aumônes aux veuves, aux pauvres et à tous les indigents représentait un autre labeur pastoral, ainsi que les soins apportés aux malades à travers les constructions de *xenodochia*. Arnulfus attira des foules de diverses régions au point qu'il épuisa son trésor²⁴⁸. Ansbertus de Rouen fit rechercher et recenser les ressources du trésor de son église ce qui lui permit, lors d'une famine, de tout répartir à la foule assemblée²⁴⁹. Au cours du transfert des reliques de saint Ouen, il soigna les pauvres et les étrangers et distribua des vêtements et des pièces d'argent aux indigents²⁵⁰. Romanus de Rouen, peu avant sa mort, donna avec largesse toutes ses richesses aux veuves et aux orphelins²⁵¹. Dans un esprit de justice, Drauscius de Soissons fit l'aumône durant toute sa vie, vêtissant ceux qui étaient nus, rassasiant les faméliques, consolant les infirmes et réconfortant les prisonniers²⁵². Landericus de Paris, suite à une pénurie d'approvisionnement, vendit d'abord sa vaisselle puis les vases sacrés. Il donna lui-même des pains et il dota de tout le *census* qu'il put le *xenodochium*, édifié près de l'église de la Sainte-Mère de Dieu²⁵³.

La *vita Eligii* est un long témoignage de l'activité charitable envers les vieillards, les infirmes, les pauvres et les malheureux²⁵⁴. Outre le salut personnel, l'aide consentie au pauvre était une manière de vénérer le Christ, à travers lui. Le message de l'évêque s'adressait à tous, mais plus spécialement aux riches dont le châtiment était proportionnel à la situation sociale. La réflexion baignait dans un climat eschatologique et poussait à tout donner, sans s'attacher à la vanité des biens de ce monde.

La charité épiscopale commandait aussi de tenter de régler équitablement les différends judiciaires. Drauscius de Soissons, inquiet du contentieux qui s'était élevé entre les citoyens de sa ville et les grands, au sujet des mesures de vin, les convoqua tous, les incita à la concorde et fixa lui-même, après s'être informé, le contenu de la mesure²⁵⁵. L'évêque intervint encore lors des incendies ou des pénuries d'eau²⁵⁶, mais surtout dans les affaires d'injustice fiscales. A Tours, Eloi, qui avait couvert d'or et de pierres précieuses les tombeaux de Brice et Martin, obtint de Dagobert qu'il remette à cette église tout le cens dont elle devait s'acquitter à l'Etat²⁵⁷.

Dans un certain nombre de cas, l'évêque fut obligé de réorganiser totalement son église pour assurer à chaque clerc les ressources matérielles nécessaires à son service liturgique. Ansbertus de Rouen rassembla ses archidiacres et les invita à restaurer avec grand soin les églises et la prédication. Pour ce faire, il concéda tout le *census* en provenance de ses bourgs, habituellement versé dans sa part, aux églises de ses prêtres. Il considérait qu'il valait mieux régir les choses par amour que par la terreur²⁵⁸. Paulus de Verdun arriva dans une église totalement négligée où la messe était célébrée à des heures indues par des prêtres étrangers et ignorants. Grâce aux libéralités royales et à celles de Grimo, il établit des postes canoniques²⁵⁹. Rigobertus de Reims trouva une situation similaire et assigna à ses clercs des revenus suffisants pour leur permettre de vivre suivant les règles de leur état²⁶⁰.

A Auxerre, les évêques accordèrent généralement, dans leur testament, des revenus supplémentaires aux clercs. Tetricus se montra surtout soucieux de la prédication et de la tenue régulière des offices, dans les différents *vici*, monastères et basiliques. En conséquence, il organisa un tour de rôle pour les abbés et les archiprêtres. Toute négligence était soumise à quarante jours sans vin. Il incombait au cellier de remettre à chacun son dû. Dans le cas contraire, il était enfermé dans un monastère pendant un an et demi et condamné au pain et à l'eau²⁶¹.

Le comportement des évêques est encore perceptible à travers quelques lettres qui nous révèlent parfois des réflexions assez singulières. Chrodebertus de Tours fut consulté par Importunus de Paris sur l'attitude à adopter envers une femme consacrée, qui après avoir professé la chasteté²⁶², avait commis l'adultère. Face à ce problème, évoqué au concile de Paris (614, c.15) et à Clichy (627, c.26), il avait été décidé que le ravisseur et la vierge consentante seraient excommuniés. La réponse de Chrodebertus peut surprendre par sa mansuétude. Dans son argumentation, il s'appuya sur les conciles de Nicée, Chalcédoine, Ephèse et Orléans (538, c. 19)²⁶³ puis sur les Saintes Ecritures, notamment l'épisode de la pécheresse Marie-Madeleine à qui le Christ remit ses péchés. Cet appel à la miséricorde se justifiait par l'obligation du pasteur de rechercher la brebis égarée et celle du pécheur de faire pénitence. Il s'inscrivait dans une démarche, animée par la quête de l'amour de Dieu et la crainte du péché²⁶⁴, faisant suite à un temps de componction. Chrodebertus poursuivit avec insistance sa longue démonstration, dont il s'excusait auprès de son interlocuteur, sur

le thème de l'amour de Dieu et de la grâce²⁶⁵ que le pécheur pouvait acquérir par les œuvres de pénitence, veilles, prières, aumônes et charité. Mais il n'existait pas, comme chez les ascètes, d'adéquation entre la crainte de Dieu et la pénitence. Cette conception originale était probablement nourrie par la propre expérience de Chrodebertus, qui avait enlevé la veuve de Grimoald après son assassinat.

La correspondance entre Didier de Cahors et plusieurs évêques de la Gaule du Nord²⁶⁶ reflète essentiellement les préoccupations matérielles et les arcanes du pouvoir. Didier témoigne sa vive reconnaissance à Modoaldus de Trèves pour l'aide apportée alors qu'il était loin de chez lui²⁶⁷. Chlodulfus, fils d'Arnulfus de Metz, sur le point d'être promu à l'épiscopat, fut encouragé à suivre les traces de son père et à prendre soin des affaires de l'église Saint-Etienne de Cahors et de celle de Metz²⁶⁸.

Dans divers échanges épistolaires avec deux *nutriti* du palais de Clotaire II, Abbo de Metz et Paulus de Verdun, Didier autorisa l'un de ses clercs à changer de diocèse et il demanda à son collègue de Metz de bien l'accueillir. D'autre part, un arrangement intervint, à la suite d'une succession et d'une donation d'une certaine Bobila qui devait partager la villa de Rotovollo, entre les deux églises de Metz et Cahors²⁶⁹. Paulus de Verdun fut également prié d'intervenir dans cette affaire complexe. Le porteur de la lettre fut chargé de tout expliquer de vive voix²⁷⁰. En retour, Paulus remercia son correspondant des dix tonneaux de bon vin²⁷¹ que Didier lui avait fait parvenir. Dans une seconde lettre, Paulus se réjouit d'apprendre que Didier était en bonne santé. Il l'informa des déplacements du roi, qui était récemment passé à Verdun, en se rendant à Metz où il avait séjourné jusqu'à Noël, puis de son départ pour Laon, après la mort de l'évêque Chainoaldus, et pour Masao, région située au nord de Maestricht. Il lui rendit grâce de ses bienfaits et demanda au Seigneur de l'en rétribuer dignement à sa place²⁷².

Rauracus de Nevers sollicita de Didier un accueil favorable à deux de ses prêtres, venus faire dans son diocèse une *inquisitio* sur les biens de l'église de Nevers jouissant de l'immunité²⁷³. Dado fit lui aussi appel à Didier au sujet d'une confrontation qui devait avoir lieu avec deux comtes²⁷⁴. Ces exemples offrent un aperçu des soucis qui étaient le lot des évêques : gérer un patrimoine foncier important, le protéger des convoitises ou trouver des compromis. Pour cela, il était bon de disposer de puissantes relations, de renforcer les amitiés par quelques cadeaux et d'être introduit à la cour et chez les grands. Didier, dans la plupart de ses correspondances avec les personnages influents de la Gaule du Nord, vise à soigner ses « publics relations »²⁷⁵. Cet évêque de cour noua de solides liens avec Dado, Paulus et Eloi. Tous évoquent la fraternité du palais et l'espoir de se retrouver unis par la prière dans le royaume céleste malgré la séparation sur terre²⁷⁶.

Le mélange des activités intérieures et extérieures, selon la terminologie de Grégoire-le-Grand, était tel au sein du clergé que les conciles furent amenés, à maintes reprises, à exiger une séparation nette entre les deux, illustrée par une différenciation

dans le vêtement et le comportement.

Le clerc, apôtre de paix

Cette volonté de caractériser le clerc s'était déjà manifestée un siècle plus tôt²⁷⁷. Depuis la fin de l'Empire, on considérait que la tenue du clerc dans la vie quotidienne reflétait son état intérieur et son aspiration à la sainteté, correspondant aux différents degrés du cursus clérical. Comme marque d'humilité, il aurait un vêtement long, fermé, d'une seule couleur comme chez les premiers moines, avec une couronne de cheveux autour de la tête, signe de la dignité sacerdotale²⁷⁸. Toute la signification symbolique du costume liturgique fut diffusée dans un court document, de nature pédagogique, destiné aux clercs : *l'Expositio Antiquae liturgicae Gallicanae*, attribué à Germain de Paris²⁷⁹. Prêtres et évêques étaient tenus de revêtir la chasuble, appelée *amphibalum*, sans manches, d'une seule pièce, ni ouverte, ni fendue, ainsi que le pale, les gants et les maniques. C'était un assortiment des insignes des rois et des prophètes.

Les lévites portaient des aubes blanches et les diacres des étoles de soie et de velours. Piergeries et autres décos incarnaient les diverses vertus de chacun des grades. Des excès eurent lieu dans la decorum, par ignorance ou besoin démesuré de paraître, notamment lorsque ces fonctions étaient tenues par des laïcs. C'est pourquoi à Auxerre (c.13), le port des vêtements fut réglementé. Toutefois, l'application de telles mesures resta difficile, en particulier dans les campagnes, comme le prouvent les décrets successifs pris jusqu'au x^e siècle.

Le désir de placer le clergé hors des compromissions du siècle conduisit les pères du concile de Clichy (626/27, c.1) à interdire tout bénéfice aux clercs qui se livraient au négoce et au prêt²⁸⁰. Leurs activités spirituelles (Mâcon, 585, c.5) et les dotations accordées par les évêques (Lyon, 583, c.6) assureraient leurs besoins. A présent, on pouvait penser que les ressources des églises étaient assez conséquentes pour une organisation en poste canonique, avec des revenus suffisants. Les conciles s'évertuèrent encore de rappeler : le célibat et la paix. Il fut recommandé aux diacres, prêtres et évêques de ne pas entretenir de familiarité avec les femmes (Chalon, 647/53, c.3). La *Vita Walarici* se fait l'écho de cette préoccupation. Au cours de l'une de ses pérégrinations hivernales, le saint fut accueilli dans la maison d'un prêtre pour se réchauffer. Ce dernier, en compagnie du *judex* du lieu, s'abandonna très vite à des propos inconvenants. Malgré les observations charitables de Valéry, il se montra de plus en plus grossier et obligea le saint à s'en aller et à laisser faire la vengeance divine²⁸¹.

L'incitation à la paix prétendait limiter la violence guerrière qui s'emparait chaque jour davantage de certains clercs. Elle avait été dénoncée dès 451 au concile de Chalcédoine (c.7) qui avait fixé le principe selon lequel *ceux qui entraient dans la cléricature ne devaient plus prendre de service militaire ou accepter de charge civile*²⁸².

Par la suite, Grégoire-le-Grand, écrivant à Brunehaut, avait invoqué cette autorité²⁸³. Les ministres de Dieu, apôtres de paix, ne pouvaient en aucun cas verser le sang²⁸⁴. Il en découlait naturellement l'interdiction, pour eux, de porter des lances et des armes, formulée à Saint-Pierre-de-Granon (662/75, c.1) puis à Losne (675, c.2, 3 et 15). La justification morale fournie par les conciles était tirée du psaume 44, 4 : *Ce n'est pas leur glaive qui leur donnera la terre, ni leur bras, mais bien ta droite et ton bras, et l'éclat de ta face*²⁸⁵. Ces fermes dispositions complétaient les condamnations de conjurations contre les évêques (Clichy, c.3) et les *convenientiae* avec les laïcs (Saint-Pierre-de-Granon, 662).

Les conciles mérovingiens et le *Preceptum De clericatum* du Formulaire de Marculf spécifierent aussi l'originalité du statut juridique du clerc : *Nous ordonnons que, si le susnommé paraît bien être libre de sa personne et n'est pas recensé sur le registre public, il ait la permission de raser la chevelure de sa tête et de servir dans la dite basilique ou monastère et de prier avec plus d'ardeur pour nous la miséricorde du Seigneur*²⁸⁶. Dans l'esprit du roi, le service de la prière pour la stabilité et la prospérité du royaume, mentionnée dans les priviléges d'exemption, était une manière, pour des hommes libres, de suppléer au service militaire²⁸⁷.

Ce cadre juridique et moral est en contradiction avec l'argumentation de F. Prinz²⁸⁸ pour qui le caractère belliqueux des clercs du VII^e siècle s'expliquerait par une certaine conception guerrière de la sainteté, héritée de la tradition martinienne de la *militia Christi*. Il serait plus exact de considérer que cette conception était le fait d'aristocrates laïcs ayant accédé à l'épiscopat sans le temps de *conversio* exigé²⁸⁹. C'est ce que suggère l'hagiographe d'Audoenus et d'Eloi qui signale, avec admiration, que les deux prélat, élus et ordonnés, passèrent un an auprès d'autres évêques et dans les monastères pour acquérir une complète formation, avant d'entrer effectivement en charge. En l'absence d'une telle démarche, on pouvait redouter la pénétration d'un mode de vie « seigneurial », au détriment de l'activité religieuse. Cette différence peut être mesurée chez les évêques, issus des monastères, et les autres.

Le manque de vertus provenait d'une ignorance croissante à l'égard des principes rudimentaires de la prière liturgique, dont les pères des conciles s'inquiétèrent. A Chalon (647/53, c.1), ils dénoncèrent *l'insouciance, la négligence et l'ignorance et rappelèrent l'obligation de conserver et de réciter le Credo, symbole de la foi de Nicée*²⁹⁰. A Autun, le canon 1 demanda aux évêques de condamner tout prêtre, diacre ou clerc qui ne disait pas, sans fautes, le Notre Père et le Credo²⁹¹. A travers ces mesures, nous imaginons le cercle vicieux qui en découlait. Un évêque, non attentif à ses propres devoirs, était peu enclin à tancer ses prêtres et ses clercs. Cela s'inscrivait d'autre part dans un contexte général de recul de la culture²⁹².

Le moine, homme de prière

L'attirance de nombreux laïcs pour la vie solitaire amena les évêques à canaliser puis à réglementer ce mouvement. Entre 615 et 630 environ, une première vague, caractérisée par la spontanéité de la foi et des ruptures individuelles radicales, essaia dans les Vosges, la Champagne et le long des côtes de la Mer du Nord. Elle se composait en majorité d'Irlandais, d'Aquitains et d'autochtones, proches de la cour. Influencés par Luxeuil, ils entrèrent en contact avec les évêques, reçurent la prêtrise et se vouèrent à l'évangélisation des populations avoisinant leur cellule²⁹³.

A partir de 640 jusque vers 680, se dessine une seconde période, plus complexe. La conversion touche les élites locales, des femmes en nombre important. Des familles entières abandonnèrent tout, comme celles de Rictrude ou d'Aldegonde. De véritables colonies monastiques s'établirent dans la Forêt Charbonnière, les Ardennes, la Morinie et le diocèse de Rouen²⁹⁴. Des évêques, souvent formés à Luxeuil, encadrèrent ce mouvement et le stimulèrent, tels Audebertus de Cambrai, Amandus et Audioenus²⁹⁵. Au Mans, Hadoindus *restauravit atque renovavit multa monasteria in parrochia atque eadem monasteria regulariter degere instituit*²⁹⁶. Beracharius fit élever un monastère pour recevoir les reliques de sainte Scholastique. Il encouragea, tout comme son successeur Aiglibertus²⁹⁷, Tuffe, Longis, Pontlieue et Saint-Georges. Il faudrait encore citer les actions de Modoaldus de Trèves, Nivardus de Reims ou Drauscius de Soissons²⁹⁸.

Le processus de recrutement répondait à des préoccupations diverses mais confirmait la mainmise épiscopale. Ainsi, pour Stavelot-Malmédy, l'hagiographe de Remacle précise : *multos nobilium virorum animos convertit, ut imitatores fierint illius vitae, cuius erat doctrina perfecta, quia quod ore docebat, prias opérè adimplere, curabat*. Les *vitae Amandi et Eligii* indiquent qu'ils rachetaient des captifs et leur proposaient ensuite trois options : retourner librement chez eux, rester auprès du saint et vivre comme des frères. Enfin, ils persuadaient quelques uns de se retirer pour mener une vie monastique. Ils leur fournissaient le nécessaire et les fixaient²⁹⁹. Parmi eux, *plusieurs devinrent évêques, abbés ou prêtres*, ajoute Jonas³⁰⁰. Le prosélytisme à partir des monastères et la régénération du clergé et des populations étaient, quel que soit le fondateur, l'objectif prioritaire. Saint Longis l'affirmait très clairement à l'évêque du Mans : *quaerendo loca ubi aliquam cellulam ad lucrandas animas facere posset*³⁰¹.

La même attention fut portée aux veuves et aux vierges qui demeuraient chez elles. En effet, pesait sur elles le risque de renoncement à leur idéal (Paris, 614, c.15) et plus encore, malgré la *tuitio* du roi, de rapt ou de mariage forcé, parfois avec l'encouragement du prince (Clichy, c.26). Désormais, il leur fut conseillé de prendre le voile et de s'enfermer dans un monastère (Losne, 673/75, c. 12). La plupart des *vitae* des moniales du VII^e siècle semble indiquer qu'elles suivirent ce scénario. Une surveillance étroite fut exercée par les évêques sur ces femmes, bénéficiant jusque là de nombreux égards. A présent, tout non respect de leurs obligations entraînait leur enfermement (c.13).

D'une façon similaire, les excès en tout genre, furent dénoncés. La *Vita Columbani* et celle de ses disciples en portent la marque³⁰². L'instabilité affecta souvent l'univers des Colombaniens, parfois pour d'honorables motifs. Germer, Gond et Wandrille recherchèrent longuement un établissement susceptible de répondre à leurs exigences spirituelles. Josse et Valéry justifièrent leurs déplacements par la persécution. De nombreux *peregrini* sillonnèrent les routes de la Gaule pour se rendre à Rome puis ils remontèrent, sans but précis, vers le nord³⁰³. Dès l'époque de l'abbé Walbert à Luxeuil, un correctif important fut élaboré avec la *Regula S. Columbani vel Benedicti, modo Luxoviensi* pour refréner cette agitation.

Parallèlement, les conciles (Paris, 614, c.14 ; Losne, 673/75, c.7 et 19 ; Autun, 663/680, c.6) condamnèrent le vagabondage des moines et la fuite hors de la clôture. Les principes d'obéissance, de stabilité, de charité et de prière s'imposèrent (Losne, c.14), garantis par les confirmations de priviléges. Le synode d'Autun (c.1) fixa les grandes lignes de la vie monastique. Moines et abbés ne devaient rien posséder en propre, ces derniers pourvoyant les premiers en aliments et vêtements. L'unique observance était la règle de saint Benoît. Elle définissait les devoirs de chacun : obéissance, frugalité, prière, ferveur à l'office et charité. La communauté de vie impliquait de travailler ensemble, d'accueillir et d'être hospitalier envers les pauvres et les pèlerins. Des peines d'excommunication, variables dans le temps, sanctionnaient l'abbé, le prévôt et le moine pour chacun de ces manquements. C'était là le fruit de près d'un demi-siècle d'expérience monastique, sous l'égide irlandaise.

L'effervescence du *siècle des saints*, malgré ses débordements, déboucha aussi sur des réussites individuelles remarquables. Le besoin d'unité et de cohésion était aussi personnel. Les *Vitae Aldegundis* et *Wandregisilis* traduisent cette quête d'absolu capable de donner un sens à leur vie. Les deux saints, d'abord confrontés à des multiples difficultés, firent un choix. La première refusa le mariage et le second quitta sa femme et ses fonctions au palais. L'un et l'autre, inquiets, furent tourmentés par le doute et approfondirent leur recherche. Aldegonde connut les visions du diable et Wandrille des déplacements à Montfaucon, auprès de l'ermite Baltfridus, à Saint-Ursanne, à Bobbio, Romainmôtier puis Fontenelle³⁰⁴. Alors seulement, ils délivrèrent leur message.

Aldegonde, aspirant aux biens célestes en compagnie de ses deux voyageurs qui sont les jeûnes et les prières, désirait les noces célestes. La révélation lui fut faite par un ange : *Tu n'auras pas d'autre époux, si ce n'est le Christ Seigneur*. La tentation d'abandonner la chasteté et de désobéir fut vaincue par l'attachement à la pauvreté et la « rumination » constante des textes sacrés. Après de nouvelles souffrances, qui allaient consacrer les épousailles célestes, elle aspira enfin à la mort. Cette volonté d'union est matérialisée en permanence par la présence de l'Eucharistie. Cette expérience déboucha dans la vie quotidienne sur une grande charité envers les pauvres auxquels elle distribua des vêtements, une victoire sur le paganisme local et la miséricorde à l'égard des pécheurs qui venaient la voir³⁰⁵.

Wandrille était *vrai pasteur, selon le précepte du Seigneur. Sa douceur tempérait l'âpreté des caractères ; son humilité confondait les orgueilleux, les ramenait à la modestie ; ses instructions en firent revenir beaucoup à Dieu. C'était le scribe savant selon l'Evangile qui tirait de son trésor des joyaux anciens et nouveaux. Il encourageait les hésitants, réconfortait les faibles, aidait les malades et menait pour eux de grands combats contre le diable. Il enseignait à ses fils comment résister aux attaques de l'adversaire et ne pas revenir sur leur vocation, en disant : « Regarder en arrière, c'est déjà regretter, mon fils, ce que tu as entrepris et t'embarrasser à nouveau des désirs du monde. Il ne faut pas compter avec complaisance les années passées au monastère, mais chercher si nous y avons vécu dans la charité et l'observance des commandements. C'est pourquoi, si nous ressentons quelque orgueil à voir que nous ne sommes pas voleurs, comme certains, ou homicides et parjures, comme d'autres, examinons nos actes devant notre conscience. Notre raison d'être c'est qu'à tout heure le Seigneur nous trouve prêts à accomplir ses commandements. Rappelons-nous comment, de fils des ténèbres, la miséricorde divine a fait de nous des enfants de lumière*³⁰⁶. La force de ces deux réflexions sur la communion de avec Dieu permet de comprendre le succès et l'attriance exercée par le monachisme.

En dépit de l'élévation spirituelle et de la réussite de cette sorte de personnalisme chrétien, le clergé régulier n'échappa pas au mal qui affectait l'ensemble de l'Église : le partage de l'autorité entre l'abbé et des laïcs, en particulier lors de la succession (Chalon, 647/53, c.12)³⁰⁷, l'obtention du titre abbatial *per premium*³⁰⁸ et l'entrée de l'abbé ou d'un moine sous la *tuitio* d'un grand ou d'un roi (c.15). L'échec des priviléges d'exemption précipita la dernière vague, après 680, entre les mains des aristocraties locales.

III.- 4. L'éducation du peuple chrétien

Grégoire-le-Grand pensait que l'une des tâches primordiales était la prédication. Aussi, il donna dans le *Liber pastoralis* toute une série d'indications pour s'adresser aux foules. Le pasteur s'évertuait à délivrer l'essentiel du message évangélique, sans altérer l'unité de la foi ni accabler son auditoire de trop de doctrine. Son discours était approprié aux différents types de fidèles pour lesquels il avait établi une typologie, en fonction des catégories sociales, des comportements psychologiques et des tendances au péché³⁰⁹.

La prédication

Le bon évêque devait récuser tout excès d'autorité à l'égard des pécheurs et se montrer un père miséricordieux. Le concile de Losne (673/75, c. 15) rappela cette mission prioritaire. Sauf ordre du roi, l'évêque était tenu de présider les grandes fêtes liturgiques, de prêcher ces jours-là, et si possible chaque dimanche, *afin de nourrir des aliments spirituels le troupeau qui lui était confié*³¹⁰. Les Luxoviens en firent une question de responsabilité personnelle devant Dieu, comme le précise Eloi, inspiré

dans sa réflexion par Ezéchiel, 33, 8 : *Je veux vous conseiller pour votre salut. Le Seigneur tout puissant sait que c'est par charité pour vous que je parle pour votre salut ; si je ne le faisais pas, je serais incontestablement coupable*³¹¹.

Cette prise de conscience aiguë du salut des fidèles est présente dans nombre de *vitae*. Le reclus Amé, ancien évêque de Sion, se préparait chaque semaine, dès le samedi, à cette tâche et entrait dans une sorte de transe. Nous ignorons malheureusement la plupart du temps la manière dont cela se déroulait et le langage employé. L'hagiographie de Drauscius indique qu'il associait l'exemple à la parole³¹². Chuchoberthus de Tongres, lors de la dédicace d'une basilique en Brabant, n'hésita pas à prêcher trois heures durant. Il appelait à la pénitence, en raison de l'approche du jour du Jugement, tout homme vivant dans le péché et dans le crime car il considérait qu'il était de son devoir de pasteur de l'inciter à recourir au médicament du salut, avant de rendre des comptes à Dieu³¹³. Arnulfus de Metz invita également à la pénitence plusieurs grands. Mais, se sentant indigne de sa fonction, il demanda au roi que l'on choisisse un prélat qui puisse semer la parole de Dieu³¹⁴.

Grâce à un sermon, attribué à saint Eloi³¹⁵, nous pouvons nous faire une idée des thèmes abordés. Le ton dominant est eschatologique. Il convient de redouter l'heure du Jugement et d'avoir à chaque instant devant les yeux le jour de la mort. En conséquence, il ne faut pas s'attacher aux choses du monde mais pratiquer l'aumône et, après la confession de ses péchés, tendre au repentir et à la pénitence, dans l'espoir de la miséricorde divine. La vie des fidèles est ensuite assimilée à un long combat contre le diable, depuis le baptême jusqu'à la mort, en passant par le mariage. La promesse du baptême est un pacte fait avec Dieu dans lequel le chrétien s'engage à accomplir les œuvres du Christ. L'homme doit aimer la chasteté, fuir la luxure et éviter l'ivrognerie.

On observe cependant une évolution. Dans le mariage incestueux, on dénonçait les relations à la mode germanique, avec les épouses de premier et deuxième rang, ainsi qu'avec les concubines avant et après le mariage. La chasteté était attendue des deux futurs époux : *tout ce qui n'est pas permis aux femmes, selon le droit conjugal, n'est pas permis non plus aux hommes*³¹⁶. Dans l'ivrognerie, importante alors, le prélat visait surtout les beuveries en l'honneur de Thor, permettant aux convives de se croire inspirés des dieux³¹⁷. Un autre élément du sermon encourageait les fidèles à ne pas sombrer dans le fatalisme, en s'adonnant aux augures et à diverses superstitions, tout au long de la semaine et de l'année, comme les Calendes de janvier et les feux du solstice d'été. Plutôt que de reprendre les chants et les danses des païens, il valait mieux rechercher la protection des saints et le sacrement des malades³¹⁸.

Il s'agissait d'un appel à la conversion intérieure par les aumônes, la dîme, la prière personnelle afin de chasser l'orgueil, la vanité et la cupidité. Cette introspection était procurée par la confession mais aussi par la présence des anges gardiens³¹⁹ « *qui observent sans cesse notre façon d'agir* ». « *Scrutez vos consciences, voyez si vos âmes sont*

*dignes de la compagnie des anges*³²⁰ ». Enfin, au cours de la messe dominicale, grâce à la communion fréquente, la récitation du Credo et du Pater³²¹ et l'usage de la Croix, il était possible de toucher la miséricorde de Dieu et de rejeter les œuvres du diable. Dans la perspective de la mort, lorsque la chair *commencera à être dévorée par les vers dans le tombeau*, le fidèle considérera ceux qui ont choisi la vie et ceux qui ont préféré la mort. Les *anges prendront l'âme afin de la conduire devant le tribunal du redoutable juge*. Il fallait rester vigilant pour mériter le Paradis et éviter le feu éternel. Il fallait obéir à Dieu, car *autant le Seigneur est indulgent et méricordieux comme un père, comme un juge il est sévère et sa majesté doit être respectée*. L'évêque conclut : *Nous avons acquitté notre dette ; nous vous avons transmis les préceptes du ciel. C'est à vous maintenant de penser comment mettre en application notre avertissement en vue de votre salut*³²². Ce discours s'adressait à des hommes ou des femmes déjà convertis. L'insistance sur la pénitence était contrebalancée par la possibilité laissée aux hommes de se racheter, en pratiquant les œuvres. Le sermon de Chuchoberthus, cinquante ans plus tard, était beaucoup plus pessimiste mais dans un contexte différent.

Eloi et Amand, remplis de sollicitude pour leurs devoirs pastoraux, parcouraient souvent les villes et les municipes confiés à leurs soins³²³. Confrontés aux païens, ils développèrent une autre forme de prédication. Eloi rencontra des Flamands, des Anversois, des Frisons et des barbares qui vivaient au bord de la mer. Son biographe ne nous renseigne guère sur la teneur de ses paroles mais se heurta comme Amand à leur hostilité : *Qui pourra raconter quelles injures il souffrit dans cette contrée pour le nom du Christ, combien fréquemment il fut frappé par les habitants de ce pays, comment il fut repoussé, avec des opprobres, par des femmes et par des paysans, comment il fut même à plusieurs reprises précipité dans le fleuve... Les compagnons d'apostolat qui s'étaient joints à lui dans leur charité fraternelle, vaincus par les difficultés et par le manque de ressources, retournèrent chez eux et le laissèrent seul*³²⁴.

Eloi ou Amand prêchèrent alors par l'exemple, recherchant le martyre. Une seconde fois, Eloi parvint jusqu'à Anvers et convertit des Suèves, après avoir détruit des temples³²⁵. Ce fut encore grâce à des actes sur le terrain qu'il *stimula les âmes indolentes des barbares et peu soucieuses de l'espoir futur, préchant la paix aux ennemis, le calme aux hommes violents, la douceur aux hommes féroces*. Il parait s'être inspiré des conseils donnés par Grégoire-le-Grand au pasteur pour instruire son troupeau : *enseignant à tous de s'unir en une seule Eglise, de construire des monastères, de servir Dieu avec soin dans les bonnes actions*³²⁶. Sa finalité était de conduire au baptême, à la différence du sermon précédent dont l'objectif était l'approfondissement de la foi, par la prise de conscience du péché. Par ailleurs, la fondation monastique apportait une solution au problème de la langue, dans la mesure où, après un recrutement local, on amenait les individus à y adopter les coutumes romaines.

L'hagiographe d'Amand nous le montre rachetant des captifs, mais surtout comment ses actions lui permettaient de communiquer l'idée de la miséricorde aux pécheurs. Il

intervint au « mallus » de Gand où un homme libre avait été condamné au gibet par le comte Dotto. Amand retira le cadavre et le transporta dans sa cellule où, là, il reprit vie. Par cette manifestation de puissance, il attira à lui de nombreux habitants qui se firent baptiser³²⁷.

Le processus d'évangélisation en terres païennes demeura laborieux. Il s'effectua toujours *en accord avec le maître de la région. En raison de la dispersion de ses possessions, les missionnaires pouvaient développer leur action sur un grand territoire. Ils restaient, d'ordinaire, quelques années sur un domaine, y bâtissaient une église, parfois un cloître, y formaient quelques disciples ; alors, ils se déplaçaient vers une autre villa du même propriétaire et y travaillaient de la même façon*³²⁸. Dans les Ardennes, relevant de l'évêché de Tongres, Chuchoberthus détruisit les idoles sculptées et condamna à trois ans de pénitence leur adorateur. Il renversa divers temples et sanctuaires en Toxandrie et en Brabant, remplacés par le culte des saints martyrs³²⁹. Il poursuivit l'œuvre de Lambertus qui, pour répandre l'Evangile, portait des vêtements simples³³⁰. Dans le diocèse de Rouen, Romanus vint à bout d'un culte à Venus, pratiqué au nord de la ville³³¹. Audoenus encouragea Philibert et Valéry à éliminer les pratiques idôlatres³³². Ansbertus, son successeur, eut également une attitude active³³³.

L'art de la prédication était au cœur des préoccupations comme le suggère l'*Expositio brevis Liturgiae Gallicanae : Homeliae autem sanctorum quae leguntur, pro sola praedicatione ponuntur, ut qui equid propheta, apostolus vel evangelius mandavit, hoc doctor vel pastor ecclesiae apertiore sermone populo praedicet, ita arte temperans, ut nec rusticitas sapientes offendat, nec honesta loquacitas obscura rusticis fiat*³³⁴. Des évêques, tel Eloi, n'hésitaient pas, en effet, à reprendre textuellement des sermons de Césaire d'Arles ou d'autres pères qui par la concision de l'expression, la précision théologique et la sûreté de la doctrine étaient les garants de la qualité de l'enseignement religieux. Néanmoins, dans la réalité, on peut se demander combien de clercs étaient encore capables d'assimiler cette culture latine³³⁵, eux qui, pour un certain nombre, ne savaient pas réciter le Pater ou le Credo et si les textes étaient à même de toucher les paysans des campagnes. C'est pourquoi la prédication fut souvent l'œuvre de monastères comme Elnone³³⁶ ou Fontenelle, capable d'adapter l'enseignement.

Le désir de répondre aux espérances du peuple se traduisait aussi à travers le culte des reliques. Eloi s'en soucia à maintes reprises. Il fit construire une basilique en l'honneur de l'apôtre Paul pour recevoir les sépultures de moniales et de l'abbé Quintilien. Lors de la rénovation de Saint-Martial de Limoges, il fit *transporter les reliques du saint en grand triomphe dans un long cortège d'hommes et de femmes, au milieu de la mélodie des psaumes et de la douce harmonie des chants entonnés en chœur*³³⁷. Il partagea la même circonspection que Martin sur l'authenticité des reliques. Son hagiographe précise sa démarche et sa volonté de donner au peuple chrétien des modèles de martyr fiables. C'est l'idéal qui l'animait, au cours de sa

prédication aux Flamands : *Il suivait une piste et menait sa recherche avec toute l'ardeur de la foi. Il arriva que des martyrs fussent vénérés par le peuple dans les lieux où ils n'étaient pas, tandis que le véritable endroit de la sépulture était complètement ignoré*³³⁸.

Le comportement d'Eloi diffère de celui de Maurinus de Beauvais, *ut videbatur populis habitu religiosus, cantor etiam in regis palatio laudatus atque ex hoc, ut régi docuit exitus, mente tumidus, corde protervus atque actione dissipatus, qui audatia suae praeumptionis deceptus, coepit verbis extollere, a se corpus martyris Quintini et inquir iposse et inveniri*³³⁹. Eloi, après bien des péripéties, parvint à ses fins : *Il arracha les dents de la mâchoire pour guérir les malades, ainsi que les clous enfoncés dans le crâne et les membres, et des cheveux parfaitement conservés. Il enveloppa le corps de saint Quentin dans une étoffe de soie et le plaça derrière l'autel.* Après avoir réaménagé l'église pour faciliter l'arrivée des pèlerins, il dota plusieurs autres des reliques qu'il avait séparées du corps et *offrit, en les distribuant, un remède efficace à diverses maladies*³⁴⁰.

Il poursuivit sa tâche dans le Mélantois, à Seclin et à Soissons où, avec l'évêque Ansarius, il remit en honneur les saints Crépin et Crépinien. A Beauvais, après la mort de Maurinus, il construisit un nouveau tombeau pour saint Lucien, compagnon de saint Quentin³⁴¹. A Péronne enfin, avec Audebertus de Cambrai, il procéda à une autre élévation de saint Fursy³⁴². Des évêques, de formation monastique, agirent de même. Audebertus de Cambrai et Audomarus de Thérouanne effectuèrent la translation de saint Waast d'Arras et édifièrent une nouvelle église³⁴³. Vindicianus de Cambrai fit, pour sa part, celle de Maxellende à Caudry³⁴⁴. D'autres encore eurent lieu avec un arrière plan politique : Vindicianus revendiqua le corps de saint Léger³⁴⁵, Goericus/Abbo ramena celui d'Arnulfus à Metz, en compagnie d'Eudila de Toul et Paulus de Verdun³⁴⁶ ; Ansbertus de Rouen déplaça le corps de saint Ouen³⁴⁷. En la circonstance, le spectacle fut grandiose, le jour de l'Ascension, au milieu des chants des clercs et en présence des prêtres et des moines. Les festivités furent préparées par Genardus, *vice dominas*. Ansbertus prit son repas avec les pèlerins et les pauvres et distribua de larges aumônes, en vêtements et pièces d'argent³⁴⁸.

La liturgie dominicale

La messe dominicale était un moment de rencontre privilégié entre le clergé et les fidèles. Mais, il existait des divergences entre le rite gallican et l'office romain, relevées dans une lettre d'Augustin de Cantorbery à Grégoire-le-Grand, après sa consécration à Arles. Le pape lui recommanda de rester fidèle à la *consuetudo romana*, tout en se montrant réceptif à ce que les autres églises avaient de meilleur.

Depuis le concile de Vaison (529, c.3) qui avait introduit le *sanctus*, de nombreux emprunts avaient déjà été faits à la liturgie romaine et certaines uniformisations liturgiques s'étaient imposées dans les provinces ecclésiastiques. Néanmoins, tout dépendait des sensibilités et des goûts personnels des clercs et des évêques et des liens qui avaient pu se nouer avec Rome ou l'Orient. En effet, depuis l'époque de

Clovis, des Francs s'étaient rendus *ad Limina*, sur les tombes de saint Pierre et des martyrs³⁴⁹. Le mouvement s'était amplifié au VII^e siècle, avec les Irlandais et les moines de Luxeuil en relation avec Bobbio et Rome³⁵⁰. Chacun ramenait de ce pèlerinage, reliques et manuscrits³⁵¹. Grégoire-le-Grand, dans une lettre à Brunehaut de septembre 597, lui annonça l'envoi d'un codex qu'elle avait demandé³⁵².

Entre 640 et 680, d'autres moines ou solitaires se rendirent à Rome : Chraudingus de Beaulieu, Desle de Toul, Killien d'Arras, Lietphard, Etto, Bertuin de Malonne, Ode d'Oedenrode, les maîtres de Bertulf de Renty. Saint Amand, sous le pape Martin Ier (649-653) fit lui aussi le voyage et en revint avec des *codices divinos utriusque Testamenti et tractatus*³⁵³. A l'époque du pape Vitalien (657-672), Wandrille, abbé de Fontenelle, envoya Godon quérir dans la cité de saint Pierre des *pignora martyrum* et des manuscrits³⁵⁴. Gertrude de Nivelles manda des messagers pour y chercher des *patrocinia* et des *volumina*³⁵⁵.

Cette demande correspondait à la multiplication des basiliques, des oratoires, des chapelles cimetériales et des monastères, et aussi à une nécessité de posséder des livres liturgiques, de plus en plus conformes avec ce qui se faisait à Rome. Au nord des Alpes, sur le continent et dans les îles, nombreux étaient les partisans de la liturgie romaine³⁵⁶, pleins de zèle pour la propager autour d'eux. Il semblerait toutefois que le besoin de se procurer des textes authentiques ne fut pas entièrement comblé. En 649, Martin Ier envoya à saint Amand des reliques, mais regretta de ne pas avoir pu lui faire parvenir des livres d'Eglise, car la bibliothèque pontificale n'en avait plus et qu'il était impossible d'en trouver ailleurs. Les seuls exemplaires disponibles étaient en service et ne pouvaient pas être donnés. Aussi, l'unique ressource restait de prendre soi-même des copies ; mais le messager d'Amand pressé n'eut pas le temps de faire les transcriptions³⁵⁷. Cette relative pénurie, due à un excès de demandes, eut pour conséquence l'apparition d'une liturgie hybride, savant mélange de rituel gallican et romain qui tendait à s'imposer, comme le reflète le sacramentaire gélasien *Vaticanus Reginensis* 316, dont l'origine était le *Scriptorium* de Chelles, abbaye de Bathilde³⁵⁸.

Le temporal était divisé en trois livres. Il comprenait, dans le premier, les vigiles de Noël, Noël, l'Epiphanie, saint Etienne, saint Jean et les saints Innocents, c'est-à-dire les fêtes qui encadraient les calendes et les festivités païennes de janvier, contre lesquelles s'insurgeait régulièrement le clergé, depuis Césaire d'Arles. Le second livre disposait d'*orationes et praeces de nataliciis sanctorum* et le troisième d'*orationes et praeces cum canone per dominicis diebus*. A cela se mêlaient des éléments plus proprement gallo-francs : divers rituels sur les ordinations mineures, inspirées des *Statuta Ecclesiae Antiqua*, sur la consécration des vierges fixée au cours de la messe d'Epiphanie ou au lundi de Pâques, où l'Église gauloise intervint au moyen d'une prière spécifique, demandant à Dieu de leur accorder la persévérance³⁵⁹. Enfin, ils portaient sur la dédicace des églises, essentiellement marquées par la consécration

de l'autel, comme au temps de Grégoire ³⁶⁰. Deux oraisons s'ajoutaient lorsqu'il s'agissait d'une église desservie par des moines ³⁶¹.

La bénédiction de l'eau lustrale rend bien compte des évolutions qui étaient alors en cours. On associait à l'eau et au sel, un mélange de vin, propre aux églises locales, et l'huile, spécifique à Rome. Lors des messes de funérailles, les formulaires destinés aux moines et aux laïcs étaient combinés, fait compréhensible dans le milieu gaulois ³⁶². Avaient encore lieu les cérémonies du jeudi et samedi saints ainsi que des bénédictions pour les départs en voyage et la fécondité des femmes.

Le sanctoral fait état d'autres nouveautés : les saints Avit, Prix ³⁶³ et Benoît, deux fêtes de la croix dont *Vexaltatio Cruels*, reprise par Heraclius aux Perses et introduite ensuite en Gaule. Ce thème s'y développa beaucoup après 640. Le reclus Victor, à Arcis s/ Aube, en eut une claire vision ³⁶⁴. Eloi la considérait comme un bouclier contre les ennemis de Dieu ³⁶⁵. A cela, avaient été adjointes les quatre fêtes de la Vierge : la *Purificatio*, célébrée par Eloi, l'*Annuntiatio*, l'*Assumptio* et la *Nativitas*, toutes mises à l'honneur à l'époque du pape Serge 1er (687- 701) ³⁶⁶.

La complexité des sacramentaires en usage, incita à une uniformisation liturgique dans un esprit de plus grande communion avec Rome, notamment dans les milieux monastiques, tout en respectant les habitudes anciennes auxquelles les populations demeuraient attachées, telles les Rogations, les bénédictions épiscopales et la mention des noms d'Hilaire, Martin, Augustin, Grégoire ou Jérôme dans le canon de la messe. Rien n'indiquait un désir de Rome d'imposer sa liturgie, ni une réminiscence de la décrétale d'Innocent 1er adressée à Vicitrice de Rouen (19 mars 416), revendiquant la prééminence du rituel romain ³⁶⁷, ou de la lettre à Decentius de Gubbio (15 février 404) exigeant que les Eglises de Gaule, d'Espagne et d'Italie se conforment aux usages romains.

Depuis Grégoire de Tours jusqu'à saint Ouen, plusieurs évêques avaient mis l'accent sur le respect du Dimanche et l'interdiction de travailler ce jour-là ³⁶⁸ y compris auprès des prêtres dont plusieurs délaissaient cette activité. C'était pour les chrétiens, rachetés par le sang du Christ, une manière de se distinguer des Juifs qui observaient la loi du sabbat ³⁶⁹. Si la menace de l'accident du travail était brandie comme illustration de la vengeance divine, la miséricorde et la patience s'imposaient pour amener la foule des fidèles à vivre et comprendre, tout au long de la messe, le mystère de la foi. Tel était l'objectif de l'*Expositio Brevis Antiquae Liturgiae Gallicanae*, attribuée à Germain de Paris par la critique ³⁷⁰. Il en ressort un net souci de donner de la solennité aux cérémonies dominicales par la valorisation des chants des clercs, la psalmodie, les prières et une précision des actes de la liturgie.

La messe était conçue comme un résumé de la Bible, depuis les Prophètes jusqu'à la Résurrection, avec une mise en scène des principaux moments. Elle devait être chantée, car on y commémorait la mort du Christ qui apporta la vie au monde, et

donc offerte pour le salut des vivants et le repos des défunt. Tels les patriarches prédisant la venue du Christ, le prêtre sortait de l'oratoire et s'avancait dans l'église, au chant des psaumes des clercs, pour exhorter le peuple aux bonnes œuvres et au rejet du mal. Ensuite, le diacre exigeait le silence *afin de mieux entendre la parole de Dieu, faire cesser toute réflexion sordide, et s'en imprégner.*

Avant la prophétie, on chantait *Aius*, en grec, car le *Nouveau Testament* avait été divulgué dans cette langue et par conséquent il fallait l'honorer. Le prêtre entonnait en grec puis en latin, tout en montrant ensemble l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*. Le diacre, en hébreu, grec et latin, lançait trois invocations, à l'instar de Ponce Pilate demandant à Jésus qui il était, saint et roi, puis il reprenait trois fois consécutives le *Kyrie Eleison*. Ensuite, on chantait pour la Prophétie, le Cantique de Zacharie, en l'honneur de Jean-Baptiste, car le salut résidait dans le sacrement du baptême et Jean avait reçu en ministère d'annoncer la lumière nouvelle de l'*Evangile*. A cette occasion, l'Église faisait alterner les voix dans le chant.

A l'arrivée du saint *Evangile*, un clerc psalmodiait, d'une clarté harmonieuse, *Aius* et, à la manière des anges, devant le Christ, aux portes de l'Enfer : « *Tollite portas principes vestras, et elevamini portae Aeternales et introibit Dominus virtutem rex Glorie* » (Ps XXIII, 7). La procession du saint *Evangile* s'avancait, comme la puissance du Christ triomphant de la mort, avec les chants susdits et sept chandeliers, symbole des sept dons du Saint-Esprit. Les clercs clamaient : « *Gloria in excelsis Deo* ». A la fin de l'*Evangile*, un clerc entonnait le *Sanctus*, comme les saints qui entouraient le Christ aux enfers chantaient un cantique de louange ou comme les soixante-quatorze vieillards de l'*Apocalypse* de saint Jean qui, posant leur couronne devant l'Agneau, interprétèrent un cantique.

Pour les homélies, on disposait des vies des saints et des recommandations de l'*Evangile* et des Prophètes³⁷¹. L'art du pasteur était d'être réservé, afin que le langage rustre n'offense pas les savants et qu'une parole compliquée ne soit pas obscure aux simples. Les lévites psalmodiaient des oraisons tirées du *Livre de l'exode* et ils priaient pour le peuple tandis que les prêtres, prosternés devant le Seigneur, intercédaient pour leurs péchés. Le Seigneur disait à Aaron : *tu et filii tui vel omnis tribus Levi portabitis peccata populi mei.*

La liturgie de la parole s'achevait par un appel du diacre aux catéchumènes, Juifs, hérétiques, païens instruits se préparant au baptême, qui suivaient le rituel de l'Église ancienne. En effet, avant le baptême, ils devaient écouter, dans l'église, les conseils de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*. Les lévites priaient pour eux. Le prêtre disait la collecte. Ils sortaient alors que l'on apportait l'offrande. Ils relevaient du diacre ou du portier et se tenaient dehors, devant les portes, prostrés à terre, « parce qu'il n'était pas digne de donner le saint aux chiens, ni la perle aux porcs ». On ordonnait le silence, pour faire taire le tumulte des mots et des vices. On faisait le signe de la croix sur le visage, pour éviter que la concupiscence n'entre par les yeux, la colère par l'oreille et que la turpitude ne sorte par les lèvres. Pendant que l'on procédait à

l'offrande, on chantait car le Seigneur demanda à Moïse de faire des trompettes d'argent, que les lévites faisaient sonner au moment de la présentation de l'hostie. Par ce signal, le peuple savait que c'était l'offertoire. Tous inclinés adoraient le Seigneur. Des colonnes de feu et de fumée s'élevaient des encensoirs.

Le corps du Christ était présent et l'Église chantait une douce mélodie. Il était porté dans de petites tours parce que le Christ fut déposé dans un monument en forme de tour de pierre. Le sang du Christ était offert dans un calice, récipient semblable au vase dans lequel le Seigneur avait instauré l'Eucharistie, le soir de sa Passion, en disant : *Hic est calix sanguinis mei mysterium fidei quipro multis effundetur in remissionem peccatorum* (Mathieu, XXVI, 28). Une fois le pain et le vin transformés en corps et sang, on ajoutait de l'eau, puisque du flanc du Christ étaient sortis du sang et de l'eau. L'un lavait les fautes et l'autre préparait au Royaume des Cieux. L'offrande était consacrée sur la patène en commémoration de la Passion. Le voile de lin symbolisait la tunique du Christ que les soldats n'avaient pas déchirée. Le corporal de lin pur, où était posée l'offrande, rappelait le linceul dans lequel le corps du Christ fut enveloppé avec des aromates. On recouvrait le calice, car le Christ était caché à nos yeux par un voile de soie, orné d'or ou de pierres précieuses, de la même manière que le Seigneur ordonna à Moïse de couvrir son tabernacle.

Après, venaient les louanges, à savoir *Alléluia*, comme Jean dans l'*Apocalypse* entendit psalmodier après la Résurrection. On se signait aux trois *Alléluia*, ce qui correspondait à trois temps forts : avant la Loi, sous la Loi et sous la Grâce. Le moment était alors venu, à cet instant de résurrection des morts, de réciter le nom des défiants. On déclarait mutuellement la paix du Christ par un échange de baisers. Par l'eucharistie reçue et la bénédiction donnée, le Christ pacifiait les cœurs, lui qui avait dit à ses disciples, en montant au ciel : *pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis.*

Le prêtre annonçait *Hauts-les-coeurs*, afin qu'aucune pensée terrestre ne subsiste chez les fidèles à l'heure du sacrifice, une fois le Christ reçu. Le prêtre procédait à la fraction et au mélange du corps du Christ et prononçait : je bois et je mange le corps du Christ. Pendant ce geste, un clerc psalmodiait un chant de supplique. Puis, venait l'oraison dominicale dans laquelle convergeait toute la prière à Dieu. Les prêtres accordaient leur bénédiction à la foule, comme le Seigneur l'avait commandé à Moïse *Loquere ad Aaron et ad filios ejus : sic benedicetis populo, benedicat tibi et custodiat te.* Cependant, en raison de l'honneur du pontife, les saints canons établirent que la bénédiction de l'évêque serait plus longue que celle du prêtre : *Pax fides et caritas et communicatio corporis et sanguinus Domini sit semper vobiscum.* Alors que l'on procédait au signe de la foi catholique de la Trinité (Père, Fils et Saint-Esprit³⁷²), on chantait.

Une seconde lettre de Germain³⁷³ complétait la précédente, en explicitant les chants, les répons de la foule et les différents usages lors du temps liturgique. Des observations y étaient faites sur le sens du Saint Chrême, les ornements des prêtres, diaires et lévites, ainsi que sur les calices. Pour autant que nous soyons à même de

saisir la sensibilité de l'époque, il existait à travers ces deux textes toute une dramatisation solennelle de la mort et de la Résurrection, avec un rôle accru des clercs, intermédiaires privilégiés entre la divinité et le peuple. Aucune participation n'était demandée aux laïcs dont on attendait seulement leur présence digne, le Dimanche et aux jours de fêtes des martyrs et des dédicaces des basiliques. Le silence, propre à l'introspection du pécheur leur était imposé. Le canon 19 de Chalon (647/53) leur recommandait *de prier ou d'écouter les clercs qui psalmodiaient*³⁷⁴, depuis l'interdiction des chœurs féminins dans les églises. Cette pédagogie de l'office dominical donnait de Dieu une vision de plus en plus solennelle et distante propre à inciter au respect les populations.

III. – 5. L'inquiétant peuple des pécheurs

Les conciles ne donnent pas une image flatteuse du laïc, incapable de respecter les lieux saints. Les églises étaient souillées par des massacres, des querelles et divers scandales parmi lesquels l'ivrognerie et la prostitution n'étaient pas des moindres (Chalon c.17)³⁷⁵. La critique visait toutes les couches de la société. Elle atteignait d'abord les juges qui condamnaient les clercs à l'insu des évêques (Paris 614, c.6 ; Clichy, c.7), méprisaient les canons (Clichy, c.27), bafouaient les immunités et parcouraient les paroisses et les monastères (Chalon, c.11).

Les grands et les rois détournaient les biens ecclésiastiques (Paris 614, c.9), cassaient les testaments et les donations en faveur des églises ou conservaient les libéralités qui leur avaient été faites (Clichy, c.12). Les grands propriétaires refusaient les contrôles des évêques sur les clercs de leurs oratoires (Chalon, c.14). Certains oppriment les affranchis (Paris 614, c.7) ou réduisaient en servitude des libres (Clichy, c.19). Ce sombre tableau se poursuit avec les non-libres qui fomentaient des révoltes et portaient des accusations en justice (Clichy, c.17). Les Juifs étaient marchands d'esclaves chrétiens (Chalon, c.9) et les hérétiques se répandaient dans le royaume. Les laïcs dans leur ensemble n'observaient pas le Dimanche, ignoraient le Credo et le Pater, pratiquaient des unions incestueuses (Paris 614, c.16-Clichy, c.10) et ne respectaient ni les veuves, ni les vierges. Les superstitions persistaient et le paganisme se traduisait par de la violence envers les serviteurs de Dieu.

L'ambiance de la société civile était contagieuse. L'homicide, l'ivrognerie et l'ignorance gagnaient le clergé. Les veuves et les vierges étaient parjures. Des clercs séculiers et réguliers se plaçaient sous le mainbour des laïcs et les évêques refusaient de changer de vie (Chalon, c.5). Pour corriger les laïcs, les évêques et les moines eurent recours à la pénitence après avoir obtenu du pécheur la confession de ses fautes (Chalon, c.8). A cela s'ajoutait l'excommunication qui sanctionnait la plupart des cas³⁷⁶. L'image d'un Dieu vengeur et justicier s'imposa ainsi à une société rebelle. Les derniers conciles du VII^e siècle confirment l'impuissance à redresser les torts. Ils cessèrent toutefois de vilipender les travers des laïcs pour ne plus s'intéresser qu'à ceux des clercs et des moines.

Les pères des conciles firent preuve de moins en moins de patience et de miséricorde à l'égard de certains vices qu'ils voulaient éradiquer, notamment les unions incestueuses. Ce problème fut abordé avec fermeté aux conciles de Paris (614, c.16) et surtout de Clichy (c.10). Les solutions préconisées dépassaient le simple cadre moral et prévoyaient d'exclure les incestueux des charges du palais, des tribunaux et de la vie sociale. Dénoncés aux comtes, leurs biens devaient être repris par leurs propres parents³⁷⁷.

Des mesures similaires furent retenues à l'encontre des Juifs. Outre les dispositions prises à Paris (614, c.17), leur interdisant d'avoir des esclaves chrétiens par crainte de prosélytisme³⁷⁸ ou d'exercer une autorité publique, ils étaient à présent mis au ban de la société. Le commerce des esclaves chrétiens leur était prohibé, le recours aux tribunaux, ainsi que les relations conviviales avec les chrétiens (Clichy, c. 13)³⁷⁹. Le droit d'asile, si souvent débattu au VI^e siècle, trouvait enfin une réponse. On ne pouvait pas poursuivre un fugitif dans une église, sans que le maître ne se soit engagé, par serment, à lui laisser la vie sauve, sous peine d'être excommunié. Quant à l'esclave, il était restitué, sous réserve de faire pénitence pour ses péchés (Clichy, c.9). Cependant, nul n'ignorait que ni les esclaves ni les personnes viles n'avaient la possibilité de porter des accusations contre les *patentes* (Clichy, c.17).

Par souci de paix, le clergé assurait à chacun de conserver sa place dans la société. C'est pourquoi, il incitait aux évêques de défendre les affranchis et d'empêcher tout nouvel asservissement au registre public (Paris 614, c.7)³⁸⁰. Dans le même état d'esprit, fut mise en place une réglementation progressive du commerce des esclaves. Tout d'abord à Clichy, il fut demandé de ne pas vendre des chrétiens à des païens. La mesure fut renouvelée à Chalon (c.9), sous l'inspiration de Bathilde. On complétait ainsi les actions de rachat de captifs, conseillées aux fidèles, et dans lesquelles les milieux luxoviens intervenaient systématiquement.

Dans ces problèmes de société, les injonctions morales du clergé de respect de la vie et des personnes furent relayées par des sanctions civiles. C'était l'amorce du recours au « bras séculier ». Sa justification reposait sur l'idéologie de l'unité du Regnum qui conduisait le roi à œuvrer pour le salut des sujets. Dans la pratique le clergé brandit surtout la menace de la vengeance divine. Lors du transfert par Goericus des restes d'Arnulfus, le passage du corps saint dans une villa entraîna la conversion craintive d'un incestueux impénitent³⁸¹ et la guérison de serviteurs, atteints de diverses contractures, qui avaient travaillé le Dimanche. Mais, plus fréquemment, les cœurs demeuraient endurcis. Ainsi, un criminel, nommé Noddo, ivrogne invétéré, qui passait ses nuits dans les voluptés et conseillait perfidement le roi et la reine, fut brûlé vif, après avoir mis le feu à ses vêtements par inadvertance³⁸².

La remise en cause des coutumes germaniques du mariage provoqua dans le monde féminin une certaine agitation. Le clergé avait obtenu de Clotaire II, en 614, l'interdiction de marier les femmes malgré elles³⁸³. A Clichy, le problème fut abordé

sous le biais concret du rapt des veuves et des vierges avec l'accord ou le conseil du roi, et des unions incestueuses, moyen pour la *familia* de conserver les biens donnés en dot à la femme. Reconnaître aux futurs époux un libre choix bouleversait bien des stratégies d'alliances aristocratiques. Les réactions furent variées, mais la position de la femme se modifia. La *Vita Aldegundis*, rédigée par une moniale ayant dans sa jeunesse connu la sainte, nous éclaire sur l'évolution en cours : *En effet, comme le temps de l'unir en mariage approchait, sa mère, ignorant ce que son esprit voulait face aux réclamations charnelles, lui dit, pour connaître son avis : je désire t'enseigner, ma très chère, à l'instigation de Dieu, un conseil sur l'humaine fragilité si, selon la coutume maternelle, tu désires être unie en mariage*³⁸⁴.

Walbert, le père n'intervint pas, peut-être parce qu'il était décédé. La mère, Bertille, reçut de sa fille aînée, Waudru, l'avis de laisser Aldegonde vivre dans l'état de virginité. La décision fut le fruit d'une longue discussion familiale³⁸⁵ dans laquelle les femmes jouèrent un rôle essentiel. L'argumentation de Bertille traduit plusieurs influences : celle de Césaire d'Arles qui recommandait le mariage afin de canaliser les débordements de la sexualité et celle de la loi salique, valorisant la maternité de la femme³⁸⁶. La *Vita Aldegundis* montre qu'il ne s'agissait pas pour la jeune fille d'initier un quelconque mouvement de libération ou de nier la valeur du mariage mais de lui donner un sens différent : l'aspiration à l'Amour et au divin. L'aboutissement en fut la reconnaissance du mariage symbolique de la moniale avec l'Epoux céleste, consacré par le formulaire CVI A de la *velatio* du *Missale Francorum*.

Les vitae font rarement état d'un tel débat mais en montrent les effets. Plusieurs jeunes femmes refusèrent énergiquement le mariage soit en fuyant, soit en se coupant les cheveux (Ragenulfe d'incourt³⁸⁷, Ermelinde de Meldert³⁸⁸ ou Godeberte³⁸⁹). D'autres le payèrent de leur vie, assassinées par le père ou le prétendant (Pharaïlde, Rastragène³⁹⁰, Dymphne³⁹¹, Saturnine ou Alène de Dielbeck³⁹²). Dans le meilleur des cas, un accord de séparation fut conclu entre les époux : tous deux se retirant dans un monastère (Arnulfus de Metz, Germer³⁹³, Wandrille, Gombert et Berthe³⁹⁴, Gommaire³⁹⁵ ou Hunegonde³⁹⁶). Rares cependant furent les jeunes gens qui n'acceptèrent pas le mariage dans un premier temps, à la différence des jeunes filles.

Révolte, violence et joie

La société fut secouée de grands mouvements de foules inquiètes, violentes ou exubérantes. Pour exorciser la peur de la famine, les Rogations avaient été instaurées mais des débordements eurent lieu. A Metz, Arnulfus, après les trois jours de jeûne, procéda à la procession solennelle et il n'échappa pas à deux agressions du démon, sous les traits d'une femme et d'une jeune fille qui reprochaient à Dieu et à ses clercs de ne pas apporter la récolte et l'approvisionnement espéré³⁹⁷. Ansbertus dut faire face à une émeute populaire, due à une trop grande misère. Il ne parvint à l'apaiser qu'en ouvrant les portes de ses greniers³⁹⁸. Des insultes fusèrent au passage du

corps d'Ansbertus, une femme reprochant au clergé d'afficher sa richesse alors que les pauvres gens étaient victimes d'expulsion.

La même hostilité se manifesta lorsque l'Église prétendit modifier les coutumes et les croyances nées du paganisme. Eligius, qui, dans ses sermons, préconisait de s'opposer à ces pratiques, se heurta à une cabale des habitants de Noyon, prêts à tuer ce lettré Romain³⁹⁹. Dans la région de Chaumont-Porcien, les deux prêtres Amand et Beraud, qui sollicitaient de la nourriture auprès des paysans, furent priés de quitter le pays et ils furent, plusieurs fois, pris pour cible⁴⁰⁰. Valéry, après avoir abattu un arbre, objet de vénération, éveilla la stupeur puis la colère des paysans qui, armés et menaçants, accoururent de toutes parts⁴⁰¹. Josse, à la suite de *morsures de serpent*, quitta sa retraite de Runiacus⁴⁰².

Les *vitae* signalent, à maintes reprises, l'agressivité verbale des femmes, semblables à des possédées ou des démons, à l'égard des serviteurs de Dieu. Saint Amand fut jeté dans l'Escaut par des femmes. Romanus reçut les propos blasphémateurs d'une prostituée. Dans bien des cas, il ne nous est pas possible de connaître les réelles motivations de tels actes, faute de détails. Les *vitae* dépeignent une atmosphère faite de cris de désespoir ou de signes de maladies psychiatriques dans laquelle la *virtùs* du saint guérisseur se trouve glorifiée. On imagine mal, dans ces conditions, l'application des mesures prises à Clichy qui prévoyaient un avertissement bienveillant aux chrétiens consultant les augures et un temps de pénitence à ceux qui participaient activement aux rites païens⁴⁰³. La violence paysanne ne paraît pas aussi organisée que celle qui se développa ultérieurement en Frise et en Saxe. Les réactions étaient individuelles, localisées mais suffisamment fortes pour freiner et entraver le processus d'évangélisation. A cela s'ajoutait une menace plus précise : la présence d'hérétiques. Elle mobilisa le clergé qui, au concile de Clichy (c.5), affirma sa volonté de maintenir l'unité de la foi et de surveiller les Bonosiens⁴⁰⁴. Cette mesure répondait à une demande du pape, confronté au Monothélisme.

Les milieux de la cour furent assez sensibles à cette question, comme le prouve la *Vita Eligii* qui fait état de ces hérétiques venus prêcher à Autun. Un concile fut réuni à Orléans, probablement entre 639, date de l'avènement de Clovis II, et avant le 13 mai 641, date de la consécration épiscopale d'Eloi et Ouen⁴⁰⁵. L'intéressé, au cours de sa comparution, montra *un grand art de la parole et ripostait à toutes les objections*. Néanmoins, un évêque du nom de Salvius⁴⁰⁶ parvint à réfuter, dans une discussion soutenue, les arguments avancés. Les évêques prononcèrent une sentence publique à travers toutes les cités et le roi chassa l'hérétique du royaume⁴⁰⁷.

Eloi eut encore maille à partir avec plusieurs apostats à Paris et dans d'autres *villae*⁴⁰⁸, sans relation apparente avec le Monothélisme. Il existe des similitudes avec

le *Christ berrichon* signalé par Grégoire de Tours, car l'un d'eux se faisait passer pour un évêque et bénéficiait d'une large audience populaire. Tous furent jetés en prison et expulsés. L'article 39 du *Pénitentiel* de Colomban invitait à mettre les hérétiques au rang des catéchumènes pendant quarante jours puis à celui des pénitents publics. Si la démarche était délibérée, l'hérétique n'était réadmis à l'autel qu'après trois ans de pénitence. Il ne paraît pas, par la suite, y avoir eu de mouvements populaires analogues.

Le comportement miséricordieux des clercs a, semble-t-il, suscité des réactions contradictoires chez les laïcs. La foule demeura passive, sur le lieu d'exécution, lorsque Valéry eut l'autorisation du comte Sigobard de retirer du gibet, le corps d'un pendu. Nous ignorons comment réagit la famille à laquelle Amand, avec une grande discrétion, rendit vivant un homme qui avait été condamné à mort⁴⁰⁹. Ce silence témoignait peut-être d'un début d'intériorisation et d'une prise de conscience des individus présents, car l'hagiographe laisse entendre que ce fut l'origine de bien des conversions.

Quand un évêque faisait son entrée dans une ville et obtenait la libération des prisonniers incarcérés, la liesse et l'agitation duraient. C'est le climat qui se dégage de la *Vita Winnebaudis* lorsque Lupus de Sens rentra dans Paris après s'être justifié à Rouen, auprès de Dagobert, de certaines accusations⁴¹⁰. Les transferts de reliques susciterent également de grandes joies et des espérances. Ce fut le cas à Rouen, au retour d'Audioenus, de Rome. L'accueil fut triomphal, tant pour l'évêque que pour les *pignora* ramenés⁴¹¹. A Soissons, devant les ravages de la peste, Ansericus fut prié par les fidèles de déposer les reliques des saints Crépin et Crépinien aux portes de la ville. Lors de leur récent transfert, elles avaient permis la guérison d'une femme épileptique, venue de Paris et qui attendait depuis neuf jours⁴¹².

La mort de l'évêque occasionnait des déplacements populaires importants. Le retour des cendres d'Audioenus se déroula en présence d'une grande foule et de nombreux miracles eurent lieu. Trois ans plus tard, la translation derrière l'autel des saints Apôtres attira encore la population des campagnes avoisinantes et de toutes les cités de la province. On célébra, toute la nuit, des vigiles qui s'achevèrent, au matin, par les laudes de l'Ascension⁴¹³. Cette ferveur se répéta pour Ansbertus. Après les moines, venait une quantité innombrable d'hommes et de femmes, avec des croix, des cierges et des torches. Ils chantaient des hymnes et des cantiques ; des chœurs résonnaient, dans différentes langues⁴¹⁴. Le long du trajet, qui dura vingt jours, se multiplièrent les actes de foi, comme celui d'un père qui espérait la guérison de son fils unique, paralytique. Des donations de biens et d'argent considérables se produisirent. Enfin, à la mort d'Eloi, le reine Bathilde, désireuse de donner une sépulture au saint dans son monastère de Chelles, se heurta à une véritable révolte des Noyonnais qui souhaitaient conserver la dépouille de leur évêque, et elle dut renoncer⁴¹⁵.

Aux réactions collectives des populations, favorables ou non au clergé, s'opposaient

celles d'individus impuissants face à la maladie ou à la mort. Cette confrontation directe débouchait sur une prise de conscience personnelle, au même titre que la confession et la pénitence, et se traduisait souvent par une conversion spectaculaire. Ce fut le cas de ce « barbare » lépreux qui, au propre comme au figuré, voulut changer de vêtement et être régénéré par l'eau du baptême⁴¹⁶. Au diocèse du Mans, à l'époque d'Hadoindus, un *quidam vir Alanus* avait perdu son fils unique lors d'un accident de chasse. Inconsolables, les parents entreprirent à pied des pèlerinages, multiplièrent les aumônes et les dons de leurs biens aux églises et monastères dont Saint-Martin de Tours et le *xenodochium* de Pontlieue. La nuit, ils se rendaient pieds nus à l'église cathédrale Saints-Gervais et Protais du Mans. Ne parvenant pas à trouver le repos, ils offrirent toutes leurs propriétés à l'Église du Mans et rentrèrent au monastère Saint-Pierre de la Couture⁴¹⁷.

Au diocèse de Cambrai, un jeune homme, formé par Audebertus et destiné aux ordres, préféra s'acoquiner avec quelques individus pour rançonner les voyageurs et attaquer les *villae*. Un jour, un de ses complices connut une horrible torture. Fort impressionné, le jeune homme vint confesser ses fautes à l'évêque qui lui accorda sa miséricorde et le promut à la prêtrise⁴¹⁸. Le noble Bavon, dont on ignore les forfaits, souhaita un jour se confesser et vécut en reclus au monastère de Gand où il se trouvait entravé dans sa cellule⁴¹⁹.

Les pères, réunis à Clichy, en se préoccupant des homicides, avaient indiqué la voie à suivre au pécheur repentant (c. 11). Le fautif était excommunié et le viatique ne pouvait lui être accordé que s'il faisait pénitence⁴²⁰. La méthode fut systématisée à Chalon (647/53, c.8). Les évêques affirmèrent que le seul remède possible au péché était la pénitence, imposée après une confession⁴²¹, ce qui supposait une libre démarche du pécheur envers le prêtre. Ce fut, de ces rencontres entre clercs et laïcs, pénitents que naquirent nombre de fondations monastiques⁴²², bases nouvelles de l'évangélisation.

La pédagogie de la prédication, conseillée dans le *Liberpastoralis*, ne parait pas avoir été comprise du clergé. Le rapport avec les fidèles se durcit. L'incompréhension s'installa même entre des clercs, formés à la cour, imprégnés encore de culture latine, et un peuple de *rustici*, moins apte à saisir des concepts abstraits, mais plus attentif aux réalités concrètes imposées par les pénuries matérielles du temps. A la violence qui se déchaînait contre des hommes, vus comme détenteurs du pouvoir, de la richesse et du savoir, répondait le rejet, l'excommunication et la vengeance divine. Pour sortir du dilemme, il fallait de pauvres moines miséricordieux et des pénitents confessant leurs fautes.

L'image normative d'un bon chrétien, donnée par les conciles, était celle de quelqu'un qui assistait régulièrement à la messe dominicale, écoutait la prédication, se confessait et observait les prescriptions canoniques. Il ne fréquentait pas les Juifs, les païens ou les hérétiques. Il respectait la vie de ses esclaves, même en fuite, en

rachetait et se mariait hors de sa *familia*. Cette attitude morale était celle des hommes libres, assez aisés dont était issue une partie du clergé. Quant aux esclaves, outre la vie sauve et l'obligation dominicale, leur destinée était la pénitence, l'obéissance, le silence et l'interdiction de se révolter.

Notes de bas de page

1. *Marculf, Form. I*, c.1 et 25, les évêques à la cour prirent le pas sur les grands laïcs.
2. Frédégaire, éd. Wallace-Hadrill, p. 37. O. Pontal considère qu'il s'agissait d'une simple assemblée politique – contra Hefele et Palazzini.
3. E. Ewig, *Beobachtungen zu den Klosterprivilegien*, p. 54. U. Berliere, *L'exercice du ministère paroissial par les moines durant le Haut Moyen Age*, Rev. Bén., 1927, p. 229-232. *M.G.H. Epist.*, t. II, p. 19 ; *Epist. VIII*, 17, Grégoire autorisa son légat à choisir des moines pour relever les sièges abandonnés. *M.G.H. Epist.*, t. I, p. 489 ; *Epist. VII*, 40. U. Berliere, p. 234, le concile de Bonneuil interdit de consacrer des autels, en dehors d'églises ne possédant pas un corps saint. F. Beyerle, *Volksrechtliche studien*, Zeitschrift des Savigny Stiftung, Germ abt. XLVIII, 1928, p. 311.
4. N. Gauthier, op. cit, p. 376. *M.G.H. S.R.M.*, t. II, p. 433-434. Frédégaire, *op. cit.*, p. 44.
5. Sa signature au bas des actes de fondation de Solignac et de Rebais laisse supposer que nous avons affaire à un personnage proche d'Eloi et de Faron.
6. Les évêchés de Séez et Coutances, depuis la fin du VI^e siècle jusque vers 650, ne furent pas pourvus. Le doute subsiste pour Lisieux et Evreux.
7. Frédégaire, *op. cit.*, p. 46.
8. S.C. 354, p. 532 voir c. 27.
9. S. C. 354. Clichy, 626/27, p. 528.
10. La formule du « consensus » donnée par Dagobert à l'élection de Didier de Cahors est tout à fait significative. *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 15.
11. Pour la Gaule du Nord, le concile de Clichy fait apparaître 10 évêques issus de la cour, 7 des aristocraties locales et 4 des milieux monastiques.
12. A Autun, la succession de Ferreol était en suspens depuis deux ans ; des factions rivales désolaient le diocèse ; l'assassinat de l'un des compétiteurs et l'exil de l'autre permirent à Bathilde de mettre un terme à l'anarchie par la nomination de Léger. *Vita Leod.*, A.S. O.S.B., saecII, p. 651. *Va. Bathildis*, c. 5, p. 486.
13. *Marculf, Form.*, I, c.7.

- 14.** Marculf, *Form.*, I, c.5, 6, Decretum ad ordinandum. S. Cadeaux, Thèse, Paris IV, Janv. 1994, L'accession à l'épiscopat (481-722), p. 193-223.
- 15.** *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 558.
- 16.** *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 105
- 17.** *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 163, c. 6.
- 18.** AA. *SS.*, *Oct.*, X, col. 92-93.
- 19.** AA. *SS.*, *Feb.*, t. II, col. 176
- 20.** AA. *SS.*, *Mai*, t. III, p. 56, c. 22
- 21.** *M.G.H. S.R.M.*, t. VI, p. 361
- 22.** AA. *SS.*, *Mart.*, t. I, p. 405.
- 23.** Clichy, c.12, p. 537 et c. 22, p. 541.
- 24.** Clichy, c.15, La vente n'était autorisée que pour le rachat des captifs (c. 25, p. 543).
- 25.** Clichy, c. 2, p. 531.
- 26.** Frédégaire, éd. Wallace- Hadrill, *op. cit.*, c. 60, p. 50.
- 27.** Frédégaire, *op. cit.*, c.61, p. 51. Dagobert, à la mort de son père, entreprit de rompre avec le passé : rejet de Gomatrude, soeur de Sichilde, femme de Clotaire II, et des conseillers austrasiens, notamment Arnulfus, l'un des soutiens de son père.
- 28.** Dagobert, à cette demande, menaça de tuer Arnulfus et ses enfants. Ses courtisans l'en empêchèrent. Romaricus, après avoir eu ses biens confisqués par Brunehaut (613), les recouvra en 614 contre l'aide qu'il lui apporta.
- 29.** *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 15, L'auteur de la vita précise seulement qu'il était déçu par le monde. Germanus de Grandval, qui était dans les mêmes conditions, passa outre aux interdits royaux.
- 30.** AA. *SS.*, t. II, p. 268, N. Gauthier, *op. cit.*, p. 415. Les fortifications romaines en ruine de Tholey constituaient un site exceptionnel de retraite, comme ce fut le cas pour d'autres ermites et reclus.
- 31.** E. Vacandard, *Vie de saint Ouen*, Paris, 1902, p. 60-62.
- 32.** E. de Moreau, *Saint Amand*, Louvain, 1927, p. 143. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 440.
- 33.** Frédégaire, *op. cit.*, c.75, p. 63 : La contrainte majeure pour Dagobert était la menace des Wendes.

- 34.** E. de Moreau, *op. cit.*, p. 145-146. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 442. Frédégaire, *op. cit.*, p. 51.
- 35.** E. de Moreau, *op. cit.*, p. 119 et 260-261. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 472. Heraclius, croyant son empire menacé par les Juifs, ordonna de baptiser tous ses sujets et pria Dagobert d'en faire autant (*M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 65 ; t. II, p. 153). Les méthodes de conversion préconisées par le roi s'apparentaient à celles mises en vigueur à l'égard des Saxons par Charlemagne.
- 36.** Flodoard, *H.E.R.*, L. II, c.6.
- 37.** E. Magnou- Nortier, *Etude sur le privilège d'immunité*, IV^e-IX^e s, Rev. Mabillon, t. LX, 1984, p. 482-483.
- 38.** MG. H *Diplom.*, t. I, p. 16, n° 14 ; p. 18, n° 16, 17 ; p. 19, n° 18.
- 39.** *M.G.H. Epist. Merov.*, t. I, p. 129.
- 40.** *M.G.H. S.R.M.*, t. II, p. 406. Le privilège de Dagobert fut confirmé par Clovis III et Chilpéric II.
- 41.** *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 35. Levillain, *Les chartes de Corbie*, 2, p. 219. E. Lesne, *op. cit.*, p. 252.
- 42.** Voir les dispositions prises par Radegonde pour Poitiers et par Childebert I, en 549, pour garantir son xenodochium de Lyon contre les évêques. O. Guillot, *Pouvoirs et institutions*, t. 1, p. 91, pour Solignac.
- 43.** *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 17.
- 44.** E. Ewig, *Beobachtungen zu den Klosterprivilegien*, p. 52-53. Le principe remonte au concile de Chalcédoine (451).
- 45.** *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 17.
- 46.** *Form.* Marculf, I, 1. La charte de Burgondofaron pour Rebais, du 1er Mai 637, confirma les décisions royales dans les mêmes termes. Pardessus, t. II, p. 40.
- 47.** *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 19-20. La charte de Landericus de Paris s'appuie sur le concile de Carthage (525/536) et l'organisation du clergé par saint Augustin. Pardessus, *op. cit.*, t. II, p. 95.
- 48.** Ils furent consacrés le même jour, le 13 Mai 641, Dimanche des Rogations. Ouen s'était retiré auparavant pendant un an auprès de l'évêque de Mâcon, Adeodat, qui lui conféra la prêtrise. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 558.
- 49.** Son prédécesseur, Rusticus, avait succédé à Boetharius de Chartres à la tête de l'école du palais. Trop peu présent dans son diocèse, celui-ci était dans un état lamentable.

- 50.** M. Rousset, *Religio calcata et dissipata*, dans *Le septième siècle : changements et continuités*, London, 1992, p. 240-241. Frédégaire, *op. cit.*, c. 90, p. 79.
- 51.** Tous les évêques de la province de Tours se firent représenter à ce concile, en raison du décès de l'évêque d'Angers et de la nécessité de procéder à l'élection et à l'ordination d'un successeur. Ce serait Lupus dont le tombeau est vénéré à Saint-Martin d'Angers. Catholicisme, t. VII, col. 1187.
- 52.** E. Vacandard, *Saint Ouen*, Paris, 1902, p. 251. P. L., t. 87, col. 654.
- 53.** *PL.*, t. 87, col. 653-658. E. Vacandard, *op. cit.*, p. 252-253.
- 54.** *Gesta Regum Dagobertum*, L. IV, c. XLI. *Gesta Reg. Franc.*, c. 44.
- 55.** *Va Bathildis*, *PL.*, t. 87, col. 669, c.5.
- 56.** Frédégaire, *op. cit.*, c. 93 :
- 57.** *Va Bathildis*, *op. cit.*, c. 9.
- 58.** E. Vacandard, *op. cit.*, p. 261.
- 59.** *Va Bathildis*, *op. cit.*, c. 6.
- 60.** *Va Bathildis*, *op. cit.*, c. 7 ; N. Berthelier- Ajot : *Chelles à l'époque mérovingienne*, R. d. N, 269, 1986, p. 345-360 ; M. Rousset, *la dotation foncière de l'abbaye de Corbie (657-661)*, R.d. N, 1973, p. 219-226.
- 61.** Les libertés du privilège des Fossés (643) d'Audobertus étaient très mesurées.
- 62.** *Va Salabergae*, A.S. O.S.B., t. II, p. 407, c.7. De nombreuses chartes déclarent que les moines vivront : « sub regula b. Benedicti modo Luxioviensis monasterium ». Pardessus, *op. cit.*, t. II, p. 335, 345, 346, 350, 351, 355, 358, 360.
- 63.** L'analyse de L. Levillain, *Examens des chartes de Corbie*, p. 227, a permis de retrouver le texte primitif, assez semblable à celui des formules en usage. *Marculf*, L. I, 1. Le nombre d'évêques signataires a déjà diminué par rapport à *Emmo de Sens*.
- 64.** Form. *Marculf*, I, 2.
- 65.** E. Ewig, *op. cit.*, p. 57-58.
- 66.** E. Ewig, *Beobachtungen zu den Klosterprivilegien des 7 und Frühen 8 Jahrhunderts*, p. 52-65, distingue deux groupes de priviléges : Rebais et Soissons relèvent de la tradition irlandaise et affirment une grande liberté ; Saint-Denis, Saint-Pierre-le-Vif, Corbie et le formulaire de *Marculf* traduisent une liberté plus réduite (p. 59-61) et connaissent la règle mixte.

67. *Va Bathildis, op. cit., c.10, col. 671.*

68. *Va Bathildis, op. cit., c.10.*

69. Leodegarius était le neveu de Didon de Poitiers, qui intervint lors du coup d'état de Grimoald, par l'enlèvement et l'envoi en Irlande du fils de Sigebert III. Il était aussi parent d'Ansoald de Poitiers qui, usurpateur de la royauté, frappait monnaie à son nom (M. Rouche, *op. cit.*, p. 96). Garin, frère de Léger, s'enfuit chez les Vascons (M. Rouche, *op. cit.*, p. 103).

70. AA. SS., *Juin*, t. III, p. 188, c. 3.

71. Frédégaire, éd. Wallace-Hadrill, p. 8, c. 2.

72. *Va Leodegarii, A.S. O.S.B., saec II*, c. IV, p. 653.

73. M.G.H. S.R.M., t. V, p. 561.

74. M.G.H. S.R.M., t. V, p. 612.

75. Frédégaire, *op. cit.*, p. 81-82. E. Vacandard, *op. cit.*, p. 269-278.

76. M.G.H. *Diplom.*, t. I, p. 44.

77. *Vita Wilfridi, A.S. O.S.B., saec IV*, p. 695, Dagobert fut assassiné « par la ruse des ducs et avec le consentement des évêques ».

78. Frédégaire, *op. cit.*, p. 83.

79. M.G.H S.R.M., t. V, p. 562.

80. L. Dupraz, *L'Austrasie*, Paris, 1947, p. 388-392.

81. F. Cardot, *L'espace et le pouvoir, Etude sur l'Austrasie mérovingienne*, Paris, 1987, p. 180-201.

82. M.G.H. *Diplom.*, t. I, p. 22, n° 21, vers 644/647 : « Cum consilio magnificorum apostolicorum Chuneberti (Cologne) Memoriani (Numericus de Trèves), Godonis (Metz) vel inlustrium virorum Grimoaldi, Bobonis, Adalgiseli ».

83. Césaire : « in ipso monasterio vivere debeatis secundum statuta antiquorum patrum, monita vobis spiritualia ac sancta condidimus ». Nous retrouvons ces références à Lérins, dans la vita Arnulfi. Le saint évêque envisageait de se retirer à Lérins avant que Romaric ne l'attire à Habendum et lui fasse découvrir les principes colombaniens. Est-ce à dire qu'à la cour d'Austrasie persistait un courant de pensée, s'inscrivant dans la tradition d'hostilité à Brunehaut, à l'égard de Colomban et que l'on considérait encore vers 640 que l'authenticité du monachisme était à Lérins et non à Luxeuil ?

84. J. Heuclin, *op. cit.*, p. 169-170. L. Dupraz, *op. cit.*, p. 304-305. *Anal. Boll.*, 1938, t. LVI, p. 370. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 88 et t. VII, p. 485.

85. *M.G.H Diplom.*, t. I, p. 23 :

86. *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 22. En 651, Sigebert y ajouta des tonlieux. Par la suite, en raison du retournement de la conjoncture politique, défavorable à Grimoald, Stavelot fut attribuée à Sigebert III. Le diplôme, confirmé par Childéric II, le 6 Septembre 667, altère l'exposé, cf. *M.G.H. Diplom.*, t. I, 29, p. 28. L. Dupraz, *op. cit.*, p. 292-293, n. 2.

87. *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 91, n° 1 : Les villaes données à Reims le sont pour les mêmes raisons, *M.G.H. Diplom.*, t. I, 1, p. 91. *Vita Nivardi*, *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 164.

88. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 444-446, c.13 et sq.

89. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 449-450.

90. Didon de Poitiers était parent d'Ansoald, oncle de Leudegarius d'Autun et de son frère Guérin. L. Dupraz, *<y> cit.*, p. 314-319. Nous nous trouvons ici au cœur d'alliances aristocratiques hostiles aux tentatives de « centralisme » neustrien. Dagobert II fut emmené en exil par Didon, L. Dupraz, *op. cit.*, p. 335-340, n.1.

91. A. Dierkens, *Abbayes et chapitres dans l'entre Sambre et Meuse*, Paris-Sigmaringen, 1985, p. 65-75. A. Dierkens, *Saint Amand et la fondation de Nivelles*, R. du N., t. LXIX, 1986, p. 331. L. Dupraz, *op. cit.*, p. 309-313.

92. *Liber historiae Francorum*, c.43.

93. *Farm. Senonenses addit*, n° 2 et 3, *Formulae*, éd. Zeumer, p. 221. Levillain, *Rev. Hist.*, 1913, p. 71-72. L. Dupraz, *op. cit.*, p. 378-379, n.1.

94. *M.G.H. S.R.M.*, t. II, p. 460, c. 6. Gertrude mourut en 659 et Vulfetrude le 23 Novembre 669. Ces événements se déroulèrent après 662.

95. *M.G.H. S.R.M.*, t. VI, p. 356-357. Childéric II, en s'appuyant Tongres, contrebalançait l'influence de Cologne dont le siège était tenu par des clercs favorables aux Pippinides.

96. *M.G.H. S.R.M.*, t. VI, p. 361. Pharamundus, mérovingien d'origine, ne figure pas sur la liste épiscopale de Tongres, puisqu'il y fut de façon illégale.

97. Duchesne, *op. cit.*, t. III, p. 191-192.

98. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 160

99. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 163-164.

100. L. Dupraz, *op. cit.*, p. 279-281 et *Liber historiae Francorum*, c. 43, p. 321 et ss. L'hostilité des Neustriens ne se manifesta qu'avec l'installation de Childebert, ce qui

coupait court aux espérances d'unification du Regnum.

101. *M.G.H. S.R.M.*, t. VI, p. 164.

102. *M.G.H. S.R.M.*, t. VI, p. 164-165 Voir M. Sot, *Flodoard, historien de l'église de Reims*, 1993, a montré le caractère fallacieux du concile de Nantes.

103. *M.G.H. S.R.M.*, t. VI, p. 165-167.

104. *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 30. Le monastère dut être rapidement abandonné sous l'effet d'une arrivée de « paysans ».

105. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 168-169. Flodoard, *H.E.R.*, L. II, 8, indique qu'en 840 on parlait du monastère Saint-Nivard.

106. La femme de Waimer, Walhile, facilita les fondations de Bercarius, notamment Puelmontiers pour lequel elle concéda les domaines de Mangevillers et Flassigny.

107. Flodoard, *H.E.R.*, L. II, c. X.

108. *H.E.R.*, L. II, c. X : « ejus temporibus tradidit vir illustris Waratus ad ecclesiae sanctae Mariae et Sancti Remigii Remensis Cruciniacum montem, curbam villam cum Aciniaco (?) in pago Tardonensi ».

109. Frédégaire, *op. cit.*, p. 85. Après Tertry, Drogon, fils de Pépin, fut investi du duché de Champagne.

110. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 36.

111. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 50

112. *M.G.H. S.R.M.*, t. VI, p. 71 et 76. Ce Vulfoald est différent du duc austrasien. Dans un diplôme de donation à Saint-Mihiel, il avait effectué un échange avec Anstrude. H. Ebling, *Prosopographie der Amstrager des Merowingerreiches (613- 741)*, Munich, 1974, p. 243-246.

113. N. Gauthier, *op. cit.*, p. 425-426.

114. Childéric II, en concédant à un clerc de Sens, Gombertus, le domaine de Senones, venait réaffirmer l'autorité royale dans la vallée du Rabodeau où avaient essaimé les fondations de Leuduinus-Bodo, Pertz, *Diplom.*, p. 119-121.

115. *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 26-27.

116. *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 29.

117. *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 43 : « Adalricus nobis infidelis apparuit et se Austrasiis consociavit ».

118. L. Dupraz, *op. cit.*, p. 272.

119. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 37-38.

120. *Anal. Boll.*, t. XXXI, 1912, p. 411. Revue critique, t. LXXXIII, p. 229-240, Vie de sainte Odile. La tradition hagiographique précise que Bereswinde, femme d'Adalric, aurait été parente de Léger d'Autun. Cet élément d'un culte à Léger ne serait qu'une confirmation de la condamnation du duc par Thierry III, c'est-à-dire Ebroïn.

121. A. Dierkens, *op. cit.*, R. du N., 1986, p. 326-332. H. Platelle, *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand*, Paris, 1962, p. 42-44. *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 25-26. Août 664.

122. F. Prinz, *Frühes Monchtum*, *op. cit.*, p. 234.

123. F. Prinz, *op. cit.*, p. 226.

124. J. Heuclin, *op. cit.*, p. 143-180. F. Cardot, *L'espace et le pouvoir, Etude sur l'Austrasie*, Paris, 1987, p. 210-221.

125. Ep. I, 7, Medoaldo papae, éd. D. Norberg, p. 22-24, C.C. 117, p. 316. N. Gauthier, *op. cit.*, p. 351-352. Cet Aquitain accueillit Didier de Cahors et ses serviteurs lors d'un voyage en Belgique première effectué vers 643.

126. D'après la correspondance de Didier de Cahors, il passa sa jeunesse à la cour de Clotaire II, Ep. Desiderii, I, 11, éd. D. Norberg, p. 30, (à Dado).

127. W. Levison, *Das testament des Diakon Adalgisel-Grimo*, Trier. Zeitschrift, 7, 1932, p. 69-85 ; K. Böhmer, FranK, altert.d. Trier. Landes, I, p. 300 ; II, p. 53.

128. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 33. Arnoul de Metz, qui n'avait pas sollicité l'autorisation royale, dut faire amende honorable, par la suite.

129. Ep 109, éd. M. Tongl, 1916, p. 235. M. Coens, *Anal. Boll.*, t. 70, 1952, p. 407 ; t. 56, 1938, p. 370-382.

130. O. Pontal, *op. cit.*, p. 222. S.C. 354, p. 577-583.

131. S.C. 354, p. 551.

132. Lors du concile de Saint-Pierre de Granon (Marmande) (662/75), on dénonça ceux qui « de façon téméraire » recherchaient la protection ou la dépendance d'un laïc (c.2), S.C. 354, p. 570.

133. A l'exception du diocèse même de Noyon, fortement convoité par les Austrasiens.

134. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, c.10, p. 164. Valéry contribua à restaurer Luxeuil, un moment envahi par des laïcs fidèles à Brunehaut, lors des troubles de 612/613. Au retour d'Eustase, la lutte continua contre les saeculares.

135. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 222.

136. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 222.

137. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 217.

138. *Va Columbani*, L. II, 10 et 20.

139. *Va Columbani*, L. II, 10.

140. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 218 : « Multis virginibus psallentium per septem turmas, in unaquaque duodenis psallentibus die noctuque jugiter instituit ».

141. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 218.

142. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 222.

143. *M.G.H. S.R.M.*, t. II, p. 433.

144. *Mélangés columbaniens*, Besançon, 1951. *Va Columbani*, c.16.

145. E. Vacandard, *op. cit.*, p. 58. *Anal. Boll.*, t. VIII, p. 203-205. D.H.G.E., t ; VIII, col. 1244-1245.

146. *A.S.O.S.B.*, t. II, saec, p. 317- 321. Le père d'Agilus, Agnohaldus, serait intervenu auprès du roi pour qu'il donne à Colomban LuxeUIL.

147. E. Vacandard, *op. cit.*, p. 156-211. J. Heuclin, *op. cit.*, p. 180-195.

148. *Va Columbani*, L. II, 7 (1-2) ; L. I, 27 (55). Voir A. de Vogüe, *La vie de s. Colomban*, Bellefontaine, 1988, p. 161. AA. SS., Sept., t. II, p. 690.

149. J. O'Caroll, S. *Fare et Faremoutiers*, 1956, p. 6. Suite à l'*invasio* de LuxeUIL, il s'agissait peut -être d'obtenir de Clotaire des restitutions ou la concession d'une immunité ?

150. Jonas, *op. cit.*, L. I, c.26- 28 ; L. II, c.7. J. O'Caroll, *op. cit.*, p. 7-8. Lors de la première visite de Colomban à Chagnéric, Chagnoald n'est pas mentionné. Il est présent, par la vita, comme le fils, lors de la venue d'Eustase après 614.

151. *Va Columhani*, L. II, 7

152. AA. SS., Sept., t. II, p. 692-693. Le culte de Chagnoald se développa à partir de 1196 et au XVII^e s.

153. Le titre de la composition traduit la combinaison de différents auteurs. Dans tous les cas, *Faremoutiers* n'a pas pu adopter la règle de s. Donat (624), postérieure à la fondation, *PL.*, LXXXVII, col. 273, *Régula ad virgines*.

154. *PL.*, LXXXVIII, c. XII.

155. P. Riché, *Education et culture*, p. 364-367.

156. *Va Columbani*, L. II, c. 16. Est évoquée la spontanéité de deux d'entre elles, émerveillées par le jeu d'un rayon de lumière qui brillait sur la bouche de Domna.

157. *D.H.G.E.*, t. XVI, col. 643-665. L'authenticité de la relation frère-soeur avec Fara a fortement été discutée. Seul le testament de Fara l'établit (*Pardessus, op. cit.*, t. II, p. 15-17).

158. Mgr Duchesne, *Fast. Episc.*, t. II, p. 474.

159. *AA. SS., Aug.*, t. VI, p. 610. Faron lui donna un terrain à Breuil. *Anal. Boll.*, t. XX, 1901, p. 440.

160. N. Gauthier, *op. cit.*, p. 286. L. Dupraz, *op. cit.*, p. 320.

161. J. Heuclin, *La mort de l'abbé, un modèle de vie chrétienne*, dans *Les moines et les moniales face à la mort*, Cahmer-Credhir, n° 6, Paris-Lille, 1993, p. 65-70

162. Toute l'affaire est rapportée par Jonas, *Va Columhani*, L. II, 9-10.

163. *M.G.H. Epist.* III, ep.5, p. 170.

164. O. Pontal, *op. cit.*, p. 225. Frédégaire, *Chron.*, IV, 54.

165. Colomban, à l'époque de Brunehaut, avait été sommé par les évêques de se justifier (voir supra).

166. *Va Columhani*, L. II, 10.

167. N. Gauthier, *op. cit.*, p. 283-284.

168. *Va Columhani*, L. II, 17.

169. Le canon 5 de Clichy reprenait le c. 34 d'Orléans (538). Bonose, évêque de Nichaisus en Dacie, n'admettait pas la divinité de Jésus-Christ et se rattachait à l'adoptianisme.

170. E. Bondroit, *De capacitate possidendi ecclesiae*, Louvain, 1900.

171. Frédégaire, *Chron.*, IV, 60.

172. *Gesta abbatum Fontanellensium*, *M.G.H. SS., in usum Scholarum*, 1886, p. 12. En 628, Wandrille quitta tout, sans autorisation royale, puis, après avoir fait amende honorable, repartit vers Bobbio et séjournait de 633 à 643 à Romainmoutier.

173. *Pardessus, op. cit.*, t. II, p. 40.

174. *AA. SS., Aug.*, t. VI, p. 586.

175. O. Pontal, *op. cit.*, p. 226. Frédégaire, *Chron.*, IV, 78. *Va Agili, A.S.O.S.B.*, p. 323.

- 176.** *M.G.H. Diplom.*, t. I, p. 17 (1er Octobre 635).
- 177.** Le privilège royal reconnaissait la libre élection de l'abbé mais ne précisait pas les rapports entre la communauté et l'évêque.
- 178.** *PL.*, t. 87, col. 99-102.
- 179.** P. Cousin, *Corbie, abbaye royale*, p. 21.
- 180.** Geert Berings, *Les patronages des saints de la vallée de l'Escaut*, R. du N., t. LXVIII, n° 269, 1986, p. 433-444.
- 181.** E. de Moreau, *Saint Amand, apôtre de la Belgique*, p. 210-214. H. Platelle, *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand*, p. 33-35. *Vita Amandi*, *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 395-428.
- 182.** H. Platelle, *op. cit.*, p. 35-37.
- 183.** A. Dierkens, *Saint Amand et la fondation de Nivelles*, R. du N., t. LXVIII, 1986, p. 325-334. *M.G.H. S.R.M.*, t. II, p. 455-457.
- 184.** A.S. O.S.B., t. II, p. 939 et 984. AA. SS. *Bel.*, t. II, p. 427. Voir M. Rouche, *Histoire de Douai*, p. 25-33.
- 185.** A. Verhulst, dans *Nieuwreeks*, Deel VII, 1953, p. 51, a établi la chronologie des fondations obscurcies par le conflit entre Bavoniens et Blandiniens.
- 186.** A. de Vögue, *Vie de saint Colomban et de ses disciples*, Bellefontaine, 1988, p. 22- 23. Jonas de Bobbio, disciple de Colomban rejoignit Amand.
- 187.** *Jonas, Vita Eustasii*, L. II, *KM. G.H.S.R.M.*, t. V, p. 435. Voir également F. Prinz, *Frühes Monchtum*, Munich, 1978.
- 188.** J. Heuclin, *op. cit.*, p. 108-180. H. Platelle, *Cambrai et Lille, Histoire des diocèses* (dir. P. Pierrard), Paris, 1978, p. 13-21. E. de Moreau, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. I, 1940. *D.H.G.E.*, art Belgique, t. VII, col. 520-726. A. Dierkens, *Les abbayes entre Sambre et Meuse*, Sigmaringen, 1985.
- 189.** N. Gauthier, *op. cit.*, p. 348-358 ; p. 292-293 ; p. 274-310.
- 190.** E. Vacandard, *op. cit.*, p. 156-211.
- 191.** Un abbas, Ando, signa au concile de Clichy. Etait-t'il abbas de la basilique Saint-Aignan ?
- 192.** AA. SS., Juil., t. I, p. 263
- 193.** *P. L.* t. 137, p. 684, c. 19-20.
- 194.** A. de Vögue, *op. cit.*, L. II, 19,14-16, p. 220-222.

- 195.** Jonas, *op. cit.*, L. II, c. 12,7 ; 16, 11 ; 19, 20- 22.
- 196.** M.G.H. S.R.M., t. V, p. 443, c.18.
- 197.** M.G.H. S.R.M., t. V, p. 452. E. de Moreau, *Saint Amand, op. cit.*, p. 44-45 et 186.
- 198.** M.G.H. S.R.M., t. IV, p. 390-391
- 199.** A.S. O.S.B., p. 567 ; H. Le Bourdellès, *Vie de saint Josse avec commentaire historique et spirituel*, Studi Medievali, 1994, p. 916-927.
- 200.** *Cod. Hagior Lat, appendix V*, p. 441-442.
- 201.** J. Heuclin, *op. cit.*, p. 139-174.
- 202.** M.G.H. S.R.M., t. IV, p. 759. AA. SS., 17 Oct., p. 982.
- 203.** M.G.H. SS., t. XXV, p. 761.
- 204.** A.S. O.S.B., t. III, p. 50.
- 205.** Concile de Chalon 647/53, c.14. S.C. 354, p. 557.
- 206.** S. C. 354, Saint-Pierre de Granon, p. 571, c. 2.
- 207.** E. Ewig, *Das Privileg des bischofs Berthefrid von Amiens für Corbie von 664, und die Klosterpolitik der Königin Balthild*, p. 63-108. Genesius était *abbaspalatii oratorii* et son principal conseiller ecclésiastique. Bathilde mit en parallèle la réforme des basiliques et les fondations monastiques, p. 109.
- 208.** *Form. Marculf*, I, 1, les priviléges d'Emmo de Sens, Drauscius de Soissons et Berthefriedus d'Amiens s'apparentent au formulaire ; cf. E. Ewig.
- 209.** Pardessus, t. II, p. 95, pour Saint-Denis. Pour Corbie, *Va Bathildis* : « ... concessit emunitates » puis « jussit eis firmare privilegium ». L. Dupraz, *op. cit.*, p. 83. Pardessus, t. II, p. 126 et 139, pour Soissons.
- 210.** Pardessus, t. II, p. 109-110
- 211.** *Form. Marculf*, I, 2. Pardessus, t. II, p. 98-99.
- 212.** Pardessus, t. II, p. 123-125.
- 213.** P. Cousin, *Les origines du monastère de Corbie*, Dans Corbie, abbaye royale, Lille, 1963, p. 20-21. E. Ewig, *Das privileg des bischofs Berthefrid von Amiens für Corbie von 664 und die Klosterpolitik der Königin Balthild*, dans Spatantike, *op. cit.*, p. 62-113 ; *Beobachtungen zu den bischofs privilegien für Saint-Maur-des-Fossés und Sainte-Colombe de Sens*, p. 1-24.

- 214.** *M.G.H. S.R.M.*, t. VI, p. 199. La vita Wilfridi signale la tension, le fond du problème étant l'antagonisme entre l'épiscopat et l'Etat monastique. E. Ewig, *op. cit.*, p. 109- 110.
- 215.** Pardessus, t. II, p. 44. Anisola est en usufruit au prêtre-moine Sigrannus ; p. 56- 57 ; p. 169. Le diplôme de Thierry III confirme la dépendance de Tuffe à l'époque d'Aiglibertus (677), idem pour Sainte-Marie du Mans, p. 172.
- 216.** Pardessus, t. II, p. 70.
- 217.** Pardessus, t. II, p. 129. Numerianus de Trèves, moine de Luxeuil, accorda au Val de Galilée (Saint-Dié), dans les Vosges, un privilège de « grande liberté ». Pardessus, t. II, p. 147-148.
- 218.** S. C 354, p. 581, c. 14.
- 219.** M. Rouche, *L'Aquitaine*, *op. cit.*, p. 428-433, notice Nivardus. Flodoard, H.E.R., L. II, 7. Ledru-Busson, *Gesta Cenom.*, notice Berarius et Aiglibertus, p. 167-222.
- 220.** Ledru-Busson, *Gesta Cenom.* p. 198-199. Il est impossible qu'Aiglibertus ait alors cumulé à la même époque l'évêché d'Angers.
- 221.** Clichy, 647/53, c. 16.
- 222.** Clichy, c. 3.
- 223.** Bertichramnus du Mans précisait dans son testament qu'il avait prêté un serment indissoluble à Clotaire II.
- 224.** Losne, 673/75, c.2 et 15. Bordeaux, 662, c.1.
- 225.** Losne, c.10, 18 et 21. Autun, c.1.
- 226.** S. C. 354, p. 517, c. 13.
- 227.** S.C. 354, p. 533, c. 7.
- 228.** S. C. 354, p. 541, c. 20.
- 229.** S. C. 354, p. 570, c. 4.
- 230.** PL. 59, CXIII, col. 429-430 ; col. 434-435. D'après J. Dévissé, *R.H.E.F.*, 1970, p. 286, l'œuvre de J. Pomère était connue de Boniface et Chrodegang de Metz.
- 231.** PL. 77, col. 13,128. Grégoire-le-Grand, éd. B. Judic, *Règle pastorale*, t. I et II. S.C. 381-382, Paris, 1992. Loewe en a recensé 17 manuscrits avant 800. Il y a notamment un manuscrit de Corbie (fin Ville s.) ; Bède-le-Vénérable connaissait le texte. Il fut apporté en Angleterre par Augustin de Cantorbery. D.M. Wertz, *The influence of the Régula pastoralis to the year 900*, Ithaca, 1936. G. Hocquart, *L'idéal du pasteur des âmes selon saint Grégoire-le-*

Grand, la tradition sacerdotale, Le Puy, 1959, p. 143-167.

232. *Liber pastoralis*, Iere partie, chapitres 1 à 11.

233. *Va Eligii, M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 673, c.7.

234. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 676, c.9.

235. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 680-686, c.16 à 30.

236. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 687, c.31. Dans la loi salique, quiconque détachait un cadavre du gibet, sans en demander la permission au judex, était condamné à payer 45 sous. Titre LXXIX.

237. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 692-693, c. 36 à 40.

238. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 432-434, c. 2 à 7.

239. AA. *SS., Mart*, t. I, p. 404, c.2 et 5.

240. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 620, c. 1.

241. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 555-556. *Vita Eligii, M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 675. Nous sommes loin des affirmations de Jonas dans la *vita Columbani*, faisant dépendre la conversion d'Audeonus du passage de Columban en Brie. *Va Columbani*, L. I, c.26.

242. AA. *SS., Oct.*, p. 93, c.5.

243. Dans l'esprit du Pastoral, les vêtements du grand prêtre figuraient les qualités dont devait être orné intérieurement l'évêque. B. Judic, *op. cit.*, p. 76-79. Chanoines de Mondaye : *L'évêque d'après les prières d'ordination*, l'épiscopat et l'Eglise universelle (dir. Y. Congar et B. Dupuy), Paris, 1962, p. 747. A. Beraudy, *Les effets de l'ordre dans les préfaces d'ordination du sacramentaire léonien*, la tradition sacerdotale, Le Puy, 1959, p 88. H. Leclercq, art. *Tonsure*, *D.A.C.L.*, 15, 1953, col.2439 et art. *sacre épiscopal*, *D.A.C.L.*, 15, 1953, col.298.

244. Pastoral, II, c.1 à 11. Voir notamment Homélie XIV du bon et du mauvais pasteur.

245. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 171.

246. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 168. Le monastère était sous juridiction de l'évêque, le privilège d'immunité de Chilpéric prévoyait une totale protection contre les fonctionnaires royaux.

247. *M.G.H. S.R.M.*, t. II, p. 438, c.15 et p. 440-441.

248. *M.G.H. S.R.M.*, t. II, p. 435 et p. 437

249. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 629.

250. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p 633.

251. *AA. SS., Oct.*, t. X, p. 93.

252. *AA. SS., Mart*, t. II, p. 405.

253. *AA. SS., Jun*, t. II, p. 290.

254. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, L. I, c. XXXVII, XXXVIII ; L. II, c. XXXI.

255. *AA. SS., Sept.*, t. II, p. 546-547. Va Eligii, c.17 : « qui ne possède pas de faux poids, ni de mesures doubles ».

256. *Va Arnulfi*, *AA. SS., Jul.*, t. IV, c.22, p. 439. *Va Hugberti*, *M.G.H. S.R.M.*, t. VI, c.5 et 7, p. 486-487. *Va Ansarius*, *AA. SS., Sept.*, t. II, p. 545-546.

257. *M.G.H. S.R.M.*, p. 688, c. 32.

258. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 630

259. *AA. SS., Feb*, t. II, p. 177. (vita rédigée en 916). Baudinus de Tours avait institué une mense de chanoines sur les 20000 sous d'or accumulés par Injuriosus, H.F., X, 31.

260. Flodoard, *H.E.R.*, L. II, c. XI.

261. L. Duru, *Gesta Ponti. Autissio.*, p. 343-346.

262. Le sacramentaire Gélasien distingue deux types de vierges : la convertie qui promet de garder sa virginité, tout en demeurant chez elle, et la consacrée qui traduit son vœu par un changement de vêtement. A. Chavasse, *Le sacramentaire gélasien*, Bibl. Théologie, série IV, Histoire de la Théologie, vol. I, Tournai, 1958, p. 28-35.

263. Ce canon vise les vierges consacrées.

264. *M.G.H. Farm.*, p. 495.

265. *M.G.H. Farm.*, p. 496. Chrodebertus propose, en guise de pénitence, que les nuits passées dans l'amour de la luxure, elle les passe désormais dans les veilles et prières par amour pour Dieu.

266. Cette correspondance fait suite à l'un des rares voyages de Didier, en dehors de son diocèse, effectué entre 643 et 647, cf. N. Gauthier, *op. cit.*, p. 351-352. *Epistulae s. Desiderii Caduricensis*, éd. D. Norberg, *Acta universitatis Stockholmiensis, Studia Latina*, VI, Uppsala, 1961, p. 26 et sq.

267. Ep. I, 7, Meobaldo papae, éd. Norberg, p 22-24. C.C., 117, p. 316-317.

268. Ep ; I, 8, éd. Norberg, p. 24.

- 269.** Rotovollo, Routaboul, arrdt Rodez. Epist. I, 9 et II, 13. C.C., 117, p. 318-319. Pour l'étude critique de ces lettres, voir N. Gauthier, *op. cit.*, p. 383-386.
- 270.** Ep. II, 11, p. 59.
- 271.** Ep. II, 11 p. 59.
- 272.** Ep. II, 12, p. 59-60, *in Masaō*, dans la charte de 714 (Wampach, 24).
- 273.** Ep. II, 7, p. 57-58.
- 274.** Ep. II, 4, p. 55.
- 275.** N. Gauthier, *op. cit.*, p. 386.
- 276.** Epist. II, VI, Eloi à Didier.
- 277.** S.C. 354, p. 430. Mâcon, 581, c. 5. Losne, 673/75, c. 2, 3, 15.
- 278.** O. Pontal, *Le costume des clercs*, Année canonique, t. 73, 1969, p. 770-773, *Statuta eccl. antiqua*, c. 45. Tolède, 633, c. 4, Mansi, X, 630.
- 279.** P. L., L. XXII, 97.
- 280.** S.C. 354, p. 531, c. 1.
- 281.** M.G.H. S.R.M., t. IV, p. 170, c. 25.
- 282.** Hefele -Leclercq, *Histoire des conciles*, t. II p. 788-789. Rappel à Clichy, 626/27, c. 8.
- 283.** M.G.H. *Epist.*, t. II, p. 7. Rappel dans le canon 1 de Chalon, 647/53.
- 284.** M.G.H. *Epist.*, t. III, p. 331 et 358. Flodoard, *H.E.R.*, L. III, 23. M.G.H. *Leges*, t. II, p. 669.
- 285.** S.C. 354, p. 568, c. 1.
- 286.** Zeumer, t. I, p. 55-56. M.G.H. *Concilia*, I, p. 203.
- 287.** Dans l'Espagne wisigothique, Wamba imposa à tous les clercs le service militaire, sous peine d'exil. E. Hildesheimer, *Les clercs et le service militaire à l'époque franque*, R.H.E.F., t. XXIX, 1943, p. 11-13.
- 288.** F. Prinz, *Klerus und krieg*, p. 41-60.
- 289.** E. Vacandard, *op. cit.*, p. 78. M.G.H. S.R.M., t. V, p. 558.
- 290.** S.C. 354, p. 550.
- 291.** S.C. 354, p. 586, c. 1.

- 292.** P. Riché, *Education et culture en Occident*, Paris, 1969.
- 293.** J. Heuclin, *op. cit.*, p. 144-149. Voir notamment saint Valéry, saint Riquier, Winnebaud.
- 294.** E. Vacandard, *op. cit.*, p. 156-218.
- 295.** J.F. Lemarignier, *Jumièges et le monachisme occidental au Haut Moyen Age*, p. 753- 758.
- 296.** Ledru-Busson, *op. cit.*, p. 142-146.
- 297.** Ledru-Busson, *op. cit.*, p. 147-149.
- 298.** AA. SS., *Mart*, t. II, p. 406.
- 299.** M.G.H. S.R.M., t. IV, c.10, p 676-678 ; c. 34, p. 719. Eloi utilisa le Saxon Tillon pour évangéliser l'Escaut. Grégoire-le-Grand avait inspiré le procédé. Duchesne, *L'Eglise au VI^e siècle*, p 600.
- 300.** M.G.H. S.R.M., t. V, c. 9, p. 435.
- 301.** Ledru-Busson, *op. cit.*, p. 145.
- 302.** Attale connut une révolte de moines qui ne supportaient pas son autorité et de subir le poids d'une règle si dure, A de Vogüe, V. Colomban, L. II, c. 2, p. 178. Germer du Flay eut la même mésaventure à Pentale, M.G.H. S.R.M., t. IV, p. 630 ; Eloque dut quitter Lagny. Bercarius fut assassiné par un moine, M.G.H. S.R.M., t. V, p. 159. Agrestius s'opposait aux observances et à l'autorité d'Eustase, A. de Vogüe, *op. cit.*, L. II, 8, 9, p. 195 ; La moniale Domma méprisait Burgondofare et dédaignait ses compagnes, L. II, 16, p. 215. A *Evoriacum*, on signale : fuite hors de la clôture, gourmandise au point qu'une jeune fille noble, venue au monastère, fut condamnée à ne manger que « des cosses, des feuilles et un mélange d'herbes sauvages », A. de Vogüe, *op. cit.*, L. II, 22 (20), p. 227-228.
- 303.** J. Heuclin, *Aux origines monastiques de la Gaule du Nord*, p. 115-136.
- 304.** M.G.H. S.R.M., t. V, c.10, p. 14.
- 305.** M.G.H. S.R.M., t. VI, p. 85-90. *Vie de sainte Aldegonde*, écrite par une moniale (VIII^e s.), éd. M. Rouche, Maubeuge, 1988, 47 pages.
- 306.** M.G.H. S.R.M., t. V, c.15, p. 16. *Saint Wandrille, vita prima*, éd et trad. J. Laporte, A.S.W., 1979.
- 307.** S.C. 354, p. 554, c. 12.
- 308.** S.C. 354, p. 556, c. 16.
- 309.** B. Judic, *op. cit.*, p. 67-70.
- 310.** S.C. 354, p. 582, c. 18.

311. *Va Eligii*, c. XVII.

312. AA. SS., *Mart*, t. I, p. 405, c. II, 8.

313. M.G.H. S.R.M., t. VI, p 489

314. M.G.H. S.R.M., t. II, c.12, p. 436-437 ; c. 16, p. 438

315. Le texte du sermon est escamoté dans la plupart des éditions. Nous avons utilisé C. Houste, *La vie de saint Eloi*, Mémoire de Maîtrise, Dir. M. Rouche, Lille III, 1986, p. 231-356.

316. C. Houste, *op. cit.*, p. 289-290.

317. Vedastus, invité à un repas, avait fait se briser d'un signe de la croix les coupes de bière.

318. C. Houste, *op. cit.*, p. 252.

319. C. Houste, *op. cit.*, p. 308.

320. Il était recommandé aux parents de l'enseigner aux enfants.

321. C. Houste, *op. cit.*, p. 342.

322. C. Houste, *op. cit.*, p. 356.

323. M.G.H. S.R.M., t. IV, c. 3, p. 696.

324. M.G.H. S.R.M., t. V, c. 13, p. 436 à 438.

325. M.G.H. S.R.M., t. IV, c. 8, p. 700.

326. M.G.H. S.R.M., t. IV, c.8, p. 700. Voir M. Banniard, *Latin et communication orale en Gaule franque, le témoignage de la vita Eligii*, dans le septième siècle changements et continuités, Londres, 1992, p 58-85. Eloi ignorait la langue germanique, d'où son échec, mais il y a un problème de fonds sur le contenu même de l'enseignement. Lors de son premier séjour en Flandres, il insista sur le dogme ; la seconde fois, il chercha à s'adapter aux coutumes locales, tout en détruisant les lieux de culte païens.

327. M.G.H. S.R.M., t. V, c.14, p 438-439.

328. H. Van Werveke, *Het bisdom Terwaan*, p. 28. E. de Moreau, Saint Amand, *op. cit.*, p 131-142. Compagnons et méthode d'apostolat.

329. M.G.H. S.R.M., t. VI, p. 484-485.

330. M.G.H. S.R.M., t. VI, c. 8-9-10, p. 362-364.

331. AA. SS., *Oct*, t. X, c. 8, p. 93. E. Vacandard, *op. cit.*, p. 104.

332. E. Vacandard, *op. cit.*, p. 134 et 183.

333. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 629.

334. R. Grégoire, *Les Homéliaires liturgiques médiévaux*, Spoleto, 1980, p. 22-23. P. L., t. 72, col. 91-92. Ed. J. Quaesten, *Expositio brevis Germano Pariniensis episcopo*, Munich, 1934.

335. R. Grégoire, *op. cit.*, p. 23-27. Dans *la vita Eligii*, le prélat se préoccupe de former ses prêtres. L. II, c. XVII et XXI.

336. A l'époque carolingienne, le monastère disposait de manuscrits dans les deux langues : le cantilène de sainte Eulalie, un passage du sermon de Jonas et le Rythmus Teutonicus de piae memoriae Hludovico rege, c'est-à-dire le Ludwigslied. E. de Moreau, *op. cit.*, p. 115-117. A Fontenelle, vivait un moine saxon, nommé Baga (*Gesta Font.*, c. V).

337. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, c.18, p. 684.

338. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, c. 6, p. 697.

339. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 697.

340. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 697-699. Ce long récit traduit les doutes du saint et les réticences des prêtres puisqu'il fouillait un cimetière païen.

341. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, c.7, p. 699-700. AA. SS., Sept, t. II, c. 4, p. 546.

342. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 439.

343. *M.G.H. SS.*, t. VII, c. 20, p. 409. Voir également *M.G.H. S.R.M.*, t. III, p. 426 et 403. *M.G.H. SS.*, t. XIII, p. 696-697. Les moines de Saint-Waast auraient imaginé cette élévation. Une église en l'honneur de saint Aubert a été élevée avec des reliques de saint Waast.

344. *M.G.H. SS.*, t. VII, c. 24, p. 410.

345. *M.G.H. SS.*, t. VII, c. 21, p. 409.

346. *M.G.H. S.R.M.*, t. II, c. 23, p. 442-443.

347. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, c. 20, p. 632-633.

348. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, c. 21, p. 634.

349. Le séjour des troupes franques en Italie au VI^e siècle fut aussi une autre forme de relation.

350. A.S.O.S.B., t. II, p. 152. Wandrille séjourna également à Bobbio, ainsi que Blitmund, disciple de Valéry, après la destruction de Leuconaus. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p 168.

351. C. Vogel, *Les échanges liturgiques entre Rome et les pays francs jusqu'à l'époque de*

Charlemagne, Settimane di Spoleto, t. I, 1959, p. 188-190.

352. *P. L.* 77, c. 955.

353. *AA. SS.*, *Feb*, t. I, p. 860.

354. *M.G.H. SS.*, t. II, p. 273

355. *M.G.H. S.R.M.*, t. II, p. 457.

356. Ce sont surtout des moines et des moniales, issus du nord-est de la Gaule.

357. *PL.*, t. 87, col. 138. M. Andrieu, *Les messes de Jeudi de Carême et les anciens sacramentaires*, *Rev. des Sc. Religieuses*, IX, 1929, p. 349.

358. A. Chavasse, *Le sacramentaire Vat. Reg.* 316, Tournai, 1958, p. 44-49.

359. Cette notion apparaît dans la troisième vision de s. Aldegonde, c. 8. « Il importe que tu demeures dans ta virginité, si tu veux recevoir la couronne que le Tout Puissant t'a montrée ».

360. *De Gloria Confessorum*, 20.

361. P. Salmon, *Le lectionnaire de Luxeuil*, p. CXVIII.

362. A. Chavasse, *op. cit.*, p. 62-70. On célébrait la messe pour les moines le jour même ; pour les laïcs, le troisième jour et le trentième jour s'il s'agissait d'un pénitent.

363. Evêque de Clermont, associé au culte de saint Léger.

364. *AA. SS.*, *Feb*, t. III, p 664.

365. Le signe de la croix est utilisé à de nombreuses reprises dans les vitae du VII^e siècle.

366. *PL.*, t. 77, col. 597-603. *Liber Pontificalis*, éd Duchesne, t. I, p. 380-386 ; *Catholicisme*, t. XIII, col 860-861, J. Heuclin, art : Serge Ier.

367. *PL.*, t. 56, col. 519-527.

368. Mâcon, 585, c. I et Chalon, 647/53, c. 18. *Va. Hugberthi*, *M.G.H. S.R.M.*, t. VI, p 485. *Va. Audoeni*, *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 559

369. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 559.

370. *P. L.*, t. 72, col. 94-98.

371. On disposait encore de l'Homiliaire d'Avit de Vienne, *H.F.*, II, 34. *M.G.H. AA.*, t. VI, 2, p. 108-112 et p. 113-118. Le ch. 14, règle saint Benoît, connaît les leçons spécifiques pour les fêtes des saints, premières attestations dans Muse de Marseille. Pour le Carême, il y

avait un commentaire de l'Evangile de saint Jean par Augustin.

372. *PL.*, t. 72, col. 89-94.

373. *PL.*, t. 72, col. 95-98.

374. *S. C* 354, p. 559, c. 19.

375. *H. F*, VII, 22. Le c. 12 d'Orléans, 533, avait déjà défendu de boire et chanter dans les églises ; Auxerre 561-605 c. 9. Ces pratiques étaient déjà dénoncées par Césaire d'Arles : *P. L.*, t. 39, col 2165, 2239, 2241, 1168.

376. C. Vogel, *Les sanctions infligées aux clercs et aux laïcs par les conciles gallo-romains et mérovingiens*, Rev de Droit canonique, 1952, t. II, p. 5-29.

377. *S. C.* 354, Clichy, c.10, p. 534.

378. Depuis Orléans 538, c.14 ; 541, c.31-40 ; Mâcon 581, c.16-17.

379. *S. C* 354, Clichy, c.13, p. 536.

380. L'édit de Clotaire se borne à exiger la présence de l'évêque lors d'un procès contre un affranchi.

381. *MGH. SRM*, t. II, p. 443

382. *MGH. SRM*, t. II, c.13, p. 436.

383. *MGH. LL*, t. I, p. 19, c.7. L'édit ne reprenait que l'interdit du c.6 de Paris, 561. M. Rouche, *Histoire de la vie privée*, t. I (Dir G. Duby), p. 451-456.

384. *MGH. SRM*, t. VI, p. 87. Ed. M. Rouche, *La vie de sainte Aldemnde*, Maubeuge, 1989, p. 7-8.

385. Les *vitae Aldegundis* postérieures ont dramatisé l'événement. *MGH. SRM*, t. VI, p. 87-88, c. 4.

386. La loi salique, XXVI, art, IV, condamnait le meurtre de la femme enceinte de 700 sous.

387. *AA. SS*, Jul, t. III, p. 691.

388. *AA. SS*, Oct, t. XII, p. 849.

389. *AA. SS*, Apr, t. II, p. 33.

390. *AA. SS*, Mai, t. II, p. 764.

391. *AA. SS Bel*, t. V, p. 325.

392. AA. *SS, Juin*, t. III, p. 390.

393. AA. *SS, Sept*, t. VI, p. 694.

394. /M. 55, *Mai*, t. I, p. 113.

395. AA. *SS, Oct*, t. V, p. 690.

396. AA. *SS, Aug*, t. V, p. 236.

397. *M.G.H. S.R.M.*, t. II, p. 435, c. 10.

398. *M.G.H. S. RM.*, t. V, p 629.

399. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 711-712, c. 20

400. AA. *SS., Juin*, t. III, p. 99

401. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 169, c. 22 :

402. H. le Bourdellès, op. cit, c. 9, p. 922. J. Heuclin, *op. cit.*, p. 220-225.

403. S. C 354, Clichy, c. 16. Les précédentes interdictions : Auxerre, c. 1-3-4 ; Tours, 567, c. 23. Ce canon est inspiré du pénitentiel de Colomban (art. 38).

404. A Orléans, 538, c. 34. Le terme est repris à Clichy. Bonose, évêque de Sardique, avait renouvelé les erreurs de Photin sur la divinité du Christ.

405. O. Pontal, *op. cit.*, p. 216.

406. A Clichy (626) et Chalon (647). Il y eut un Salvius, évêque de Valence, d'après U. Chevalier, en 648 et en 638, d'après Gams.

407. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 691-692.

408. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 692-693, c. 36.

409. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 438, c. 14 : et *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 165, c. 12. Le judex est assez sceptique sur la démarche de Valéry. Eloi s'occupa de donner une sépulture aux pendus, mais rien ne transparaît des réactions de la foule.

410. AA. *SS., Apr*, t. I, p. 572, c. 11.

411. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p 560.

412. AA. *AA., Sept*, t. II, p. 546.

413. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p. 564 et p. 566.

414. *M.G.H. S.R.M.*, t. V, p 637-639.

415. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 721, c. 37

416. *M.G.H. S.R.M.*, t. II, p. 436, c. 11.

417. Ledru-Busson, *op. cit.*, p. 142-145.

418. *M.G.H. S.R.M.*, t. VII, *Gesta Episc. Camerac.* L. I, c. 18, p. 409. *M.G.H. S.R.M.*, t. VI, p. 439-440, c. 2 et 3. Landelin aurait vu l'un de ses compagnons périr dans l'incendie d'une maison qu'ils avaient attaquée.

419. *M.G.H. S.R.M.*, t. IV, p. 543. Bavon avait le corps enserré dans des cercles de fer comme un parricide. La loi salique prévoyait des compositions pécuniaires, LXV, LXVI, XVIII, XIX, XX.

420. S. C 354, p 536, c. 11.

421. C. Vogel, *La discipline pénitentielle en Gaule*, p. 195-196. S.C 354, p. 552. Il ne s'agit pas de « pénitence tarifée » mais d'une remise à l'honneur de la pénitence, invoquée au concile d'Angers (453, c.12).

422. J. Heuclin, *Aux origines monastiques de la Gaule du Nord*, *op. cit.*, p. 43-65 ; 136- 179.

Cette publication numérique est issue d'un traitement automatique par reconnaissance optique de caractères.

Le texte seul est utilisable sous licence [Licence OpenEdition Books](#) . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.